



20

23

RAPPORT D'ACTIVITÉS

OBSERVATOIRES

PETR

PLANIFICATION

ETUDES URBAINES



COOPÉRATION & RÉSEAUX

COMMUNICATION

GESTION RH

01 |  **LES OBSERVATOIRES**

02 |  **LE PETR**

03 |  **LA PLANIFICATION**

04 |  **LES ÉTUDES URBAINES**

05 |  **LA COOPÉRATION**

06 |  **LA COMMUNICATION**

07 |  **LES RESSOURCES HUMAINES**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Introduction

Les agences d'urbanisme sont des outils mutualisés d'ingénierie territoriale qui s'inscrivent dans la durée et réunissent de manière partenariale les acteurs de l'aménagement et du développement local que sont l'Etat, la Région, le Département et un certain nombre de partenaires du territoire.

Ce sont des lieux d'échange et de débat en vue de créer des synergies positives en termes de connaissances et d'animation des démarches de projet, mais aussi des lieux d'expertise et de compréhension des dynamiques locales.

L'article L. 132-6 du Code de l'urbanisme positionne les agences d'urbanisme comme des outils communs permettant la réalisation d'études et la conduite de certaines de leurs missions par les collectivités publiques compétentes :

- L'observation et l'analyse des évolutions urbaines,
- La contribution à la définition des politiques d'aménagement et de développement,
- La préparation des projets d'agglomération, métropolitains et territoriaux,
- L'élaboration des documents d'urbanisme et de planification, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux.

La circulaire du 30 avril 2015, prévoit **l'élaboration d'un programme de travail partenarial annuel ou pluriannuel qui doit répondre à des enjeux intéressant directement ou indirectement l'ensemble des adhérents et aux besoins de connaissances partagées au bénéfice du territoire.**

Les missions conduites en commun, qui constituent le noyau dur de l'activité de l'Agence, justifient l'octroi de subventions de la part de l'Etat en accompagnement de celles accordées par l'ensemble des autres collectivités et organismes membres.

Les collectivités compétentes peuvent solliciter les agences en vue de réaliser, dans le cadre des travaux communs, les observations, réflexions et études contribuant à l'élaboration des documents de planification.

Dans le respect du « Programme de travail » arrêté par son Conseil d'administration en avril 2023, **l'Agence a réalisé des études et travaux selon les axes thématiques suivants :**

- Axe 1 → LES OBSERVATOIRES : la connaissance des territoires
- Axe 2 → LE PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) du Pays de Châlons-en-Champagne : l'animation
- Axe 3 → LA PLANIFICATION : l'élaboration des PLU et PLUi
- Axe 4 → LES ÉTUDES URBAINES : l'accompagnement des projets de territoire
- Axe 5 → LA COOPÉRATION et le réseau des agences
- Axe 6 → LA COMMUNICATION : la publication et diffusion
- Axe 7 → LES RESSOURCES HUMAINES : la gestion.

01

LES OBSERVATOIRES

La connaissance des territoires

02

LE PETR

L'animation

03

LA PLANIFICATION

Élaboration des PLU et PLUi

04

LES ÉTUDES

Accompagnement de territoire

LES OBSERVATOIRES

1. Introduction
2. Diagnostics des PLUi du Pays de Châlons-en-Champagne
3. Observatoire du Foncier et des friches
4. Observatoire de l'Habitat et du Foncier de la CAC
5. Observatoire de l'Activité économique
6. Observatoire de la Politique de la Ville et de la Cohésion sociale
7. Observatoire Local de la Santé
8. Observatoire de l'Environnement

pages

06-21

7

8

9

11

16

18

20

21



LE PETR

1. Introduction
2. Animation et suivi des instances du PETR
3. Projet de territoire du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne et PTRTE – 2021/2026
4. Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)
5. Des actions thématiques
6. Suivi du SCoT et SRADDET
7. Animation du Conseil de Développement (CODEV)
8. War On Screen : 11^{ème} édition du Festival International de Cinéma
9. Animation du programme européen LEADER

22-37

23

23

23

24

25

31

34

35

36



LA PLANIFICATION

1. Introduction
2. Le PLUi de la CA de Châlons-en-Champagne
3. Le PLUi de la CC de la Moivre à la Coole
4. Le PLUi de la CC de la Région de Suippes
5. Les Diagnostics fonciers des PLUi
6. Evaluations environnementales de PLU
7. Géoportail de l'urbanisme

38-53

39

39

44

46

48

50

51



LES ÉTUDES URBAINES

1. Introduction
2. « Paysages éoliens » : atelier du PLUi de la CAC
3. « Les nouvelles formes urbaines » : atelier du PLUi de la CAC
4. Aménagement OAP « la friche du silo » à Francheville (PLUi de la CCMC)
5. Aménagement OAP « Mourmelon-le-Grand » (PLUi de la CAC)
6. Aménagement OAP « ZAE Centre-ouest de Fagnières »

54-59

55
55
55
56
57
59



LA COOPÉRATION

1. Réseau 7 Est : les études générales
2. Missions EPFGE
3. 44^{ème} Rencontre nationale de la FNAU à Clermont-Ferrand
4. Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

60-65

61
62
63
64



LA COMMUNICATION

1. Introduction
2. Le Site internet de l'AUDC
3. Le PLUi de la CA de Châlons-en-Champagne
4. L'Agence AUDC

66-75

67
67
71
74



LES RESSOURCES HUMAINES

1. Gestion des Ressources humaines

76-79

77



01



AXE 1

LES OBSERVATOIRES

La connaissance des territoires

- 1. Introduction*
- 2. Diagnostics des PLUi du Pays de Châlons-en-Champagne*
- 3. Observatoire du Foncier et des friches*
- 4. Observatoire de l'Habitat et du Foncier de la CAC*
- 5. Observatoire de l'Activité économique*
- 6. Observatoire de la Politique de la Ville et de la Cohésion sociale*
- 7. Observatoire Local de la Santé*
- 8. Observatoire de l'Environnement*



LES OBSERVATOIRES

1. Introduction

La loi « *Climat et résilience* » du **22 août 2021** s'articule autour des **cinq thématiques** débattues lors de la Convention citoyenne pour le climat. L'une d'elles cible spécifiquement **le logement et l'artificialisation des sols**.

À l'image d'autres pays industrialisés, le paysage français se transforme au rythme d'un processus de métropolisation vecteur d'**étalement urbain et de périurbanisation**. Les répercussions environnementales et socioéconomiques qui en découlent sont préjudiciables.

Face à ce constat, la loi « *Climat et résilience* » vise **l'endiguement de la bétonisation** via des mesures fortes. Nombre d'entre elles modifient le droit de l'urbanisme et impactent in fine les missions de **planification** et d'**observation** opérées par l'Agence. Certaines dispositions se démarquent :

- Le texte ambitionne d'atteindre le « **zéro artificialisation nette** » pour 2050. Avant cette date, **des objectifs intermédiaires de réduction de la consommation foncière sont fixés**. Ces directives se traduiront dans les documents de planification stratégiques, opérationnels et sectoriels.
- La loi transforme les dispositifs d'observation adossés aux programmes locaux de l'habitat (PLH) en **Observatoires de l'Habitat et du Foncier**. Ces derniers analysent la conjoncture des marchés foncier et immobilier puis identifient les disponibilités. L'enjeu est de trouver un équilibre entre les besoins en logements et la sauvegarde de l'environnement. Ces observatoires sont obligatoirement instaurés par les EPCI dotés d'un PLH. Ils sont constitués au plus tard 3 ans après que le PLH a été rendu exécutoire.
- Le législateur renforce **le rôle des agences d'urbanisme** et précise qu'elles contribuent à la mise en place desdits observatoires.

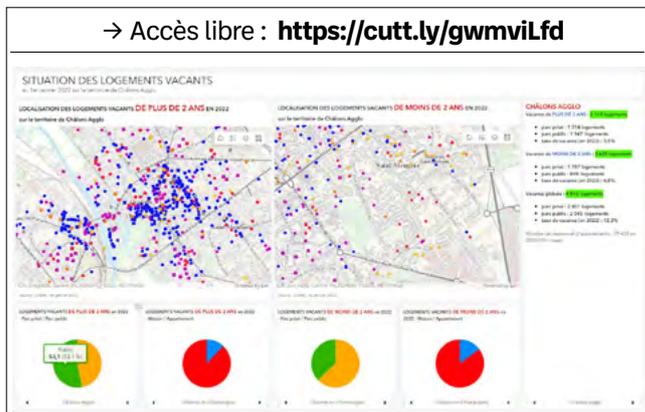
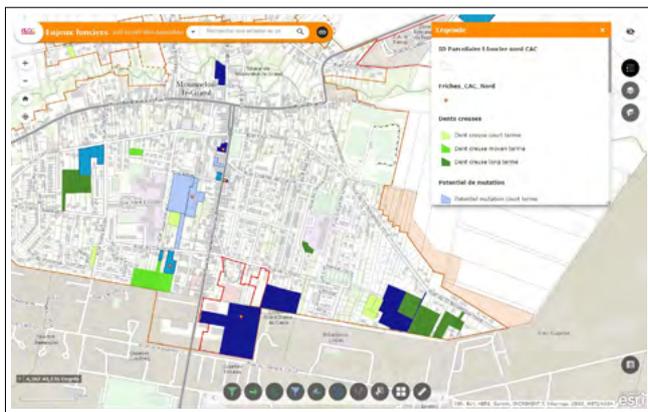
Considérant ces prescriptions, **les services de Châlons-Agglomération et l'Agence d'urbanisme ont entrepris une démarche conjointe d'Observatoires de l'Habitat et du Foncier dès le 2^e semestre 2022**. Préalablement impliquée dans le cadrage du dispositif, l'Agence s'emploie désormais à le concrétiser. En 2023, elle s'est efforcée à :

- **Partager ses réflexions méthodologiques** auprès de ses partenaires (réseau 7EST, DDT 51...). Les retours d'expériences qui en résultent ont permis d'enrichir les approches respectives du dossier.
- **Recenser les objets nécessaires aux observatoires**, expressément listés à l'article L302-1 du code de la construction et de l'habitation. Ces inventaires ont été intégrés au diagnostic foncier du PLUi de Châlons-Agglomération.
- **Collecter, traiter et exploiter** les données statistiques ou géographiques afférentes aux indicateurs définis collectivement.
- **Formaliser et restituer** les résultats via des modes de représentation variés et attractifs (tableaux de bord dynamiques, cartes interactives, applications ou formats classiques).

La matérialisation des observatoires s'effectue progressivement. L'avancée des travaux fait l'objet d'un suivi rigoureux, formalisé par l'organisation de comités bilatéraux (AUDC / Châlons-Agglomération) périodiques. Au cours de ces rencontres, des productions sont présentées, des ajustements sont proposés et les dernières précisions réglementaires sont abordées.

La finalité consiste à **coconstruire un outil « actif » et adapté** aux attendus.





→ Structuré en 3 parties (Foncier, Habitat, Zones d'activités), le détail des réalisations de 2023 :

2. Diagnostics des PLUi du Pays de Châlons-en-Champagne

L'Agence a pour mission de **concevoir et mettre en œuvre le développement durable des territoires**.

À ce titre, elle forme **un dispositif de connaissance pluridisciplinaire** capable de documenter, analyser et évaluer les dynamiques locales.

Son expertise participe à la définition de réflexions stratégiques et opérationnelles susceptibles d'accompagner le processus décisionnel et apporte sa contribution à l'élaboration des outils de planification à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne.

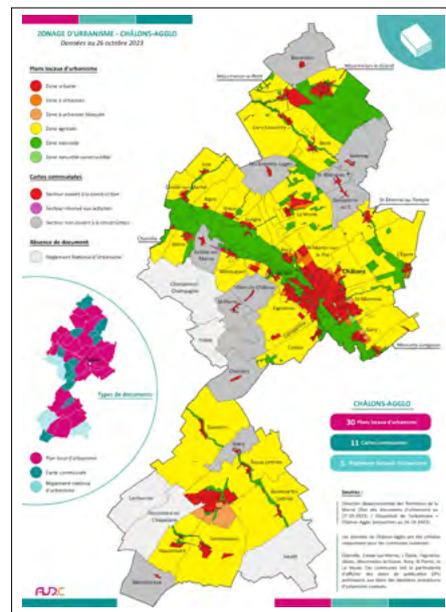
En 2023, ce savoir-faire a été valorisé **lors de la phase de diagnostic du PLUi de Châlons-Agglomération**. À cet effet, l'Agence s'est appliquée à produire **des études et outils multithématiques** exposant de manière objective les situations, trajectoires et problématiques territoriales.

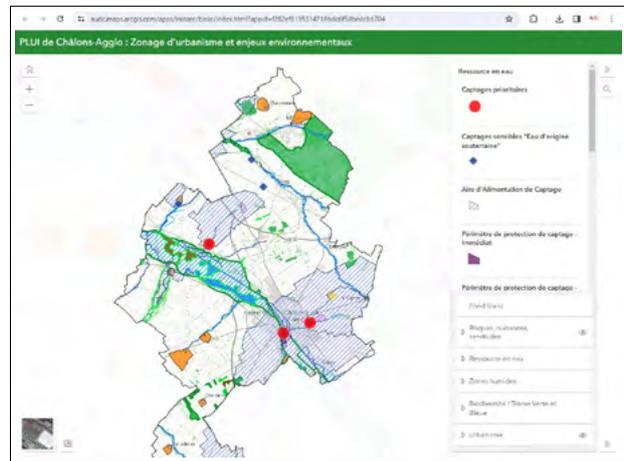
→ **Ces travaux ont été partagés à l'occasion d'ateliers collaboratifs** composés d'acteurs institutionnels et de professionnels « métiers ».

Organisés de manière rythmée sur l'année, ces séminaires ont abordé les défis suivants :

- Le renforcement de l'attractivité résidentielle et économique de l'agglomération,
- L'accessibilité aux services de santé,
- Le développement de l'écomobilité,
- La transition écologique du secteur agricole,
- La protection des milieux naturels et de la biodiversité,
- La sauvegarde du patrimoine paysager.

La conjugaison **des thèmes et des conclusions** qui en découlent permettront de dégager et **formaliser les enjeux à inscrire dans le PADD** de l'intercommunalité.





3. Observatoire du Foncier et des friches

Observatoire du Foncier de Châlons-Agglomération

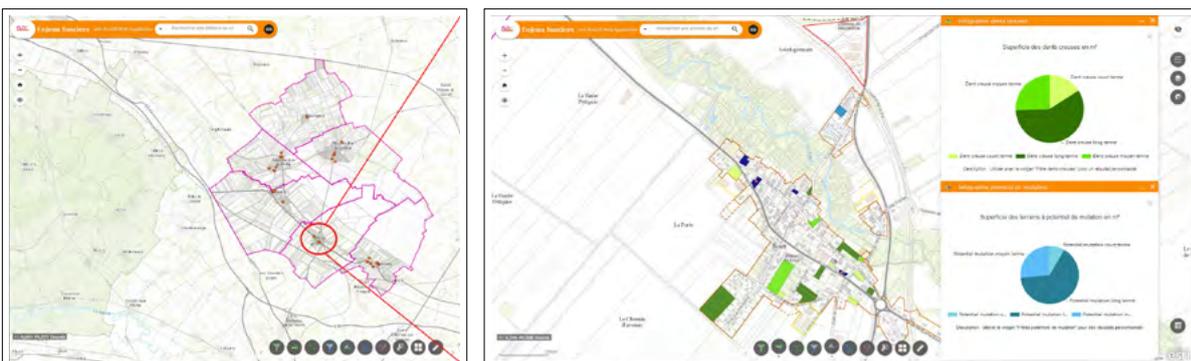
Pour répondre aux impératifs de la *loi Climat et résilience* du 22 août 2021, **l'Observatoire du Foncier a identifié de manière exhaustive les dents creuses, les friches et les sites à fort potentiel de mutation.** Ces actions ont été menées dans l'optique d'**optimiser l'utilisation des espaces déjà urbanisés, de préserver les ressources naturelles et de contrôler l'expansion incontrôlée de l'urbanisation.**

Une approche méthodologique a été adoptée, combinant des méthodes analytiques pointues, des outils de cartographie avancés ainsi que la compilation des informations recueillies lors des réunions avec les maires dans le cadre du diagnostic foncier du PLU de la CAC. Ces travaux avaient pour objectif d'évaluer les différentes typologies de terrains et d'identifier les opportunités de reconversion et de réutilisation de ces espaces, tout en examinant également la mobilité potentielle de ces terrains à court, moyen et long terme, basée sur les déclarations des maires. **Cette démarche nous a permis de cerner les potentiels en termes de mobilité des terrains, enrichissant ainsi notre analyse pour une meilleure planification territoriale.**

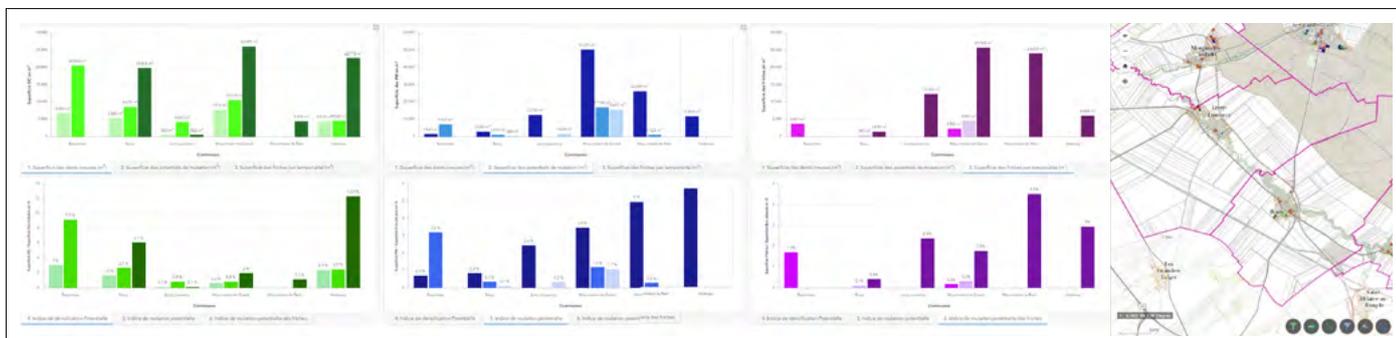
Concernant l'avancement de ces travaux jusqu'à présent en 2023, la majorité des terrains à potentiel de mutation, de densification et des friches a été recensée. L'intégration de ces données dans nos bases de données géographiques a considérablement progressé.

Une première version des résultats a été présentée pour la partie nord de la CA de Châlons-en-Champagne, mettant en évidence les sites pertinents pour les cinq communes de cette zone à savoir : Baconnes, Bouy, Livry-louvercy, Mourmelon-le-Grand, Mourmelon-le-Petit et Vadenay. Cette version identifie également les superficies de ces terrains et les éléments fonciers essentiels, contribuant ainsi à l'enrichissement des informations contenues dans notre observatoire foncier.

→ Pour illustrer ces premiers résultats, **une carte/application web interactive a été conçue et est désormais disponible.**



→ De plus, un tableau de bord a été élaboré afin de fournir une vue d'ensemble des données cartographiques relatives aux superficies, ainsi que des indices de densification et de mutation potentiels des éléments identifiés. Ces outils visuels permettent une visualisation claire et synthétique des terrains recensés et de leur potentiel, **offrant ainsi une meilleure compréhension des enjeux fonciers.**



Observatoire des friches

→ **Etude Recensement des Silos agricoles en friche – EPF GE**

L'Établissement Public Foncier de Lorraine et de Champagne-Ardenne a missionné le réseau des agences d'urbanisme pour étudier les friches agricoles.

Dans ce cadre l'Agence d'urbanisme de Châlons-en-Champagne s'est vu confier la mission d'expliquer la situation des « silos agricoles en friche ».

Cette recherche vise à travers des réponses aux questions suivantes :

- Quelles sont les caractéristiques des silos agricoles ?
- Quels périmètres rapprochés ou éloignés doit-on étudier ?
- Quelles sont les données disponibles ? Quels sont les opérateurs qui les détiennent ?
- Quelle méthode de recherche appliquer ?



La recherche a porté sur la situation des différentes constructions repérées sur les photos aériennes et, de confirmer la possible fermeture de celles-ci.

L'étude a débuté avec la recherche des bases de données contenant les informations sur les silos. Les silos du département de la Marne ont été identifiés à partir de la BD Topo 2022. Toutefois à ce stade, la situation de leur activité n'est pas connue.

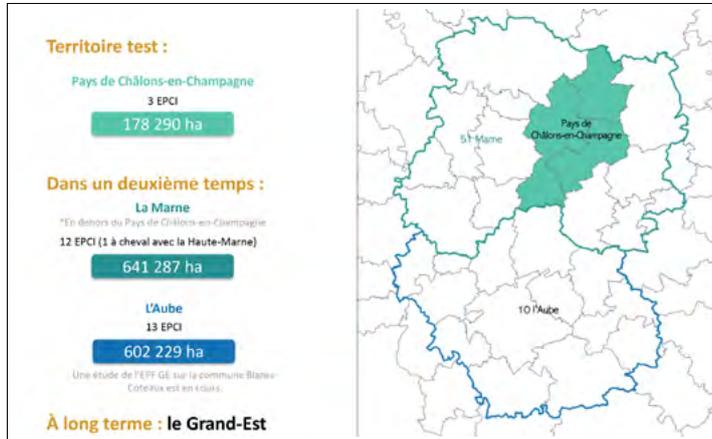
La recherche a permis également de contacter différentes institutions comme La Chambre d'Agriculture de la Marne,

de l'Aube et de la Haute-Marne et la DRAAF. A travers cette dernière, l'AUDC a pu rencontrer FranceAgriMer. Le but a été de questionner le devenir des silos, les éventuelles fermetures et l'existence des bases des données.

Ces rencontres et les études réalisées par ces institutions ont permis de confirmer que les politiques des coopératives agricoles encouragent le « stockage à la ferme » et conduisent progressivement à la fermeture de silos dits « satellites ».

→ L'étude réalisée par l'AUDC a abouti à la production d'une méthodologie partagée avec le groupe intergence et l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPF GE).

Cette première étape de définition de la méthodologie sera prolongée en 2024 par un test du recensement des « silos agricoles en friche » sur le Pays de Châlons-en-Champagne qui pourra ensuite être élargi à d'autres territoires.

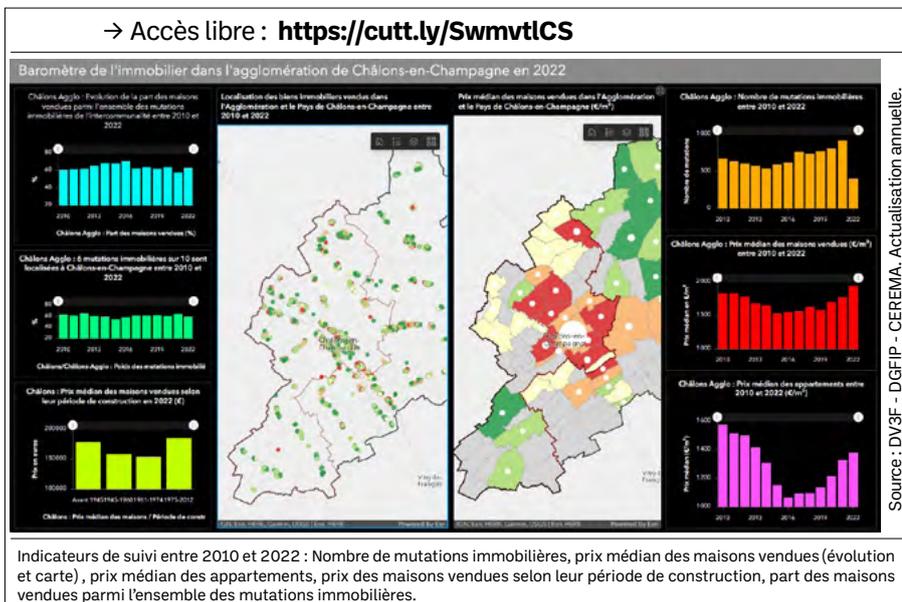


4. Observatoire de l'Habitat et du Foncier de la CAC

Le suivi du PLH

Dans le cadre de la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021, un point sur les travaux de l'agence en matière d'observations de l'habitat et du foncier a été présenté dans le cadre de la CIL. Tout particulièrement, **une actualisation des données sur les prix de l'immobilier** sur le territoire de l'intercommunalité de Châlons-en-Champagne a été développée d'autant plus que **l'année 2022 marque une baisse significative du nombre de mutations immobilières qui s'accompagne d'une forte progression des prix des maisons**. Cette évolution des prix s'explique en partie par un effet de rattrapage des valeurs immobilières par rapport à la Marne, dans un marché sous-estimé les années précédentes.

→ **Cet outil de suivi qui se présente par des tableaux de bord pour chaque thème étudié montre tout l'intérêt de cette démarche d'observation.**



SIGNAUX ACTUELS :

• **Forte baisse des mutations immobilières en 2022** (par rapport au nombre moyen de mutations enregistrés entre 2010 et 2021).

395 mutations immobilières en 2022 contre une moyenne de 658 mutations entre 2010 et 2021, soit **-40%**.

• **Forte augmentation du prix de vente des MAISONS en 2022 dans l'Agglomération et à Châlons-en-Champagne**

Prix médian des maisons vendues en 2022 : 1 939 € / m² dans Châlons Agglo soit **+ 9,8%** par rapport à 2021.

• **Et qui rejoint le niveau des prix médian des maisons vendues dans le département de la Marne.**

Prix médian des maisons vendues en 2022 : **1 939 € / m² dans Châlons Agglo** contre 1 910 € / m² dans la Marne.

Le dispositif d'observation de l'habitat et du foncier s'insère dans le cadre de la loi « *Climat et résilience* » et est prévu pour alimenter les programmes locaux de l'habitat (PLH).

La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne a approuvé par délibération le 13 avril 2023 le PLH de Châlons Agglo 2023-2028. Il se veut être un PLH de transition dans ce contexte législatif en forte évolution. Un des axes important du PLH est d'**agir contre les logements vacants** dans une dynamique d'une revalorisation du parc de logements existants.

Dans ce contexte, à partir de la plateforme Zéro Logement Vacant (ZLV) qui s'appuie sur le jeu de données LOVAC 2022, **un tableau de bord** comprenant à la fois des cartographies et des indicateurs statistiques permet de visualiser, mesurer l'état de la vacance en ciblant notamment les logements vacants de plus de 2 ans sur le territoire de Châlons Agglo. Un des enseignements marquant des premières analyses est la **prépondérance des logements vacants de petites tailles** (30-45 m² habitable) parmi la vacance de logements de longue durée.

Observatoire des dynamiques démographiques

Les dynamiques démographiques prennent tout leur sens d'autant plus qu'elles sont suivies dans la durée. Comme chaque année, **les données du dernier recensement de la population de l'Insee permettent d'observer les dernières tendances** à différentes échelles géographiques, dans un contexte local fragile, marquée par une croissance démographique à l'arrêt.

AUDC AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION ET DU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

NOTE D'ANALYSE

LES POPULATIONS LÉGALES en vigueur au 1^{er} janvier 2023, millésimées 2020 dans le Pays de Châlons-en-Champagne

Février 2023

STABILITÉ ET FRAGILITÉ DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ENTRE 2014 ET 2020 DANS LE PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

SOMMAIRE

- 1 - PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE : Une stabilité fragile de la croissance démographique
- 2 - INTERCOMMUNALITÉ DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE : Un recentrage de la croissance démographique vers les proches périphéries
- 3 - PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE : Des communes en croissance et celles en déclin
- 4 - CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE : Une ville-centre qui peine à retenir ses habitants
- 5 - DÉPARTEMENT DE LA MARNE : L'annonce d'un repli démographique ?
- 6 - GRAND EST : À l'heure du ralentissement démographique

DIRECTION PROJET : EN-CHAMPAGNE
ÉQUIPE PROJET : [Noms des membres]

NOTE D'ANALYSE - FÉVRIER 2023 | AUDC

LES POPULATIONS LÉGALES EN VIGUEUR AU 1^{ER} JANVIER 2023 DANS LE PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE - N° 2023-01

L'ESSENTIEL sur la démographie du Pays de Châlons

PAYS DE CHÂLONS
Une stabilité fragile de la croissance démographique
96 747 habitants

En 2020, 96 747 personnes habitent dans le Pays de Châlons. Le territoire se caractérise par une absence de centralité démographique qui perdure depuis 20 ans (1 038 habitants par rapport à 2009) dans un contexte départemental marqué par une division récente de la population. La croissance du Pays de Châlons résulte d'un faible naturel évolutif (+0,31% par an entre 2010 et 2020) mais en nette baisse par rapport aux précédentes périodes de recensement et d'un solde migratoire qui reste déficitaire (-0,44% par an entre 2013 et 2020), depuis 10 ans.

INTERCOMMUNALITÉ DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Un recentrage de la croissance démographique vers les proches périphéries
79 563 habitants

En 2020, 79 563 personnes résident dans l'intercommunalité de Châlons-en-Champagne. L'agglomération perd près de 1 000 habitants entre 2014 et 2020, soit une évolution annuelle moyenne de -0,20% par an. La croissance démographique s'organise et poursuit son recentrage dans les communes à proximité de Châlons et dans les communes d'interface situées à 10-15 km de route de la ville principale. En outre les villes, la diminution de la taille moyenne des ménages et la préférence d'un part de logements intermédiaires contribuent à la baisse de population.

PAYS DE CHÂLONS
Des communes en croissance et celles en déclin
-1 034 habitants

La baisse de la population est principalement due au déclin démographique de la ville de Châlons. À contrario, entre 2014 et 2020, la population progresse ou reste stable dans un tiers plus de la moitié des communes du Pays de Châlons (41 sur 80 communes). Cependant, l'essentiel de la croissance démographique se concentre sur un nombre restreint de communes : continues sur 10 communes (la moitié des communes du territoire) et celles qui sont toutes situées dans un secteur périphérique en zone de périurbanisation : Épernay, L'Épine, St Martin-sur-la-Frê, St-Hilaire-le-Grand, Somme-Suippe, St-Gobain, Neuvillers-sur-Coues, Villers-le-Château. Ce constat soulève la question de l'équipement urbain, de l'articulation des sols et de l'organisation de l'offre de transports pour des habitants éloignés de leur lieu de travail.

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Une ville-centre qui peine à retenir ses habitants
44 336 habitants

En 2020, 44 336 personnes résident à Châlons-en-Champagne. La ville continue à perdre des habitants : 460 habitants entre 2014 et 2020, soit une évolution annuelle moyenne de -0,20% par an. La baisse démographique est continue depuis les années 80. Le repli est lié de la population du Pays de Châlons, la dynamique démographique de la ville influence de manière directe ou indirecte la répartition spatiale de la population locale.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
L'annonce d'un repli démographique ?
566 659 habitants

En 2020, 566 659 personnes habitent dans la Marne. Depuis 2011, le département perd à 207 habitants en 6 ans soit, une baisse annuelle moyenne de 701 habitants par an (-0,12% par an). Le changement démographique est très peu rapporté à la période inter-censitaire précédente (2009-2020). Elle précède ainsi une évolution démographique entre faible, mais globalement positive, depuis 1970 (+0,2% par an). Dans le détail, le solde naturel (+0,2% par an) baisse fortement par rapport à la période 2009-2020 et se compense avec un solde migratoire qui reste déficitaire (-0,3 % et qui s'aggrave en comparaison avec la période 2009-2020).

GRAND EST
À l'heure du ralentissement démographique
5 562 651 habitants

En 2020, 5 562 651 personnes résident dans le Grand Est, soit 8 000 de plus qu'en 2014. Le Grand Est, avec 10 millions d'habitants, est l'un des territoires les plus peuplés de France. Le Grand Est qui gagne des habitants. À une échelle plus grande, la population progresse ou reste stable dans un tiers plus de deux cinquièmes de la région (10 sur 15) et dans plus de 100 000 habitants, la population augmente de 0,5% en moyenne par an à Strasbourg et de 0,4% à Metz, reste stable à Nancy, et diminue de 0,2% à Reims et de 0,4 % à Mulhouse.

L'objectif de cette publication annuelle est d'**identifier les enjeux relatifs à l'évolution de la composition des ménages, du vieillissement de la population, aux besoins en logements qui en découlent ou encore observer les phénomènes de périurbanisation**. Avec la Direction de la Vie civile et des affaires citoyennes de la Ville de Châlons-en-Champagne, une présentation conjointe a été faite en « *bureau municipal* » en orientant cette année le débat sur la question **des échanges résidentiels avec la ville de Châlons-en-Champagne et sur le dynamisme des communes en frange urbaine de Châlons-en-Champagne au détriment d'un coeur de ville qui peine à retenir sa population**.

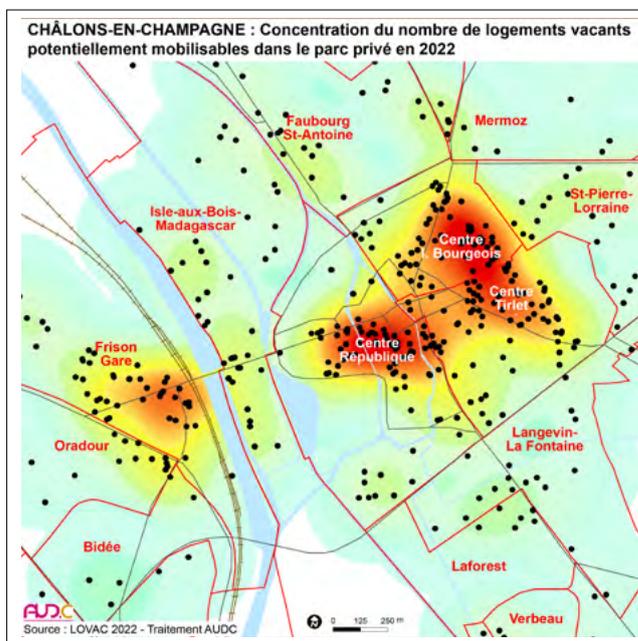
→ Chaque année, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) publie les chiffres de la population française commune par commune. Cette note d'analyse présente les derniers résultats des populations légales en vigueur au 1^{er} janvier 2023 (millésime 2020) ainsi que les évolutions démographiques depuis 2014 et ce, à différentes échelles : du département de la Marne aux communes des intercommunalités du Pays de Châlons-en-Champagne.

Etude sur la Vacance du Parc Privé

L'Agglomération de Châlons-en-Champagne n'échappe pas au phénomène de la vacance des logements. Pourquoi s'y intéresser ? **Dans un marché immobilier atone et sans catalyseur de croissance, cette vacance représente un gisement potentiel de logements à remettre sur le marché par des actions ciblées de réhabilitation, de remobilisation**. Le PLH de l'Agglomération de Châlons-en-Champagne (2023-2028) a en fait un axe fort du programme d'actions. Cette offre nouvelle, qui ne mobilise pas de nouveau foncier, pourra être un levier pour la mise en oeuvre du ZAN (Zéro Artificialisation Nette), porté par le projet de loi Climat et Résilience. L'enjeu pour les années à venir est de proposer aux habitants des logements permettant de résoudre la délicate équation de la sobriété foncière et de l'attractivité urbaine de Châlons-en-Champagne tout en répondant aux aspirations des ménages à vivre dans un confort contemporain.

Pour éclairer le phénomène de vacance, l'Agence d'urbanisme a réalisé en 2023 une exploitation des fichiers LOVAC (Logements vacants). **Elle permet d'observer, quantifier, localiser et qualifier le parc vacant de longue durée**, et apporte ainsi des réponses aux principales questions que l'on peut se poser sur cette réalité. Au 1^{er} janvier 2022, la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne compte 1014 logements privés vacants depuis plus de 2 ans dont 652 logements à Châlons-en-Champagne (64%).

Ce phénomène touche en premier lieu les secteurs de l'hypercentre et se diffuse le long des grandes artères de la ville (rue des Martyrs de la Résistance, rue Léon Bourgeois, rue de la Marne et ses rues adjacentes...). Logements petits, anciens, dans l'hypercentre, généralement sans parking, ces logements correspondent plus à une demande temporaire de jeunes personnes vivant majoritairement seules et qui aspirent à quitter la ville dès que leur situation personnelle évolue.



Observatoire de Peuplement du Parc Social de logement

Cette étude, réalisée en 2023, par l'Audc a permis d'alimenter les travaux de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) en analysant la structure du parc social de logement ainsi que la situation des ménages y résidant.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dotés d'un programme local de l'habitat (PLH) et comprenant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) doivent créer une conférence intercommunale du logement (CIL). Cette obligation découle de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) et a été rendue contraignante par la loi Égalité et Citoyenneté (LEC) dans le but d'améliorer l'accès aux logements locatifs sociaux. **La CIL a pour missions principales de définir la politique intercommunale d'attribution des logements dans le parc locatif social, de favoriser la mixité sociale, de promouvoir la coopération entre les bailleurs et les réservataires, ainsi que de renforcer la transparence du dispositif pour les demandeurs.** Deux documents réglementaires, la convention intercommunale d'attribution (CIA) et le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID), encadrent le fonctionnement de la CIL.

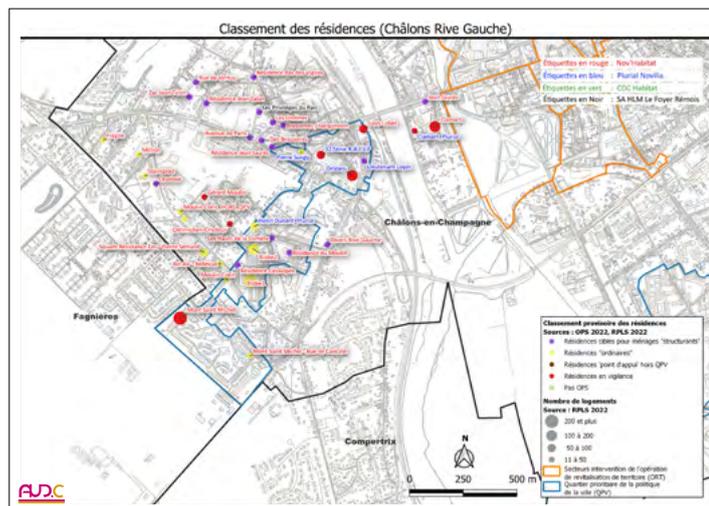
La CIA est un document contractuel à visée opérationnelle qui définit des engagements quantifiés, territorialisés et évalués chaque année, pour chacun des partenaires. La CIA vise à combiner, au sein d'un même document, deux types d'enjeux : l'accès au logement des personnes en difficulté (droit au logement) et la recherche d'un meilleur équilibre entre les territoires (mixité sociale).

Afin d'élaborer la CIA, la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (Châlons-Agglomération) **s'est appuyée sur les travaux partenariaux menés dans le cadre de l'étude de peuplement du parc social réalisée en 2021.** Ces travaux reposent sur un « diagnostic fin de l'occupation et du fonctionnement du parc social sur le territoire de l'agglomération » élaboré en concertation avec les partenaires de la CIL.



→ En 2023, Châlons-Agglomération a mandaté l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne (AUDC) afin d'effectuer une **mise à jour de cette étude de peuplement**, réalisée initialement par un bureau d'études extérieur privé. Les recommandations issues de cette mise à jour orienteront les décisions futures en matière d'attribution de logements sociaux et contribueront à l'amélioration globale du bien-être résidentiel des habitants des quartiers concernés.

Les résultats préliminaires indiquent des avancées notables dans la compréhension de la dynamique du peuplement et des besoins en logements sociaux.



Le marché immobilier

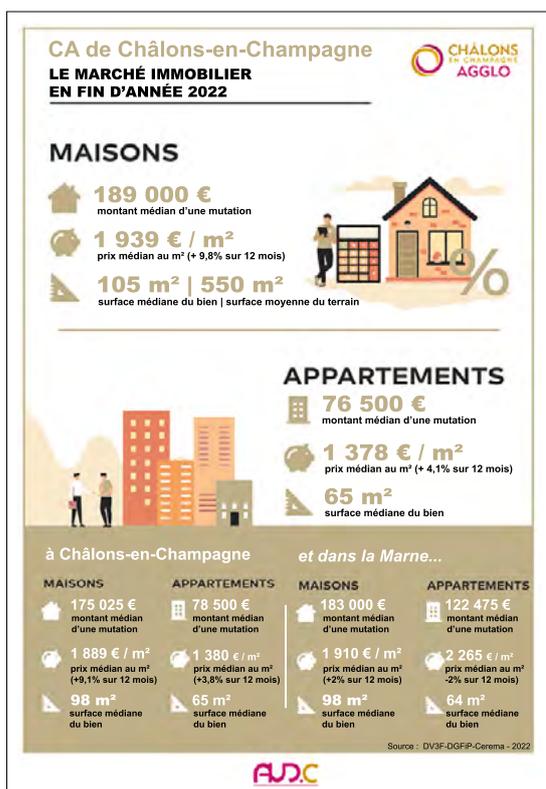
L'Agence d'urbanisme de l'Agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne **mène un travail d'observation et d'analyse des marchés immobiliers du logement à l'échelle locale. Ces analyses visent à alimenter les différents documents d'orientation, de programmation, de mise en oeuvre, de suivi des politiques locales telles que la stratégie de territoire, le PLH, le PLUi en cours d'élaboration** mais également à produire de l'observation, dans une perspective d'un suivi au long cours des marchés immobiliers.

En 2023, les résultats qui en découlent servent à alimenter notamment les **tableaux de bords de l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier (OHF)** et sont aussi diffusés de manière plus synthétique sous forme de « *chiffres-clés* » avec comme point de comparaison, le département de la Marne.

L'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050 entraîne les communes à repenser leur développement urbain à travers le prisme de la « *sobriété foncière* ». Dans un marché détendu localement, **la construction neuve n'a pas retrouvé son niveau d'avant 2011.**

En 2022, **le marché de l'immobilier s'est montré peu dynamique** dans l'Agglomération de Châlons-en-Champagne. Le nombre de transactions immobilières a fléchi très nettement (-40% par rapport à la moyenne du nombre de mutations immobilières depuis 2010) alors que le prix médian des maisons a fortement progressé par rapport à 2021 (+9,8%). En élargissant la zone d'observation, cette hausse des prix des maisons relève d'un rattrapage des valeurs immobilières par rapport à la Marne, dans un marché sous-estimé les années précédentes.

Cependant, **plusieurs signes indiquent un retournement du marché immobilier.** En effet, la hausse des taux d'intérêt (en lien avec le retour de l'inflation) écarte de nombreux potentiels acquéreurs et a tendance à le figer. Sur le terrain, ces nouvelles conditions macro-économiques se matérialisent notamment **par une baisse du nombre de transactions immobilières.** La moyenne des taux des crédits immobiliers aux particuliers est passée à 4,12 % en octobre 2023 (hors assurances), contre 1,82 % un an plus tôt (Observatoire Crédit Logement/CSA). Conséquence, de moins en moins de ménages arrivent à se faire financer leur projet. Les biens se vendent moins rapidement et facilement.



En parallèle, en 2022, **le secteur de la construction neuve se maintient en apparence dans l'Agglomération de Châlons-en-Champagne** mais, dans les faits, la moitié des logements autorisés sont tirés par la **capacité des bailleurs sociaux à produire des logements collectifs**, tous concentrés à Châlons-en-Champagne.

Ce constat se retrouve au niveau des « *mises en chantier* ». Le nombre de logements commencés oscille d'une année à l'autre (du simple au double) et, cette variabilité dépend uniquement de l'importance des mises en chantier des logements collectifs et en résidence. **En résumé, le niveau de construction neuve dans l'Agglomération de Châlons-en-Champagne dépend des projets de construction des bailleurs sociaux** et non des particuliers.

5. Observatoire de l'Activité économique

Inventaire des Zones d'Activités Economiques (ZAE) de la CA de Châlons-en-Champagne

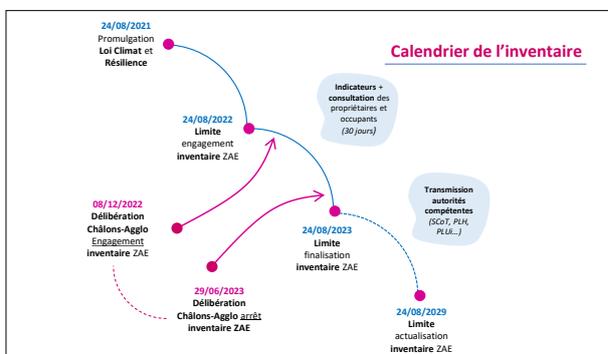
Les conséquences écologiques, climatiques et socioéconomiques de l'artificialisation compromettent la vie terrestre. C'est pourquoi, les politiques d'aménagement du territoire sont actuellement guidées par **l'enjeu de lutte contre l'étalement urbain**.

La « **loi Climat et résilience** » du **22 août 2021** traduit ce raisonnement en affichant un objectif de « **zéro artificialisation nette** », à atteindre graduellement d'ici 2050. L'application de ce dernier implique **une connaissance approfondie des gisements fonciers locaux**.

Ainsi, la réglementation impose aux intercommunalités d'établir **un inventaire des zones d'activités économiques (ZAE)** situées sur leur territoire de compétence. Ce recensement forme un préalable indispensable à l'identification de potentiels de revalorisation du foncier économique.

L'article **L.318-8-2 du Code de l'urbanisme** précise les attendus du dossier. Pour chaque zone, l'inventaire doit renseigner les éléments suivants :

- Un état parcellaire des unités foncières avec mention de la surface et une caractérisation des propriétaires.
- Un relevé des occupants.
- Un taux de vacance dont les modalités de calcul sont édictées (*rapport entre le total des unités foncières de la ZAE et le nombre d'unités qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la CFE depuis au moins 2 ans et demeurant inoccupées sur la période*).



→ **La finalisation des travaux était fixée au 24/08/2023 et précédée d'une consultation des propriétaires et occupants (sur 30 jours).**

Engagée dans un « **Atlas partenarial des parcs d'activités du Pays de Châlons** » depuis 2011, l'Agence a été missionnée par Châlons-Agglomération pour contribuer à la formalisation dudit **inventaire sur le périmètre intercommunal**.

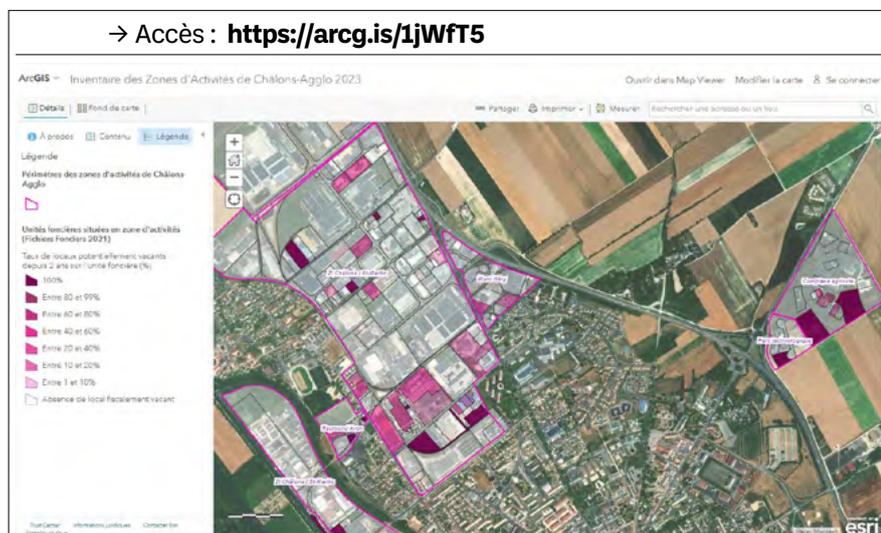
Officiellement lancé par délibération communautaire du 08/12/2022, **l'inventaire des ZAE de l'agglomération** a été **clôturé** semblablement le 29/06/2023. La production des indicateurs s'est effectuée selon le cadre légal, encouragée par une étroite collaboration entre l'Agence et les services de Châlons-Agglomération.

En 2023, l'inventaire a été restitué sous **4 supports** :

- **Une carte interactive** synthétique reprenant l'ensemble des objets répertoriés.
- **Un tableur** rassemblant pour chaque unité foncière, les indicateurs énoncés à l'article **L.318-8-2** du code de l'urbanisme.
- **Une donnée géographique** exploitable sur un logiciel SIG.
- **Un guide méthodologique**.

L'INVENTAIRE EN CHIFFRES :

- **37** zones d'activités délimitées
- **1 357 ha** concernés (extensions potentielles comprises)
- **855** unités foncières analysées.



Observatoire de l'Economie : Contribution à la candidature du Pays de Châlons au programme « Territoires d'Industrie »

La **reconquête industrielle de la France** est une stratégie motivée par un enjeu de souveraineté, dans un contexte international instable, révélateur des dépendances économiques et énergétiques du pays.

Initiée en 2018, l'initiative « **Territoires d'industrie** » est une déclinaison territorialisée du processus. Le programme défend **une réindustrialisation effectuée dans et par les territoires**.



Dans cette perspective, « *Territoires d'Industrie* » suit **une approche collaborative et ascendante** reposant sur :

- **Une mobilisation coordonnée des acteurs impliqués dans les dynamiques industrielles locales** (pouvoirs publics et entreprises). Le cadre prévoit notamment :

- Un portage local assuré par un binôme élu-industriel désigné.
- Une gestion décentralisée et un pilotage mené par des experts à tous niveaux (EPCI, régional et national).

- **L'expression et la considération des besoins territoriaux, formalisés dans un plan d'action** partagé. Ce dernier définit des opérations en faveur d'une réindustrialisation, articulées autour des **4 priorités** du programme :

- Accélération de la transition écologique et énergétique.
- Simplification des recrutements et développement des compétences.
- Renforcement des synergies d'innovation.
- Mobilisation d'un foncier industriel approprié.

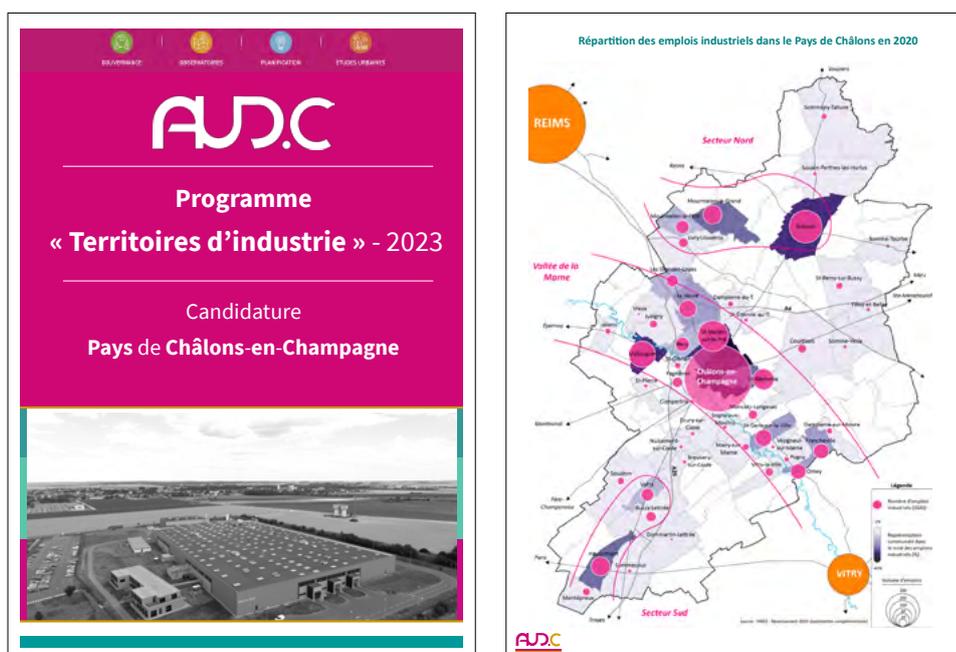
La réalisation des actions est aidée par l'ouverture d'**une offre de services proposée par l'État, la Région et les partenaires**. Celle-ci se matérialise par des financements dédiés à l'animation, l'ingénierie et aux investissements productifs.

L'appel à projet « *Territoires d'industrie* » s'est déployé **en 2 temps**. **Une première phase a permis**

de soutenir 149 territoires entre 2018 et 2022. Les défis industriels actuels ont justifié **le lancement d'un nouveau programme sur la période 2023-2027.**

Animé par une ambition de renouveau industriel, le Pays de Châlons est engagé depuis 2021 dans **une démarche volontariste d'accompagnement des entreprises industrielles.** Celle-ci se traduit par une facilitation des procédures administratives, un appui à la prospection foncière, un support à la formation et au recrutement puis une mise en relation avec les acteurs économiques.

Ainsi, le Pays de Châlons a profité du déclenchement de la seconde vague du dispositif « Territoires d'industrie » pour présenter une candidature commune aux 3 EPCI du territoire. Ces derniers ont été officiellement labellisés le 9 novembre 2023.



Dans ce cadre, eu égard à ses missions d'observation territoriale et d'animation de la démarche « Pays », l'Agence a participé à la constitution du dossier de candidature. Cette contribution s'est concrétisée par la production de 2 documents :

- **Un portrait statistique** dressant les caractéristiques industrielles du Pays de Châlons (localisation des unités, représentation des filières, exposition des fragilités et des opportunités).
- **Une note de cadrage** sur les « stratégies territoriales » définies localement.

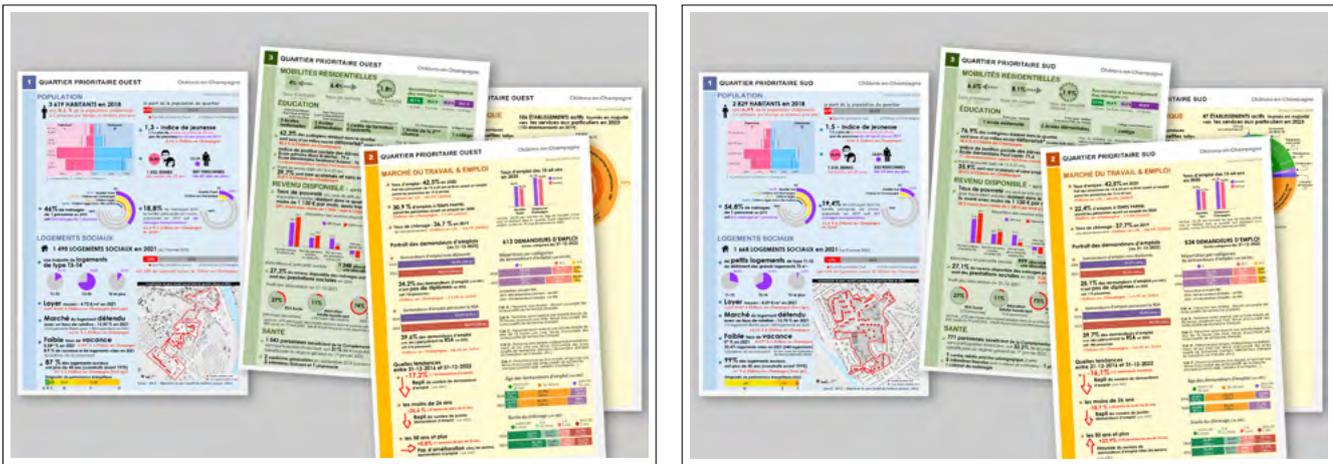
→ Ces supports ont apporté un argumentaire solide, démontrant de manière pertinente l'intérêt industriel du Pays de Châlons. **Les récentes installations d'entreprises en lien avec la bioéconomie et les énergies renouvelables ont été soulignées. Les efforts opérés pour la décarbonation de l'existant et la reconversion des friches ont été rappelés.**

6. Observatoire de la Politique de la Ville et de la Cohésion sociale

Châlons-Agglomération, la Ville de Châlons-en-Champagne, l'État poursuivent leur action commune de solidarité territoriale à l'égard des quartiers et des populations les plus défavorisées. **L'Agence d'urbanisme intervient dans le cadre de ses missions d'accompagnement des politiques menées et notamment par une approche statistique des observations socio-urbaines** permettant d'alerter sur les phénomènes de dévalorisation de certains quartiers de la ville.

Sur l'ensemble du territoire de Châlons Agglomération, **deux Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville** (Quartier prioritaire Ouest et Quartier prioritaire Sud) connaissent un suivi annuel de leur situation socio-économique. Les mesures mises en place sur le terrain n'ont pas toujours des effets immédiats. L'objectif est donc de suivre dans le temps la portée, l'efficacité des politiques

publiques mises en place. Pour cela, l'Agence d'urbanisme produit des « portraits de quartier » qui prennent la forme de **tableaux de bords avec des indicateurs-clés** pour le suivi des territoires socialement tendus. Ces quartiers rassemblent près de 6 450 personnes en 2021 soit, 1 personne sur 7 de la population de la ville de Châlons-en-Champagne.

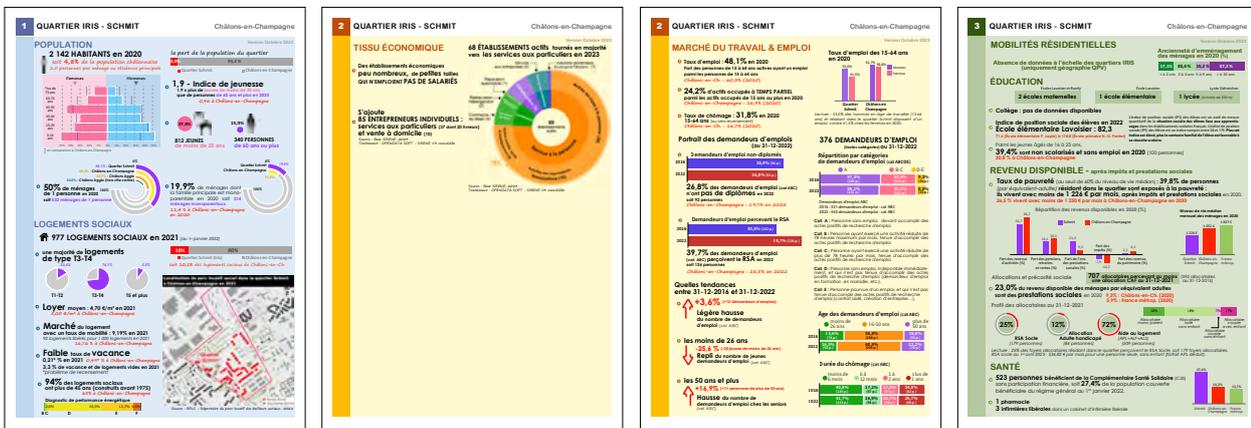


Les Quartiers de la Politique de la Ville concentrent de manière intense la pauvreté (avec un taux de pauvreté de 48% en 2020). Il n'en reste pas moins que 2 personnes pauvres sur 3 (percevant moins de 1 100 € par mois) habitent en dehors des quartiers de la politique de la Ville.

Ce caractère diffus de la pauvreté alimenté par des phénomènes économiques et sociaux de fond (faiblesse du taux de scolarisation, taux d'activité faible dans plusieurs quartiers...) questionne les élus et plus largement tous les acteurs de la politique locale.

Les scènes de violences urbaines du mois de juin 2023 dans quelques quartiers de Châlons-en-Champagne contrastent d'autant plus avec l'image paisible d'une ville moyenne, loin de toute attractivité métropolitaine. **L'Agence d'urbanisme a aidé la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne à poser un « diagnostic statistique » sur la précarité monétaire des habitants du quartier Schmit.** Il présente tous les caractères de vulnérabilités sociales des quartiers prioritaires et sur certains points, de manière plus exacerbée encore, notamment en terme de taux d'emploi, taux de pauvreté et taux de scolarisation des 15-24 ans. Pour les ménages de Châlons-en-Champagne, quel que soit le quartier et d'autant plus dans les quartiers à fortes vulnérabilités sociales, **les études de l'Agence démontrent clairement le rôle de l'école, de l'éducation comme un facteur déterminant** dans le profil sociologique des ménages.

→ Exemple de « Portraits » réalisés pour la Politique de la Ville concernant le quartier iris Schmit de Châlons-en-Champagne (1. Population, 2. Tissu économique, 3. Marché du travail & emploi, 4. Mobilités résidentielles).



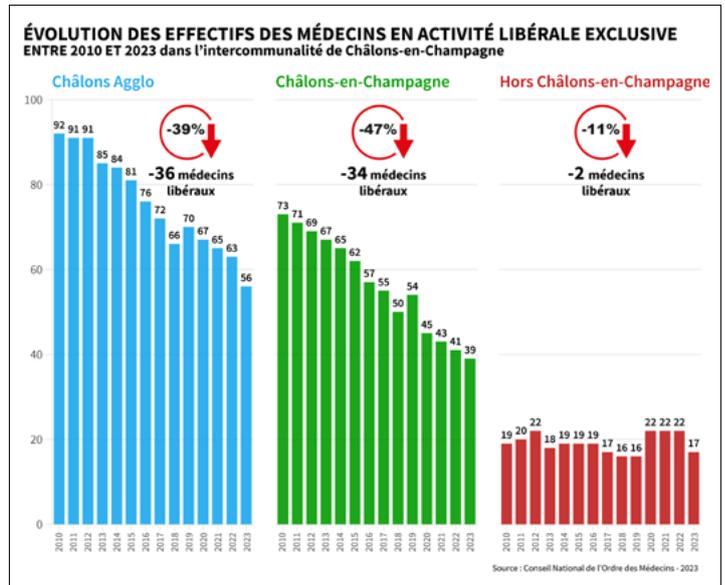
7. Observatoire Local de la Santé

Initiées en 2021, dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS), les études sur les « dynamiques territoriales de santé » sont rassemblées dans un outil d'observation locale qui prend la forme d'un **Observatoire Local de la Santé**.

En partenariat avec les acteurs de la santé sur le territoire de Châlons-en-Champagne (ARS, CPAM de la Marne, CCAS Ville de Châlons-en-Champagne), cet Observatoire Local de la Santé a pour but :

- D'améliorer la connaissance de l'état sanitaire de la population de Châlons-en-Champagne afin de mieux répondre aux besoins et de renforcer la pertinence et l'évaluation des actions,
- De disposer de chiffres-clés sur la santé,
- D'exploiter les données comme un outil d'aide à la décision et à la concertation.

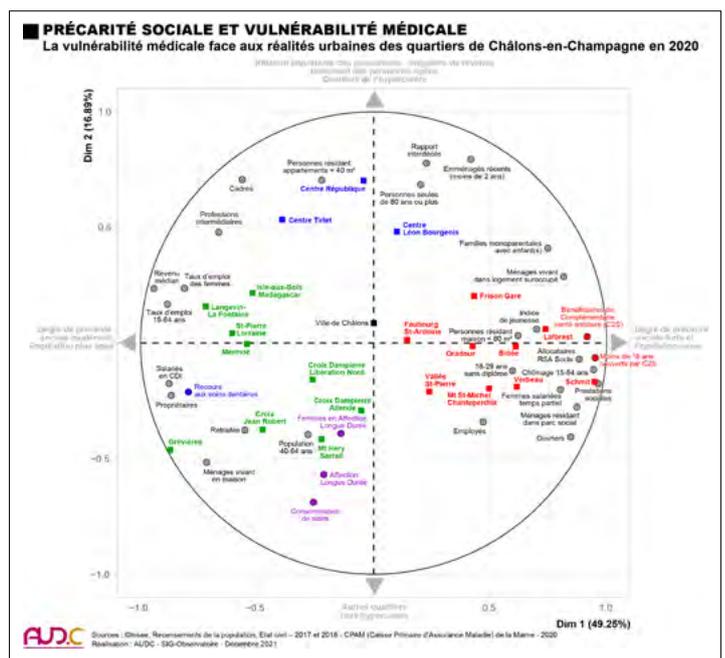
Cet outil s'inscrit sur un **dispositif d'observation à long terme** car, de par son champ d'observation, les évolutions de l'état sanitaire de la population ne s'inscrivent pas dans l'immédiateté, sauf crise sanitaire majeure.



A partir d'une première étude réalisée en 2022 portant sur les « vulnérabilités sociales de la population sous l'angle des déterminants de santé à Châlons-en-Champagne, à l'échelle des quartiers », il en ressortait que l'impact des fragilités sociales entretient clairement une relation de cause à effet entre le niveau de vie de la population (déterminant principal) et l'état de santé de la population des quartiers de Châlons-en-Champagne.

→ En 2023, il a donc été proposé à l'Agence d'urbanisme et avec les mêmes partenaires (ARS-IREPS-CCAS Ville de Châlons, Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne) **d'élargir l'étude à l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne en incluant des déterminants ayant attrait aux critères environnementaux (pollutions...)**. A partir de changement d'échelle d'analyse, d'autres questions se posent alors.

En 2023, une compilation de données a été à nouveau réalisée selon leur disponibilité en tenant compte de ce changement d'échelle et les résultats seront publiés début 2024.

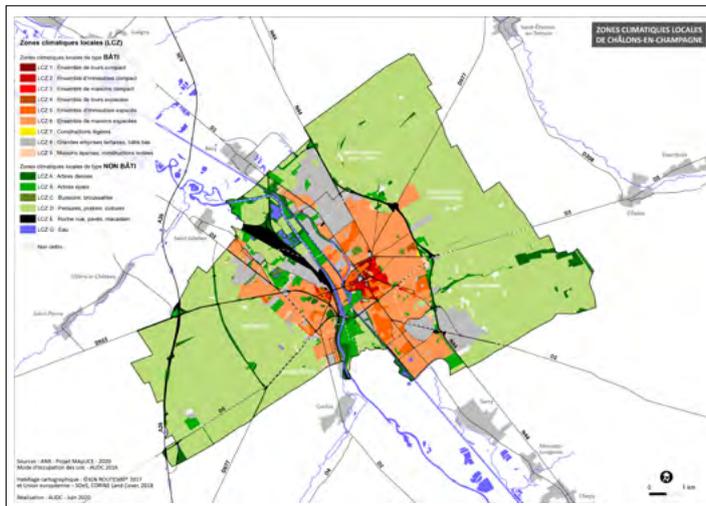


8. Observatoire de l'Environnement

L'Observatoire de l'environnement (OPE) a pour objectif de **collecter les données sur les différentes composantes de l'environnement** à l'échelle de l'agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne : Biodiversité, ressource en eau, Air-Climat-Energie, risques et nuisances, ... L'objectif principal est d'alimenter les « *Etat Initial de l'Environnement (EIE)* » des PLU et PLUI. Il permet également de conserver la mémoire de cet environnement, d'effectuer une veille juridique, **de connaître et comprendre la sensibilité ou vulnérabilité du territoire et de fournir une assistance aux services des collectivités et partenaires** de l'agence.

En 2023, l'Observatoire a ainsi permis :

- d'assister les services : Atlas de la Biodiversité de Châlons-Agglomération, risque inondation, etc.
- d'alimenter les diagnostics des PLUI de Châlons-Agglomération,
- d'alimenter les demandes d'avis conforme auprès de la MRAe dans le cadre des modifications des PLU de Châlons-Agglomération,
- de présenter les problématiques liées aux phénomènes de surchauffe urbaine lors de la foire de Châlons-en-Champagne,
- la réalisation du « *pré-diagnostic des zones humides* » du PLU de Pogny.



Atlas de la biodiversité de Châlons-Agglomération

La communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne a été retenue suite à l'appel à projet de **la réalisation de son « Atlas de la Biodiversité intercommunale »**. Dans le cadre de sa convention annuelle avec l'Agglomération, l'AUDC a reçu mission de **soutenir le service de gestion des espaces naturels de l'agglomération**, animateur de la démarche.



→ L'intérêt pour le service gestion des espaces naturels est d'avoir accès à une large base d'informations géographiques (espaces naturels patrimoniaux, zones humides, cartographie de l'occupation des sols, ...) et de disposer de l'expertise de l'Agence en matière de planification, évaluation environnementale, expertise naturaliste et analyse des bases de données.



02



AXE 2

LE PETR*

L'animation

1. Introduction
2. Animation et suivi des instances du PETR
3. Projet de Territoire du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne et PTRTE – 2021/2026
4. Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)
5. Des actions thématiques
6. Suivi du SCoT et SRADDET
7. Animation du Conseil de Développement (CODEV) du Pays de Châlons-en-Champagne
8. War On Screen : 11^{ème} édition du Festival International de Cinéma
9. Animation du programme européen LEADER

* PETR : PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL



LE PETR

1. Introduction

En 2023, l'Agence a poursuivi son action active dans l'accompagnement du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Châlons-en-Champagne pour l'animation du projet de territoire du Pays ainsi que pour l'intégration de la nouvelle contractualisation le PACTE initiée par l'Etat et la Région Grand Est à l'échelle du territoire du Pays.

Sur ce dossier, l'Agence a réalisé l'animation du suivi du PTRTE du Pays en concertation avec l'ensemble des collectivités locales et des partenaires financeurs Etat, Région et Département.

L'Agence a également poursuivi son travail d'accompagnement et de pilotage sur le Projet Alimentaire Territorial à l'échelle du Triangle Marnais, mais aussi sur la stratégie touristique à mettre en oeuvre sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne.

Au-delà, l'Agence a continué son travail d'accompagnement du PETR pour le suivi du SCoT et l'animation du CODEV.

2. Animation et suivi des instances du PETR

L'année 2023 a vu l'AUDC accompagner le PETR dans la tenue de ses instances, tant au niveau de la préparation et du suivi que de l'animation des bureaux et comités syndicaux ou commissions :

- 2 bureaux (17/04 ; 16/10)
- 2 comités syndicaux (04/05 ; 14/11)
- Commission de suivi du SCoT (19/12).

En complément, le suivi administratif et comptable du PETR a été réalisé tout au long de l'année 2023 par l'AUDC.

Un « rapport d'activités » reprenant l'ensemble des interventions de l'AUDC pour le compte du PETR a été réalisé pour l'année 2023.

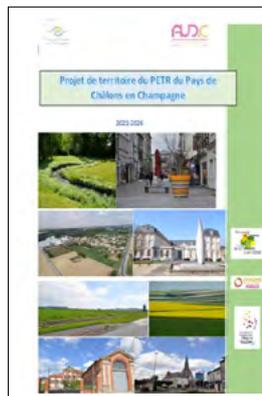
3. Projet de Territoire du PETR et PTRTE - 2021/2026

La démarche de projet de territoire initiée au niveau du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne début 2021 se poursuit avec un travail de réflexion engagé sur certains des axes du projet de territoire.

La démarche permet de faire participer activement les territoires à la mise en oeuvre du projet avec plusieurs temps de travail collaboratifs, des échanges avec les équipes projet Etat/Région/Département afin de permettre l'émergence d'actions. Les thématiques mises en avant en 2023 sont celles du tourisme, des mobilités et de l'efficacité énergétique du territoire.

Pour rappel, le « Projet de territoire » se traduit par la définition de 7 axes stratégiques thématiques (attractivité résidentielle/offres de services/attractivité économique/agriculture durable/tourisme, transition écologique et efficacité énergétique/mobilités), accompagnés de « volets d'actions » devant répondre aux enjeux relevés sur le territoire.





4. Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

L'Agence anime et assure le suivi du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique signé par le Pays de Châlons-en-Champagne et les 3 EPCI le constituant le lundi 20 décembre 2021.

L'année 2023 a conduit à l'organisation de plusieurs réunions des instances de gouvernance du PTRTE (Comité technique/Comité de pilotage). Elles se sont déroulées afin d'**assurer le suivi et l'animation des projets et actions à inscrire pour 2023**.

6 Comités Techniques (COTECH) ont eu lieu de janvier à décembre 2023 (30 janvier ; 27 février ; 24 mars ; 8 juin ; 18 octobre, 7 décembre).

→ Ils ont eu pour objectifs de travailler sur **l'actualisation et la mise à jour des « fiches actions »** ; la constitution des **tableaux de suivi et la mise en place d'indicateurs de suivi du PTRTE**, mais également d'**effectuer une revue de projets** permettant de suivre l'avancement de l'ensemble des dossiers **avec les représentants des 3 EPCI du Pays**.



- Ordre du jour du COTECH du 30 janvier 2023 :

Points d'informations divers

- Information « *Fonds verts* »
- Information appel à projet « *mobilités actives - aménagements cyclables* »
- Note de cadrage DSIL DETR

Point planning previsionnel 2023

Point organisation du format des COTECH thématiques

- Quel contenu attendu ?
- Qui convier ?

- Ordre du jour du COTECH du 27 février :

- Revue de projets préparatoires pour les dispositifs DSIL/DETR

- Ordre du jour du COTECH du 24 mars dédié à la « *mobilité* » :

- Contexte et cadre
- Données chiffrées
- Projets et actions PTRTE sur ce thème
- Dispositifs de financements

- Ordre du jour du 8 juin dédié à la « *Rénovation énergétique des bâtiments et équipements publics* » :

- Contexte et cadre
- Données chiffrées
- Projets et actions PTRTE sur ce thème
- Dispositifs de financements

- Ordre du jour du 18 octobre

Point « revue de projets » et retour des EPCI

Point « outils de suivi »

- Indicateurs de suivi
- Outil géomatique et maquette financière

Point « dispositifs financeurs »

- Intervention Yannick Fleury de la Région Grand-Est
- Mémo financeurs actualisé
- Point Etat sur le calendrier DSIL DETR 2024

Questions diverses

- Ordre du jour du 7 décembre :

- Ce comité technique restreint Etat/Région/Agence a eu pour finalité de préparer le COFIL du 5 janvier et d'en élaborer le contenu à présenter.

1 Comité de Pilotage (COFIL) aura lieu le 5 janvier 2024, en présence de Monsieur le Préfet de la Marne afin de faire un bilan du travail effectué lors de l'année 2023 et de permettre aux élus d'échanger sur le PTRTE :

- Point sur la gouvernance opérationnelle mise en place suite à la signature du PTRTE
- Rappel des étapes de travail 2023 et de leur contenu (6 COTECH)
- Présentation des outils de suivi 2023
- Point sur l'actualisation 2023 du tableau de synthèse des actions et projets
- Echanges avec l'Etat, la Région, le Département et les partenaires sur les attendus 2024.

En complément de l'animation du PTRTE, l'Agence a sollicité des dispositifs de financement en matière d'ingénierie (Fonds Vert).

5. Des actions thématiques

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Triangle Marnais

L'année 2023 a vu la **poursuite de l'implication du PETA à cette démarche de Projet Alimentaire Territorial**. A ce jour pour 2023, **3 comités techniques** (19 janvier ; 19 octobre ; 29 novembre) et **2 copil**

(7 février et 20 septembre) se sont déroulés.

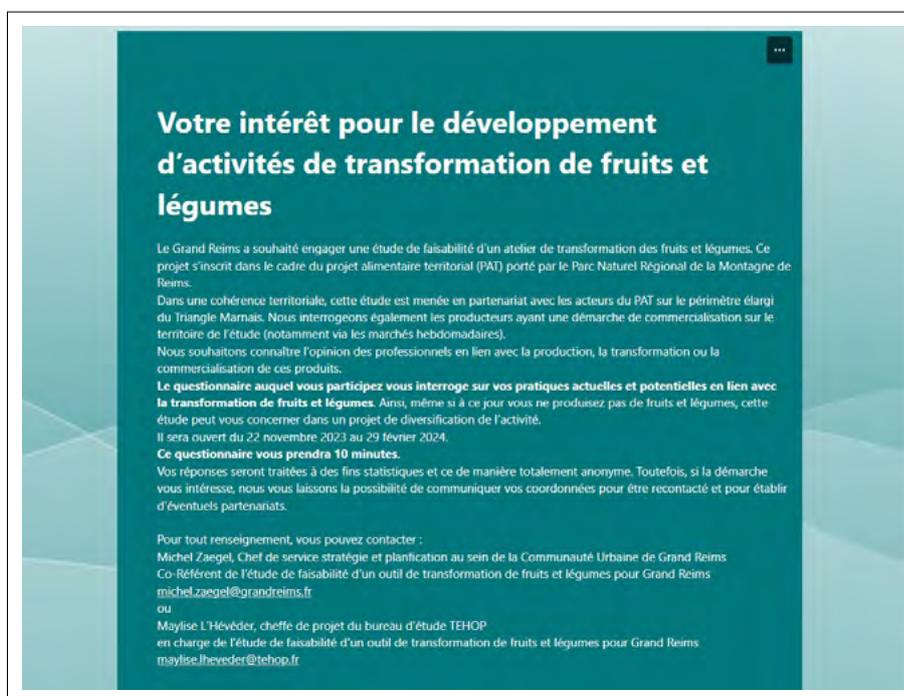
Dans le cadre du « *Projet Alimentaire Territorial* » du Triangle marnais, plusieurs groupes de travail ont été mis en place pour travailler sur **des axes du plan d'actions** concernant **le foncier, l'installation, la transmission** mais aussi sur **la problématique des circuits courts**.

L'Agence a activement participé à ce groupe de travail en restituant un certain nombre de travaux qui ont été réalisés dans le cadre du groupe de travail que l'AUDC a instauré sur le territoire du Pays (2 réunions du GT « *circuits courts* » se sont déroulées le 23 février et 14 septembre et 1 réunion du GT « *foncier, transmission* » le 21 juin).

En complément des groupes de travail et des COTECH/COPI, **l'agence a élaboré un questionnaire** qui a été transmis à l'ensemble des 90 communes du Pays de Châlons afin de connaître les modes de fonctionnement et les besoins en matière de restauration collective sur le territoire.

Ce questionnaire a servi de base de travail à l'ensemble des autres territoires du PAT du Triangle marnais et a ainsi été diffusé aux prestataires de restauration collective du triangle marnais.

→ *Dans le cadre du travail collaboratif entre les territoires du Triangle marnais pour le projet alimentaire territorial, l'AUDC a relayé auprès des producteurs du Pays de Châlons-en-Champagne le questionnaire élaboré par le Grand Reims dans le cadre de son étude de faisabilité pour la mise en place d'un « atelier de transformation des fruits et légumes ».*



En 2023, plusieurs événements et séminaires ont été organisés dans le cadre du PAT sur le territoire du Triangle marnais :

- **Une formation**, le 4 mai :



- **Un webinaire**, le 13 octobre sur le thème :



- Une journée passerelle PAT / Contrat Local de Santé, le 11 décembre :



Une présentation du PAT par l'animatrice du PNR de la Montagne de Reims **lors de l'atelier « Agriculture » du PLUi de Châlons-en-Champagne** a eu lieu le 22 mai afin de **présenter les axes stratégiques et les objectifs** du projet alimentaire.

Enfin depuis septembre 2023, un travail préparatoire au **renouvellement de la convention PAT avec le PNR de la Montagne de Reims est en cours** afin de définir les modalités et les conditions financières.



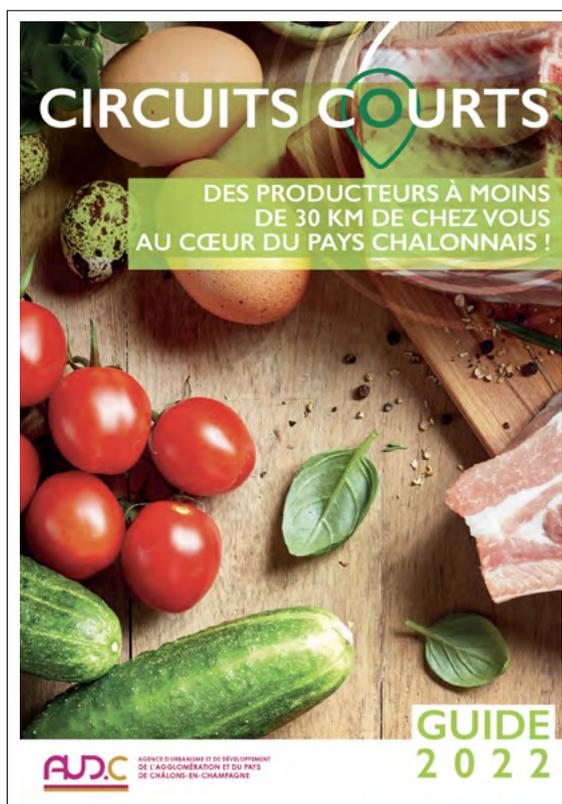
La publication d'un guide des producteurs « Circuits courts »

Depuis plusieurs années, l'agriculture et l'alimentation durable sont devenues des priorités pour le développement de nos territoires.

Il est désormais important de favoriser les « circuits courts et l'agriculture locale » pour préserver notre environnement, nos territoires et notre qualité de vie.

Un travail de réflexion pour actualiser et proposer une édition plus complète du livret de « sensibilisation » à l'alimentation et à l'agriculture locale du Pays de Châlons est en cours.

→ Un **Plan de communication presse** « Circuits courts, les producteurs à moins de 30 km de chez vous au cœur du Pays Châlonnais » est en cours à l'échelle du territoire de Châlons et pourrait être étendu à l'ensemble des éditions du territoire du Triangle Marnais.



Observatoire du Tourisme du Pays de Châlons-en-Champagne

En décembre 2022, le Bureau du PETR a proposé de former un groupe de travail dédié au tourisme regroupant élus et techniciens à l'échelle du Pays avec l'Office du Tourisme (OT), afin de formaliser des propositions sur les sujets suivants :

- Les axes de travail communs dans le domaine touristique à l'échelle du Pays,
- **Les modalités d'élargissement du territoire de compétence de l'OT à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne,**
- Les moyens humains et financiers à mettre en oeuvre,
- Les modalités de portage juridique.

À ce titre, plusieurs étapes ont été mises en oeuvre :

Etape 1 : Diagnostic réalisé fin juin 2023 ciblé sur :

- Les déplacements touristiques (tourisme vert, pistes cyclables, chemins de randonnées)
- Les hébergements existants sur le territoire
- Les points d'intérêt (patrimoine, les lieux d'accueil et de visites, musées)
- Les grands événements du territoire (comme la Foire de Châlons par ex.)

Etape 2 : Identification des enjeux et finalisation des objectifs à l'échelle du Pays.

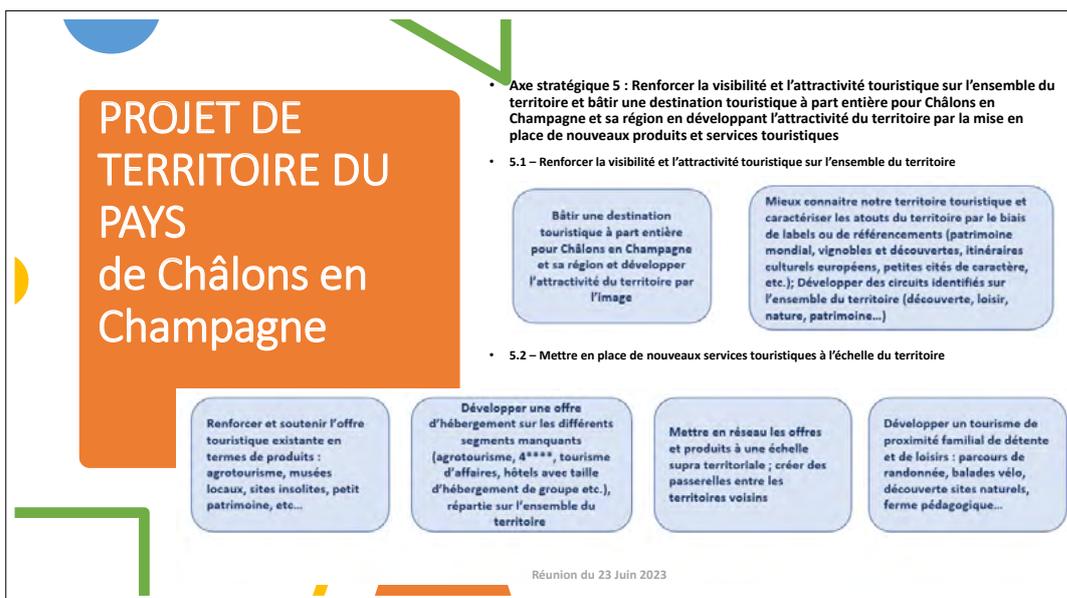
Etape 3 : Inscription d'une « feuille de route » et des priorités retenues par le Pays dans un document cadre (convention partenariale ; convention d'objectifs) signé par les partenaires (OT, AUDC, ...) et collectivités (Pays ; EPCI, communes...) à l'automne 2023.

Cette convention cadre a pour objet de **préciser les engagements réciproques** des parties afin :

- **d'élaborer et mettre en oeuvre la politique locale du tourisme** et des programmes locaux de développement touristique à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne,
- d'assurer la promotion touristique,

- de **contribuer à coordonner** les interventions des acteurs locaux et des divers partenaires du développement touristique du territoire,
- **d'accompagner des porteurs de projets et apporter son concours à la réalisation d'évènements**,
- de mettre en place des **études et statistiques de suivi** dans le cadre de l'observatoire du tourisme du territoire,
- de réfléchir à la création de produits touristiques à l'échelle du Pays.

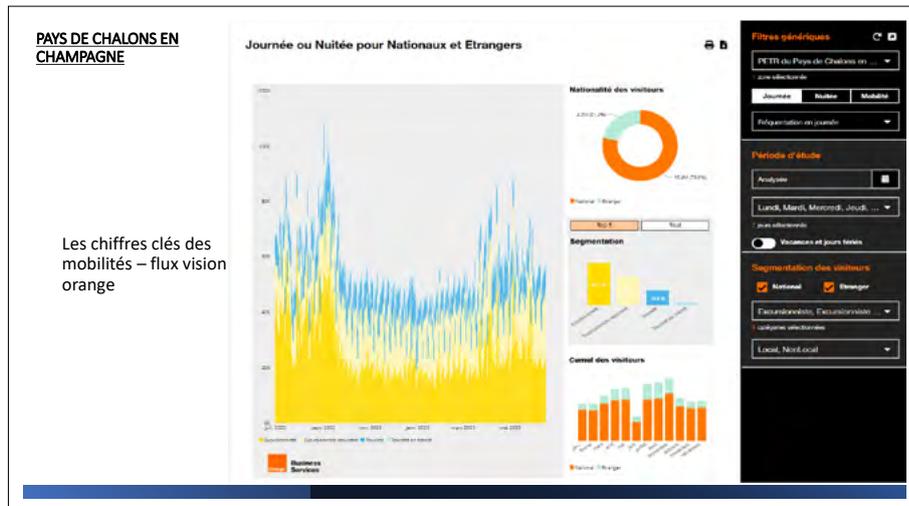
Des comités de pilotage (15 décembre, 23 juin et 12 octobre) et des comités techniques (20 janvier, 14 avril) dédiés ont été mis en place et ont vocation à **suivre les études, projets et actions touristiques que le PETR portera** en tant que maître d'ouvrage ou partenaire, en lien avec les axes stratégiques définis dans le « *Projet de territoire* ».



Le Comité syndical du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne a donné le 14 novembre son accord pour **la signature d'une « convention triennale cadre 2024-2027 pour la stratégie touristique du Pays de Châlons-en-Champagne »**.

Dans le cadre de sa mission d'observation, l'AUDC travaille également à l'analyse des données « Flux Vision Orange » à l'échelle du Pays et des 3 EPCI le constituant.

Fonctionnant avec des **algorithmes exclusifs développés par les chercheurs d'Orange Business, Flux Vision est une solution « Mobile Data Analytics »**. Elle fournit des indicateurs statistiques de fréquentation, de provenance et de déplacement à partir des informations techniques issues du réseau mobile Orange.



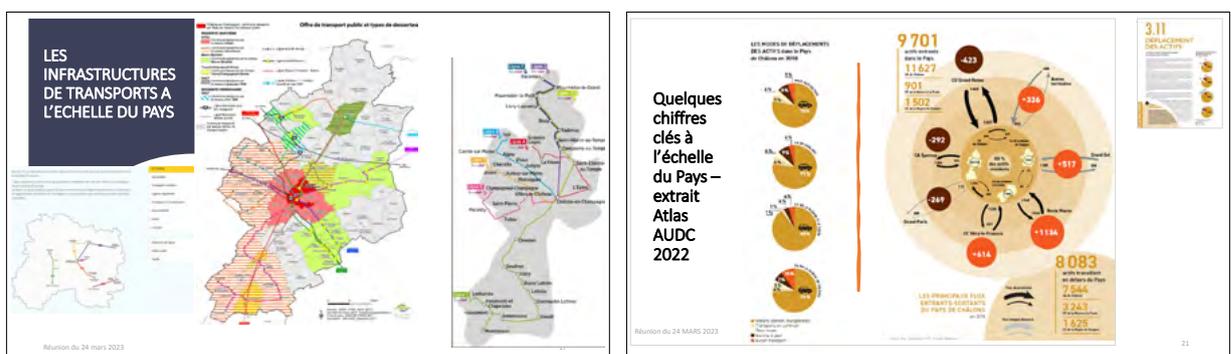
Les mobilités

Sur la thématique des mobilités, l'AUDC a eu l'opportunité de **participer à plusieurs réunions** sur les « Bassins de mobilités Grand Est ».



Une rencontre avec le chargé de mission « Mobilités Grand-Est » a eu lieu pour **échanger sur la stratégie de mobilités à l'échelle du Pays de Châlons**.

Le Cotech mobilités PTRTE a permis d'avoir des données-clés sur la thématique et de faire un « **état des lieux** » des mobilités existantes.



6. Suivi du SCoT et SRADDET

Analyses de compatibilité

En 2023, l'AUDC a rédigé **16 avis du PETR concernant la « compatibilité de documents » ou de projets avec les objectifs du SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne**. Ces avis concernent :

- 1 modification de PLU
- 4 modifications simplifiées de PLU
- 4 demandes de permis de construire
- 4 demandes de permis d'aménager
- 1 demande de certificat d'urbanisme
- 1 déclaration préalable à division foncière
- 1 projet de Schéma Régional des Carrières Grand Est.

Outils de suivi du SCoT

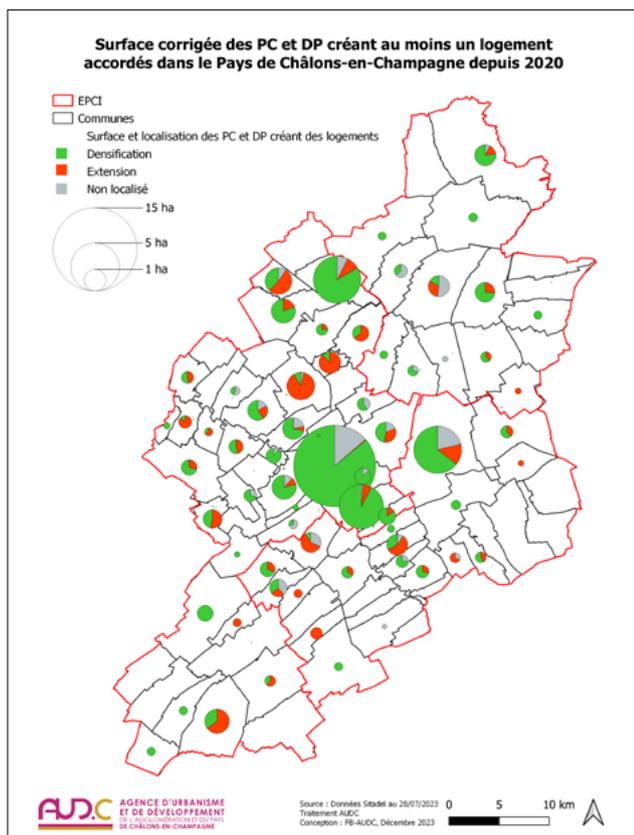
Eu égard à l'absence de solutions permettant de lever les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre d'un **outil de suivi de la consommation foncière** basé sur un traitement local des autorisations d'urbanisme, l'AUDC a cherché et mis en place des solutions « alternatives ».

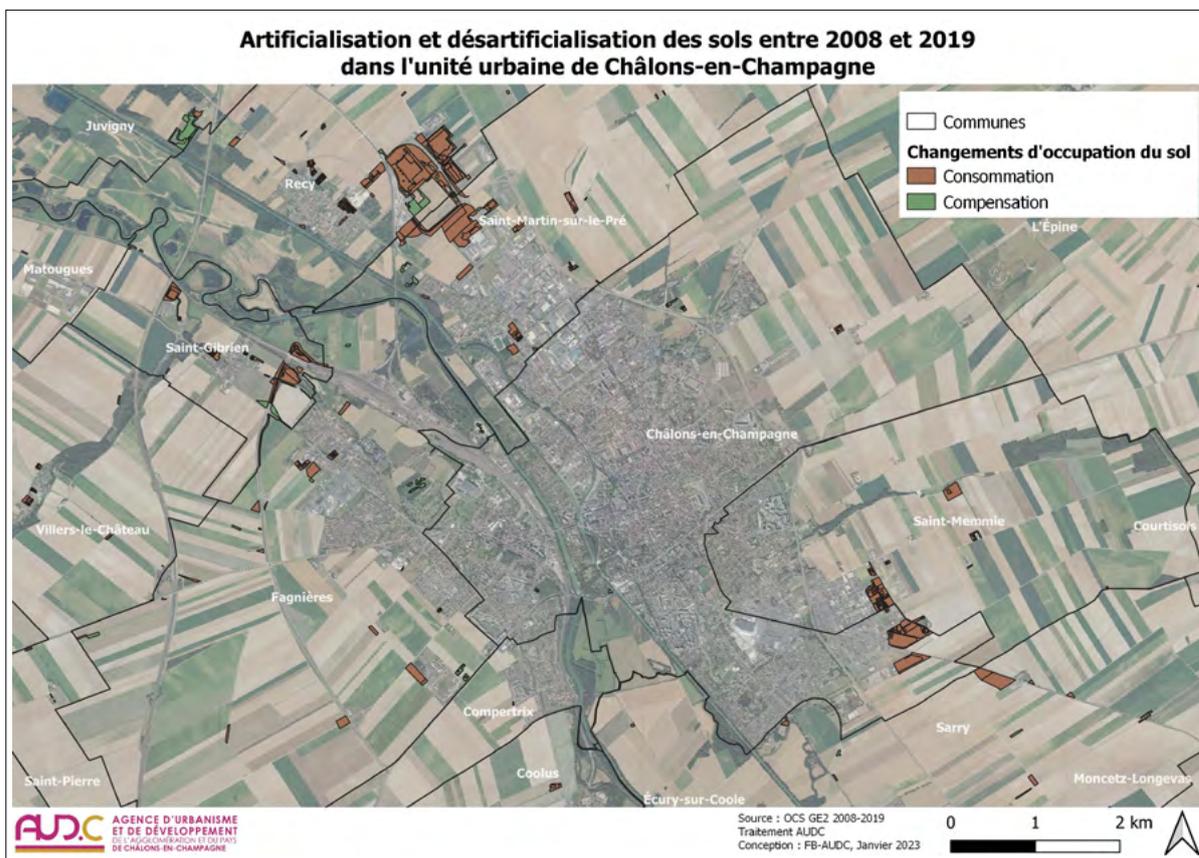
La première solution repose sur les données Sitadel, mises à disposition par le Service des données et études statistiques du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires avec une mise à jour mensuelle permettant un suivi à court terme. La base utilisée recense les permis de construire et déclarations préalables autorisés créant au moins un logement. **Ces données ont été traitées afin d'affiner les surfaces d'emprise** et de localiser les dossiers afin de déterminer s'ils sont situés en « extension de l'enveloppe urbaine de référence » ou non. Par ailleurs, les adaptations des enveloppes urbaines finalisées durant l'année dans le cadre de l'élaboration des PLUi ont été prises en compte dans ce traitement.

Une seconde base de données listant les créations de locaux a également été traitée, mais les surfaces qui y sont renseignées sont très peu pertinentes pour une estimation de la consommation foncière et une correction automatisée est impossible en raison des spécificités de ce type de construction.

En parallèle, **les données de l'Observatoire national de l'artificialisation des sols**, fournies par le CEREMA sur la base des fichiers fonciers et mises à jour annuellement, ont également été traitées. Cette donnée ne permet pas un suivi aussi efficace que les données Sitadel (entre 1,5 et 2,5 ans de latence) et présente des biais importants en raison de l'origine fiscale des données traitées par le CEREMA, mais elle est **ciblée comme référence par la loi Climat et résilience et permet de comparer les résultats obtenus** par le biais de Sitadel.

Par ailleurs, **l'outil d'Occupation du Sol à Grande Echelle de la Région Grand Est**, mis à disposition en fin d'année 2021 **sur le département de la Marne** a fait l'objet de premières analyses pour en évaluer le potentiel. Un bilan et une cartographie des surfaces artificialisées et désartificialisées sur la période 2008-2019 ont notamment été réalisés.





Participation aux démarches d'élaboration des documents locaux d'urbanisme

Dans un souci de bonne prise en compte des enjeux du SCoT dès les étapes d'élaboration des documents locaux d'urbanisme, un **important travail d'accompagnement des PLUi actuellement en cours d'élaboration sur le territoire a été mené durant l'année 2023**. De nombreux échanges ont eu lieu avec les 3 EPCI membres du PETR afin d'aboutir à une **finalisation de l'adaptation des enveloppes urbaines** proposées en 2020. La nouvelle version « *actualisée* » servira désormais de **référence dans le cadre du suivi du SCoT et de l'élaboration des PLUi**.

L'AUDC a également représenté le PETR au cours de plusieurs réunions de travail ou de concertation sur ces documents. **En particulier, les principaux enjeux identifiés par le SCoT et objectifs qu'il fixe ont été présentés durant les « ateliers thématiques » du PLUi de Châlons-Agglomération.**

Commission de suivi du SCoT

L'Agence a accompagné le PETR dans **l'organisation et l'animation de la « commission de suivi du SCoT »** du Pays de Châlons-en-Champagne, qui s'est réunie le **19 décembre 2023** à Châlons. A cette occasion ont été présentés **les outils de suivi du SCoT mis en place et leurs résultats, le bilan des analyses de compatibilité** réalisées sur l'année 2023 **ainsi qu'un point sur la modification du SRADDET Grand Est et les conséquences du jugement du contentieux sur le projet éolien.**

Analyse de la consommation foncière à vocation économique

L'Agence a réalisé une « note » d'état des lieux exhaustif de la **prise en compte des objectifs du SCoT en matière de foncier** dans la stratégie de développement économique de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne à destination des services de la Communauté d'agglomération et de l'AUDC.

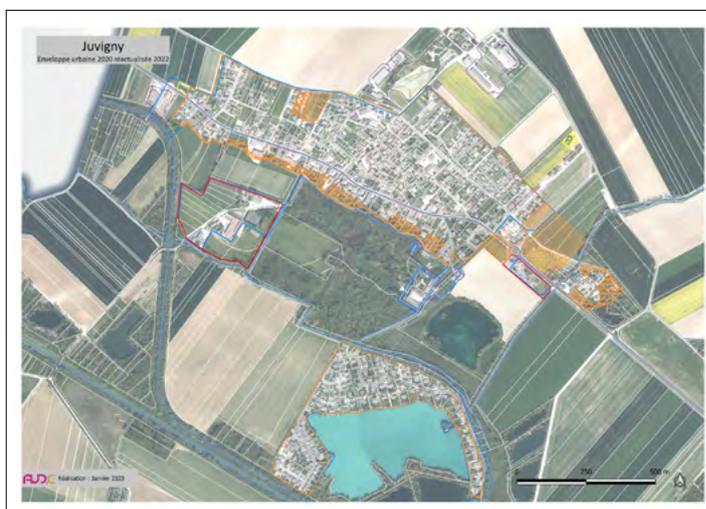
Cette note fait le point sur **les projets de parcs d'activités économiques en comparaison des enveloppes foncières réservées dans le SCoT** du Pays de Châlons.

Suivi de la modification du SRADDET de la Région Grand Est

Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) est actuellement « *en cours de révision* » afin d'intégrer les nouvelles dispositions légales qui s'imposent à lui, et notamment les évolutions engendrées en matière de consommation d'espaces par « *la loi Climat et résilience* » du 22 août 2021. Cette loi a également créé une « *Conférence des SCoT régionale* », qui a pour missions d'**élaborer une proposition relative à l'établissement des objectifs régionaux en matière de réduction de l'artificialisation nette**, puis d'**établir un bilan de l'intégration et de la mise en oeuvre des objectifs** de réduction de l'artificialisation nette dans un délai de trois ans.

L'AUDC a représenté le PETR et le SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne lors d'une « *rencontre territoriale* » du SRADDET organisée par la Région Grand Est à Châlons-en-Champagne, durant laquelle ont été présentés **les premiers éléments sur les règles de consommation foncière** envisagées à l'horizon 2023 pour le SRADDET. Les services de la Région, puis ceux du Conseil départemental, ont été alertés sur la nécessité d'une prise en compte spécifique des emprises des parcs d'activités de Paris-Vatry, qui n'était pas intégrée dans le projet.

A la fin 2023, la Région Grand Est n'a pas fait retour de ses arbitrages sur la répartition des enveloppes foncières au niveau de chacun des SCoT.



Suivi du recours contre le SCoT du Pays de Châlons

La Sté Web Parc Eolien des Carrières a déposé le 02/09/2021 un recours auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, suite au refus du Préfet en date du 05/05/2021 de réaliser un parc éolien de 17 aérogénérateurs sur les communes de Marson, St Germain-la-Ville et Vésigneul-sur-Marne sur le motif de l'absence de respect du document d'orientations et d'objectifs (DOO) du Pays approuvé en octobre 2019.

Ce recours met en cause une des dispositions du SCoT qui préserve la « qualité des paysages » et qui interdit d'implanter des éoliennes à l'intérieur d'un cercle de 10 km autour des deux monuments classés « patrimoine mondial Unesco » que sont Notre-Dame-en-Vaux et Notre-Dame-de-l'Épine, sachant que le projet s'implante à 8,7 km de cette dernière.

Un premier refus avait été émis le 12 juillet précédent par M. le Président du PETR suite à un « *recours gracieux* » de la Société sur ce même fondement.

L'AUDC a organisé la défense du PETR et du SCoT et a produit les documents nécessaires à la défense de ce recours.

Le PETR s'est fait assister de Maître Madeleine BABES du Cabinet Huglo-Lepage de Paris spécialisé dans le contentieux de l'urbanisme.

Cette dernière a produit un premier mémoire en défense le 02 septembre 2021, mettant en avant d'une part l'irrégularité de la requête et d'autre part le bien-fondé des dispositions du SCoT ainsi que sa compatibilité avec les dispositions du SRADDET et plus généralement du « *code de l'urbanisme* ».

Un deuxième mémoire a été produit le 09/08/2022 toujours par Maître Madeleine BABES avocat du

PETR, en réponse à de nouveaux arguments développés de la Sté attaquante, mais qui ne remettent pas en cause « les orientations » de la défense.

Un troisième mémoire en défense a été produit en décembre 2022.

Le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a clôturé l'instruction au début du mois de février 2023. Le dossier a été présenté aux élus au sein du Comité syndical du PETR.

Le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a rendu un jugement défavorable au PETR le 16 novembre 2023 par lequel il annule la décision du Président du PETR en date du 12 juillet 2021 par laquelle il refusait d'abroger les dispositions de l'article 3.2 du chapitre 6 du SCoT. Le prochain comité syndical du PETR **prendra en compte les modalités de ce jugement.**



7. Animation du Conseil de Développement (CODEV)

Le rôle de l'AUDC a été poursuivi en 2023 en matière d'assistance administrative, comptable et participative du CODEV pour le compte du Pays. Cela a consisté notamment en :

- **L'organisation des Bureaux et Assemblées plénières de l'instance de 2023** : 2 assemblées générales ont été organisées en 2023 (19 juin et 4 décembre), 4 bureaux ont eu lieu (27 février, 15 mai, 6 novembre, 29 novembre).
- **L'assistance pour l'organisation de la journée de restitution et de présentation des rapports de saisine** auprès des élus du Pays. Cette journée s'est déroulée le 1^{er} juillet sur le territoire de la CC de la Région de Suippes.



- L'assistance à **l'organisation du stand CODEV sur la foire de Châlons 2023** en matière de communication.
- **L'organisation des élections** des co-présidents des commissions 1, 2 et 3. En 2023, la commission 1 a vu le renouvellement de ses 2 coprésidents. Les commissions 2 et 3 ont eu à compléter le poste d'un seul des co-présidents.
- **Suivi des candidatures des membres et intégration des nouveaux candidats** suite à une relance d'un appel à candidature à la rentrée 2023.
- **Participation et appui technique** de l'AUDC lors du travail des 4 commissions qui se réunissent régulièrement (1 fois par mois pour chacune).
- **Suivi comptable du budget** du CODEV réalisé par l'AUDC.

L'AUDC a travaillé également sur la réalisation de supports de communication pour le CODEV (flyer, kakemono) ainsi que sur **l'actualisation de la page dédiée au CODEV sur le site Internet du Pays et sur celui de l'AUDC.**

8. War On Screen : 11^{ème} édition du Festival International de Cinéma

La 11^{ème} édition du Festival international de Cinéma « War on Screen » s'est déroulée du 2 au 8 octobre 2023 et a marqué les 10 ans du Festival. Cet anniversaire a ouvert une nouvelle phase : Dix ans après sa première édition, le Festival « War on Screen » assoit sa présence dans le Pays de Châlons et dans le paysage cinématographique français, européen et international.

Une maturité qui se symbolise cette année avec le dépassement du seuil des 20 000 spectateurs et encore une légère hausse de fréquentation scolaire (6 384 élèves).

L'engagement consacré au cinéma et à ses artistes depuis 10 ans porte ses fruits, et sous le signe du partage et de la convivialité que s'est célébrée cette onzième édition.

Porté par son public, ses équipes et bénévoles, ses partenaires et ses collaborateurs, le festival a su fédérer autour du cinéma, dans un contexte géopolitique très compliqué puisque la guerre en Ukraine s'éternise, et que pendant le festival, le conflit entre Israël et le Hamas a pris une tournure dramatique.

Toujours de **nouveaux horizons dans la programmation**, avec pour la première fois la sélection en compétition de **productions de pays tels que le Yémen, l'Azerbaïdjan, le Soudan ou le Mexique**, dont nous connaissons parfois peu les conflits et le cinéma.

Une programmation attentive à l'actualité, à l'art (Rock'n'War#7) aux problèmes environnementaux (Environnement Naturel, paradoxes et urgences#2) mais aussi à la nécessité de rire parfois (la comédie italienne part en guerre : un irrésistible antidote).

Implication, envie et engagement de la jeunesse autour des projections, d'ateliers et de rencontres, dans le cadre scolaire ou pendant du temps libre. Cette année, une vingtaine d'étudiants de différentes universités et écoles d'études secondaires a participé à la création de la « Gazette ».

Ou encore, une classe de CM1-CM2 a créé une bande annonce du Festival !

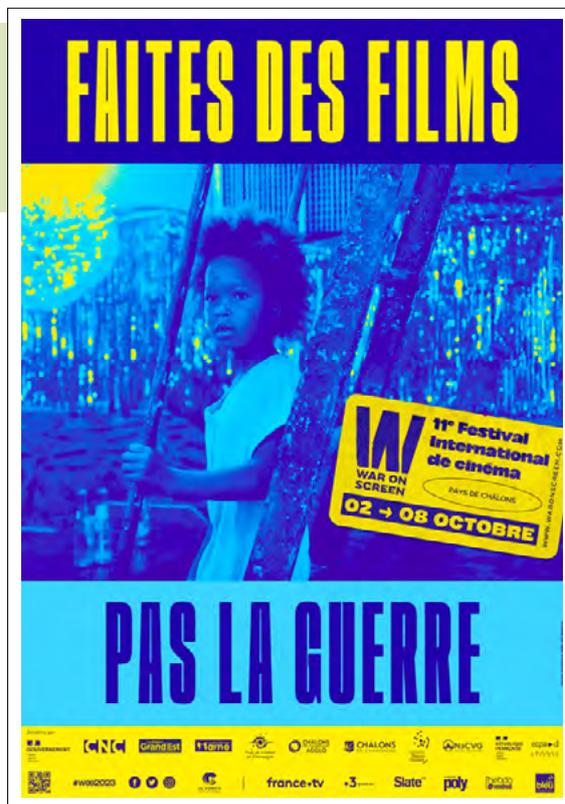
Invité d'honneur : Volker Schlöndorff, réalisateur allemand et l'un des représentants majeurs du nouveau cinéma allemand des années 1960-1970 aux côtés de cinéastes comme Rainer Werner Fassbinder ou Wim Wenders.

→ Il y a eu :

- **80 séances dont 50 séances de films de l'année et 29 « avant-premières » et 41 pays représentés.**
- **2 compétitions internationales** : 5 longs métrages et 2 courts métrages récompensés
- **4 jurys** (international, presse, étudiant et lycéen)
- **Sections « hors compétition » :**
 - . Perspectives
 - . la guerre vu par Volker Schlöndorff
 - . Environnement naturel, paradoxes et urgences#2
 - . De Lincoln à nos jours
 - . la comédie italienne par en guerre
 - . Rock'N'War ArtN'War #7
 - . Mémoires partagées#11.

- Programmation jeune public

- **Nombreux « ateliers »** : projection itinérante, spécial effet, bruitage, création d'une bande-annonce, Tourne-la comme Alice, histoire du cinéma, table Mashup, faux reportages, création d'un scénario, création d'une affiche de festival.



Ce Festival a mobilisé **124 bénévoles** et fédéré **66 partenaires**.

9. Animation du programme européen LEADER

Chargé de mission Leader

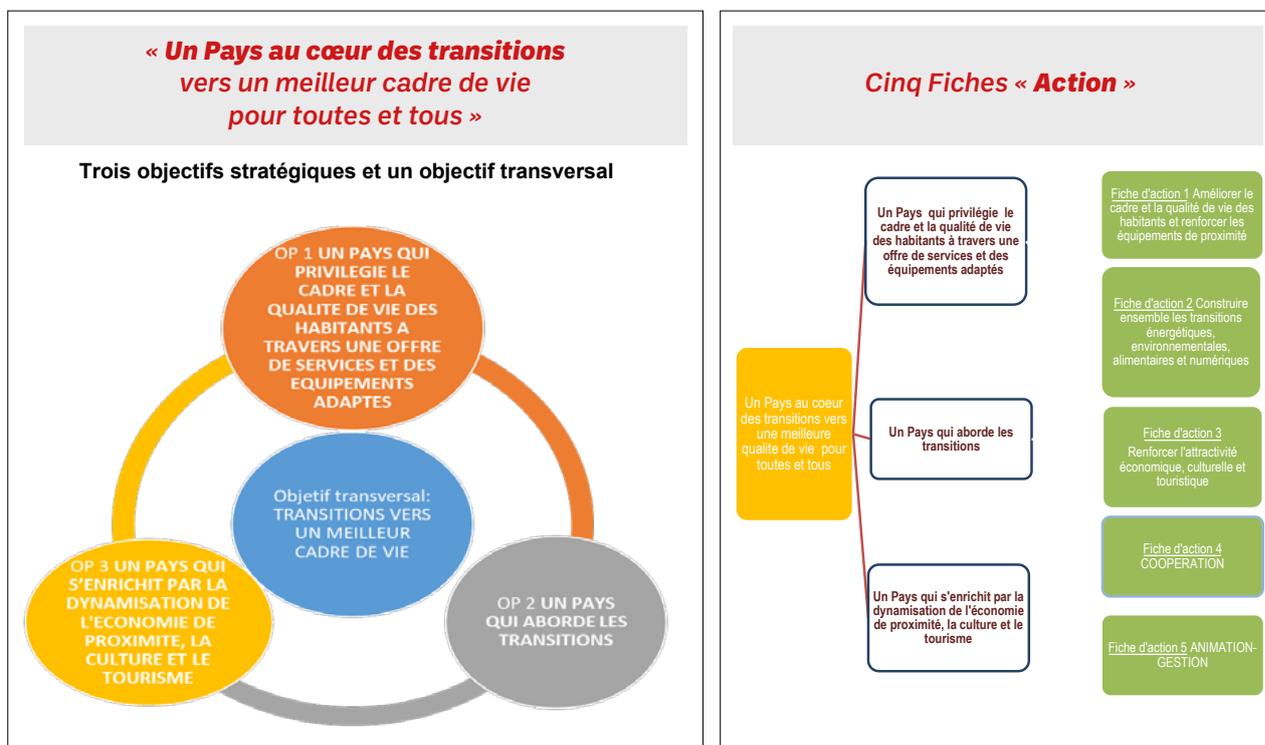
Le programme Leader Pays de Châlons-en-Champagne est doté de 1.541.120 € de fonds FEADER 2014-2022 et de 1.054.554 € pour la période 2023-2027.

Transition vers la nouvelle programmation Leader

2023 marque la **phase de transition** vers la nouvelle « **période de programmation Leader 2023-2027** ». En effet, suite à la notification de la Région GE d'acceptation de la candidature Leader du Pays de Châlons-en-Champagne, cette année le PETR a travaillé à **la consolidation de la nouvelle stratégie en coordination avec l'autorité de gestion régionale** afin de pouvoir signer la convention.

Une première campagne de communication a été lancée auprès des acteurs locaux du territoire pour les informer de la nouvelle démarche Leader.

→ Priorité cible LEADER Pays de Châlons-en-Champagne 2023-2027



Maquette financière et Fiches d'Action

LEADER : 2014-2022

N° fiche action	Intitulé des fiches actions	Montants FEADER
FA1	Valorisation du potentiel naturel et patrimonial pour le rayonnement des vallées	480 000 €
FA2	Amélioration du vivre ensemble par la juste proximité des services et l'action culturelle	360 000 €
FA3	Consolidation de l'attractivité économique et résidentielle des vallées, par le renforcement de l'économie de proximité et le développement du tourisme durable	400 000 €
FA4	Animation gestion	261 120 €
FA5	Coopération	40 000 €

LEADER : 2023-2027

N° fiche action	Intitulé des fiches actions	Montants FEADER
FA1	Améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants et renforcer les équipements de proximité	280 000 €
FA2	Construire ensemble les transitions énergétiques, environnementales, alimentaires et numériques	250 000 €
FA3	Renforcer l'attractivité économie, culturelle et touristique	201 054 €
FA4	Coopération	60 000 €
FA5	Animation - Gestion	263 500 €

Le Comité de Programmation Leader

2 réunions du Comité de Programmation Leader ont eu lieu en 2023 : 15 mai et 8 septembre.

Les Projets Pré-programmés et Programmés

20 projets ont été validés en Pré-programmation et Programmation.

Porteur du projet	Opération	Préprogrammé	Programmé
Commune de Somme-Suippe	Extension et réaménagement du parc public avec verger des naissances, à visée pédagogique et dimension de biodiversité	X le 15/05/23	
Commune de Saint-Gibrien	Création d'un parcours VTT	X le 15/05/23	X le 08/09/23
Office de tourisme de Châlons-en-Champagne	Accroissement de la visibilité et de la notoriété de la destination Châlons-en-Champagne par le digital	X le 15/05/23	
Syndicat des producteurs du lentillon champenois	Elaboration d'une stratégie et d'un plan de communication pour le lentillon champenois	X le 15/05/23	X le 08/09/23
PETR du Pays de Châlons-en-Champagne	Déploiement d'une tournée itinérante d'animation territoriale multiservices dans les villages du Pays de Châlons-en-Champagne	X le 15/05/23	X le 08/09/23
CC de la Moivre à la Coole	Equiper des cantines pour le passage au sans plastique	X le 08/09/23	
CCAS	Châlons entraide portail numérique pour prévenir l'isolement des personnes fragilisées	X le 08/09/23	
Commune de Livry-Louvercy	Aménagement paysager d'un espace multigénérationnel autour d'une plateforme de jeux	X le 08/09/23	
Commune de Sainte-Marie-à-Py	Création d'un tiers-lieu associatif	X le 08/09/23	
Commune de Fagnières	Equiper de la nouvelle cantine de proximité du pôle scolaire des Tilleuls		X le 15/05/23
Carpinfrance	2 meublés de tourisme pour 4 personnes à Matougues		X le 15/05/23
Commune de Marson	Aménagement du parc en centre-bourg, Parc Montier		X le 15/05/23
Commune de Sommepey-Tahure	Installation d'une halle publique couverte dans le parc public communal		X le 15/05/23
Commune de Sarry	Aménagement sécurisé aux abords du groupe scolaire Jean-Yves Cousteau		X le 15/05/23
Commune de Juvigny	Le jardin de Juvigny (aire de jeux pour les enfants au sein d'un espace partagé)		X le 15/05/23
Commune de Saint-Martin-sur-le-Pré	Création d'un îlot de fraîcheur		X le 08/09/23
Commune de Somme-Vesle	Mise en valeur de la salle polyvalente		X le 15/05/23

Les conventions de subvention et le paiement

13 conventions de subventions ont été signées suite à la programmation des dossiers. 6 projets ont été payés.

Prochaines étapes

Le PETR du Pays de Châlons-en-Champagne doit recevoir prochainement **la convention de subvention Leader 2023-2027 signée par la Région GE**. Le premier comité de programmation de cette nouvelle période devrait se réunir pendant la première moitié 2024.

Le GAL du PETR poursuit la gestion des dossiers de sorte à pouvoir programmer ceux qui sont en « phase d'instruction » et, à **préparer les demandes de paiement** pour ceux dont une convention/décision de subvention a déjà été signée.



03



AXE 3

LA PLANIFICATION

Élaboration des PLU et PLUi

1. Introduction
2. Le PLUi de la CA de Châlons-en-Champagne
3. Le PLUi de la CC de la Moivre à la Coole
4. Le PLUi de la CC de la Région de Suippes
5. Les Diagnostics fonciers des PLUi
6. Evaluations environnementales de PLU
7. Géoportail de l'Urbanisme



LA PLANIFICATION

1. Introduction

Le travail réalisé concerne principalement les procédures d'élaboration et de révision des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux.

L'AUDC intervient sur le champ de la planification locale depuis sa création en 1974. Elle possède dans ce domaine un savoir-faire reconnu qui la conduit à intervenir pour les communes de la Communauté d'Agglomération de Châlons mais aussi dans le périmètre du Pays de Châlons-en-Champagne.

Après l'adhésion successive à l'Agence des communautés de communes de la Moivre à la Coole en 2019 et de la Région de Suippes en 2020, **l'élaboration des deux PLUi de ces intercommunalités rurales a été engagée.**

En 2023, l'Agence a également engagé l'élaboration du PLUi de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne suite aux phases d'information et de concertation avec les communes qui ont précédé le « *transfert de la compétence urbanisme* » à partir du 1^{er} juillet 2021.

Enfin, l'Agence a poursuivi pour le compte de la Communauté d'Agglomération, **les procédures d'élaboration en cours des PLU des communes concernées.**

2. Le PLUi de la CA de Châlons-en-Champagne

Lancement de la phase de diagnostics

Dans le cadre de « *l'élaboration du PLUi* » prescrit le 8 décembre 2022, **plusieurs phases de la procédure se sont succédées** au cours des mois écoulés.

La première étape est la réalisation des « *diagnostics* » (thématiques, fonciers et agricole). Elle s'est échelonnée tout au long de l'année 2023 et prendra fin au premier trimestre de l'année 2024.

Le diagnostic du territoire est l'une des composantes du « *rapport de présentation* ». Il sert de fondement aux « *orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables* » (PADD) autour desquelles toutes les autres pièces du PLUi vont se décliner.

Diagnostic foncier

Le diagnostic foncier requière une vision transversale pour **évaluer au mieux le potentiel foncier mobilisable** sur le territoire.

Afin de mettre en oeuvre cette « *phase de diagnostic* », un travail d'élaboration et **d'organisation des bases de données SIG** a été mené permettant de sélectionner les éléments les plus pertinents à travailler avec les élus.

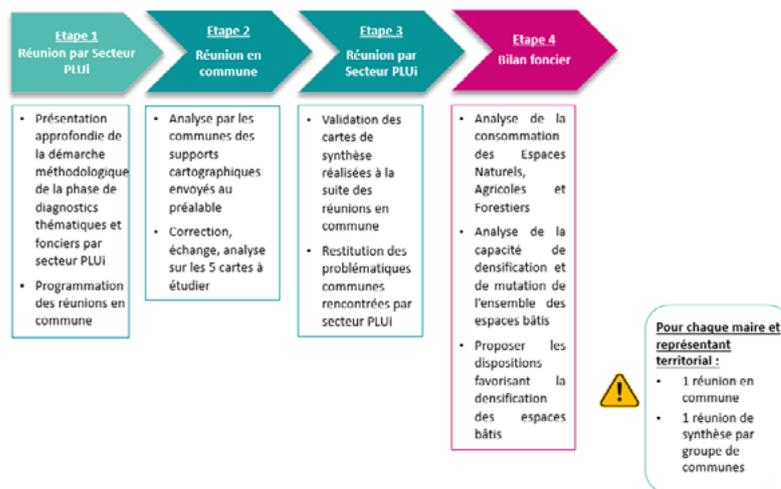
Les données ont été réparties en 5 cartes **servant de supports aux réunions en commune** :

- Carte 1 : Typologie du bâti
- Carte 2 : Vocations
- Carte 3 : Mobilités
- Carte 4 : Environnement et paysage
- Carte 5 : Enjeux fonciers.

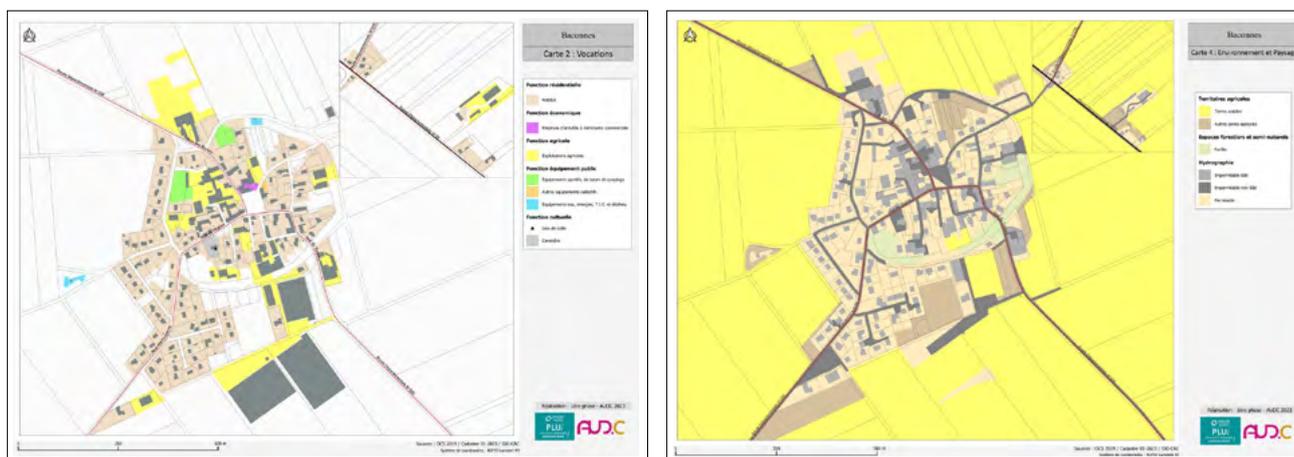


Dans la continuité de la « *charte graphique PLUi* » existante, **une charte spécifique à la « cartographie » a été mise en place** afin de créer une cohérence aux supports associés à la démarche PLUi.

→ Schéma synthétique de la **phase de diagnostic foncier**.



→ Exemple de **cartes thématisées de « diagnostic foncier »** : [Baconnes](#), [Carte 2 : Vocations](#), [Carte 4, Environnement et paysage](#).



Concomitamment à la mise en place de la démarche de « *diagnostic foncier* » en interne, **une réunion par pôle territorial a été organisée** afin de présenter aux élus du pôle concerné les démarches de diagnostics fonciers et thématiques tout au long de l'année 2023.

Les données présentes sur les 5 cartes ont été rectifiées et complétées par les élus de chaque commune lors de réunions organisées en mairie. Une fois modifiée manuellement, les cartes ont subi un important traitement de manipulation permettant de mettre à jour les bases de données informatiques.

Une étape de « *validation finale* » **sous la forme de réunions a été organisée pour chacun des pôles territoriaux Nord, Nord-Ouest et Sud-Ouest**. Elle visait à valider les cartes modifiées et à restituer les problématiques communes rencontrées sur le territoire concerné.

Les réunions de synthèse des pôles territoriaux Périurbain, Coeur Urbain et Sud seront organisées au premier trimestre 2024.

Animation des COPIL

Le 2^{ème} COPIL a été programmé le 30 mars 2023. Il portait sur la présentation des « *méthodologies* » de mise en oeuvre des diagnostics thématiques et fonciers.

Le 3^{ème} COPIL a eu lieu le 06 juillet 2023. Il portait sur la « *restitution du diagnostic agricole* » réalisé par la Chambre d'agriculture et le suivi de mise en oeuvre des diagnostics fonciers et thématiques.

Le 4^{ème} COPIL s'est déroulé le 23 novembre 2023. Il portait sur la « *restitution des premiers enjeux* » issus des diagnostics thématiques et fonciers.

Diagnostics thématiques

Les 7 thématiques principales suggérées dans la « *charte de gouvernance* » ont servi de support à l'élaboration d'un modèle d'organisation des groupes de travail validé par les membres du COPIL le 20 octobre 2022. Ils devaient être à la fois thématiques et territoriaux. Généraux pour certains et transversaux pour les autres.

→ Illustration des **thématiques définies**.



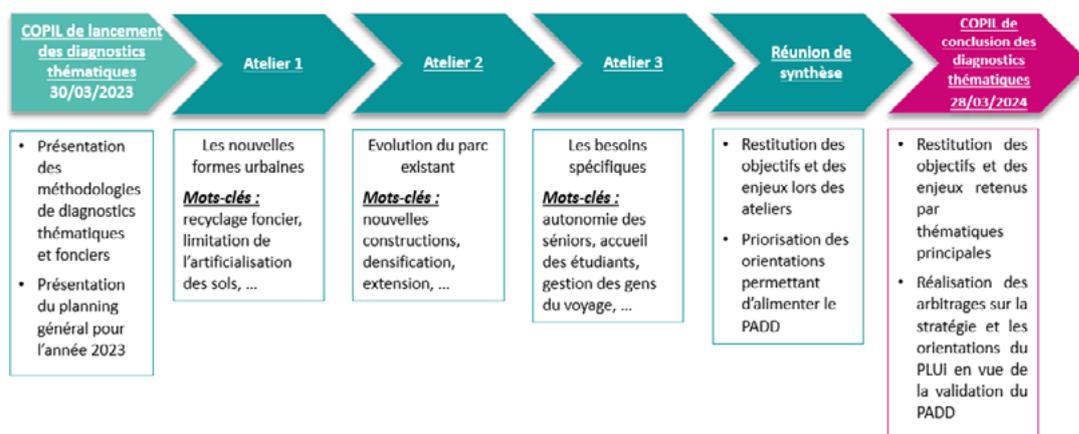
Cette « *phase de diagnostic* » avait pour but de **recouper les diagnostics et les enjeux stratégiques** réalisés dans le cadre de la stratégie de territoire et de combler les potentiels manques de données quantitatives et/ou qualitatives.

Trois thèmes « *transversaux* » ont également été fléchés :

- Volet foncier
- Gestion des risques et des nuisances
- Adaptation au changement climatique.

Pour chacune des thématiques, plusieurs « *ateliers spécifiques* » ont été organisés. Ils visaient à analyser l'ensemble des aspects de la thématiques étudiée. Les « *ateliers* » se sont déroulés tout au long de l'année 2023 **mobilisant** autant **les observatoires par leur contribution active** que **les partenaires extérieurs**.

→ Schéma de la **mise en oeuvre méthodologique** des « *diagnostics thématiques* ».



En 2024, la « *phase de diagnostics thématiques* » se clôturera pour chaque thématique par la réalisation d'**une réunion de synthèse** qui visera à condenser les propos tenus et **permettra d'alimenter prochainement les enjeux et les orientations générales du PADD**.

Diagnostic agricole

La première moitié de l'année 2023 s'est ancrée dans la continuité du travail entamé en 2022 visant à réaliser le « *diagnostic agricole* » **en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de la Marne**.

Il visait à retranscrire de manière exhaustive les pratiques, les problématiques et les enjeux du milieu agricole.

A ce titre, les maires et les représentants territoriaux ont été conviés à des **réunions de présentation et des points d'étape de la démarche**. Les exploitants agricoles ont été sollicités via la **mise en place d'un questionnaire et des permanences se sont tenues** afin de recueillir leurs paroles.

A l'issue de ces différentes étapes, la **Chambre d'Agriculture de la Marne a procédé à un travail d'analyse et de synthèse des enjeux présents sur les différents secteurs PLUi**. Une « *réunion de restitution* » de ce diagnostic a été organisée sous la forme « *d'ateliers participatifs* » au **deuxième trimestre 2023**.

Via la réalisation de la réunion de restitution, **des enjeux ont été dressés et priorisés** par les présidents d'associations foncières, les maires et les représentants territoriaux.

L'ensemble des éléments y étant énoncés ont été retransmis aux membres du Comité de pilotage en **juillet 2023** et **retranscrits dans un rapport** disponible via un accès spécifique au site Internet PLUi.



Concertation et communication

→ Guide méthodologique

En 2022, la DAT et l'AUDC ont entrepris la réalisation d'un « *guide méthodologique PLUi* » à destination des élus de la CAC.

Ce dernier vise à **expliquer les enjeux liés au développement d'une culture commune de la démarche d'élaboration du PLUi et d'apporter aux élus les principales clés de lecture** du PLUi en termes de contenu et de procédure.

Depuis **octobre 2023**, le guide est disponible.



→ Interface de communication

A la demande de la DAT, **une interface de distribution de l'information et de communication** a été créée à destination des élus (Teams).

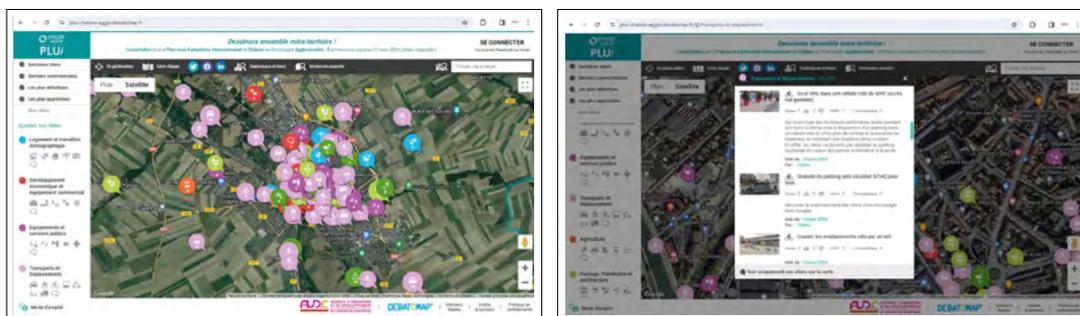
Son organisation était en cohérence avec les phases de diagnostics réalisées en 2023.

Compte-tenu de sa difficulté d'utilisation, Teams a été abandonné au profit d'un accès spécifique aux élus **sur le site Internet PLUi créé par les services de la DSI**.

→ Liaison avec le bureau d'études « Repérage Urbain »

L'AUDC se tient à disposition du bureau d'études engagé par la Communauté d'Agglomération pour procéder à la « *phase de concertation publique* » **en fournissant les supports nécessaires à la réalisation d'une série de réunions et d'ateliers**.

→ Extraits Carte interactive (concertation) Débatomap



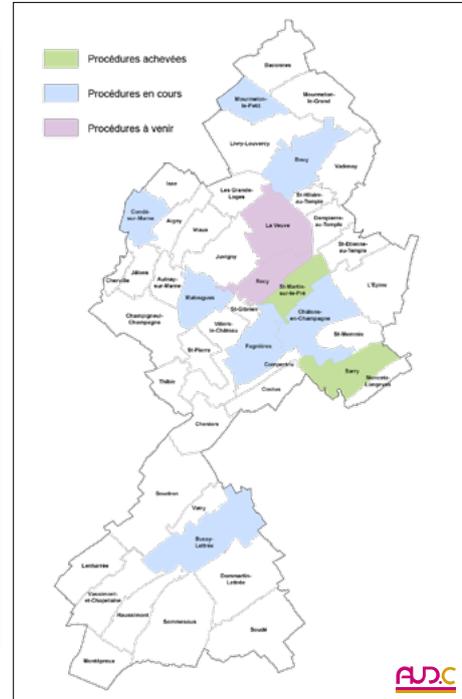
Suivi des PLU communaux

Les élaborations ou révisions de PLU engagées par les communes avant la prise de compétence « documents d'urbanisme » par la Communauté d'Agglomération ont été achevées en 2022.

En 2023, l'Agence s'est employée, en parallèle des travaux sur le PLUi, à accompagner de **nouvelles procédures d'évolution de PLU communaux**.

→ Etat des PLU réalisés ou en cours de réalisation par l'AUDC

COMMUNE	PROCEDURE / DATE	
Procédures achevées en 2023		
Saint-Martin-sur-le-Pré	Modification simplifiée	Approuvée le 29/06/2023
Sarry	Modification simplifiée	Approuvée le 29/06/2023
PLU en cours de modification simplifiée		
Bussy-Lettrée	Points règlementaires concernant la ZAC 1 de Vatry	
Bouy	Point règlementaire relatif aux clôtures	
Matougues	OAP de la zone 1AU des « Champs Chevaliers »	
Mourmelon-le-Petit	Evolution ponctuelle de la zone agricole	
PLU en cours de modification		
Châlons-en-Champagne	Zonage de la cité Saint-Martin et OAP du quartier du Mont Héry	
Fagnières	Zonage et OAP de la zone d'activités du « Chemin de la Terrière »	
PLU en cours de mise en compatibilité		
Condé-sur-Marne	Création d'une nouvelle zone économique communautaire	
Procédures à venir (mises en compatibilité)		
La Veuve	Extension de la zone d'activités dans le cadre d'une DUP	
Recy	Extension de la zone d'activités dans le cadre d'une DUP	



Assistance au Débat annuel sur la Politique Locale de l'Urbanisme

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne est compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

« Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre exerce la compétence relative au plan local d'urbanisme, son organe délibérant tient, **au moins une fois par an, un débat portant sur la politique locale de l'urbanisme** » (article L.5211-62 du CGCT).

L'Agence a réalisé la présentation des éléments portant sur :

- La gestion des documents d'urbanisme de portée communale.
- La démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.
- Le programme « Petites Villes de Demain » (PVD) de Mourmelon-le-Grand.

→ Extraits **Débat annuel sur la Politique Locale de l'Urbanisme - Conférence des maires (Châlons Agglo)**.

Débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme
/ Conférence des maires
 26 septembre 2023

/ CENTRES-VILLES

Petites Villes de Demain Mourmelon-le-Grand

La Convention-cadre **Petites Villes de Demain** (PVD) valant CRT a été signée le 20 décembre 2022.

En 2022, réalisation de l'action « Installer un musée numérique dans le cadre de Micro-Folie » pour un montant de 31 272 € (HT)

En 2023, réalisation du « city stade » rue Jean Perard pour un montant de 85 055 € (HT)

En 2023, lancement des études suivantes pouvant conduire à des travaux en 2024-2025 :

- Reconstruction du complexe sportif du gymnase St Martin,
- Rénovation énergétique du gymnase Terme Hilaire,
- Diagnostic du Schéma directeur de rénovation de l'éclairage public,
- Schéma directeur Energie.

3. Le PLUi de la CC de la Moivre à la Coole

L'année 2023 a été une année de transition entre la « phase de diagnostic » et celle de « l'étude du règlement ». Les données cartographiques récoltées et discutées en 2022 ont été traitées et synthétisées. Les orientations générales du «Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) » ont été débattues. Le diagnostic foncier a donné ses premiers résultats. Une « méthodologie » pour analyse de la consommation des espaces a été esquissée. Et enfin, le projet de « règlement graphique » est en cours de construction.

LES PRINCIPALES ÉTAPES de l'année 2023 ont été les suivantes :

→ Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le débat relatif aux orientations du PADD a eu lieu en début de l'année 2023 au sein des différents conseils (municipal et communautaire).

Le document a été ensuite mis en forme et diffusé aux élus de la CCMC.

→ Une première écriture de la partie « diagnostic » du rapport de présentation

Pour anticiper la préparation du « dossier d'arrêt », les contenus des réunions de diagnostic ont été retravaillés et mis en forme pour constituer la première partie du « rapport de présentation ».

→ L'atlas du diagnostic thématique

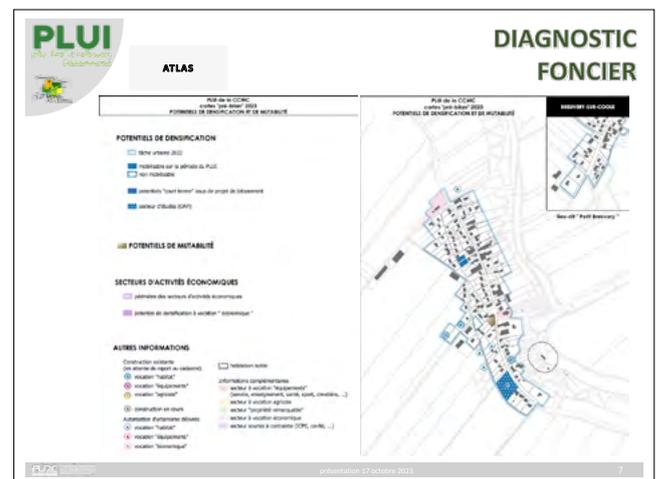
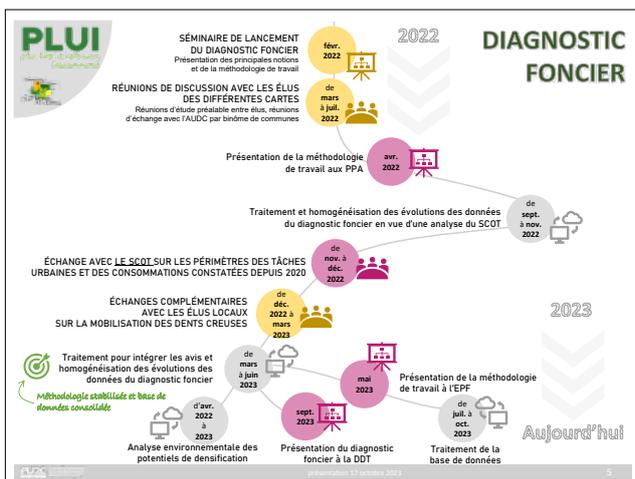
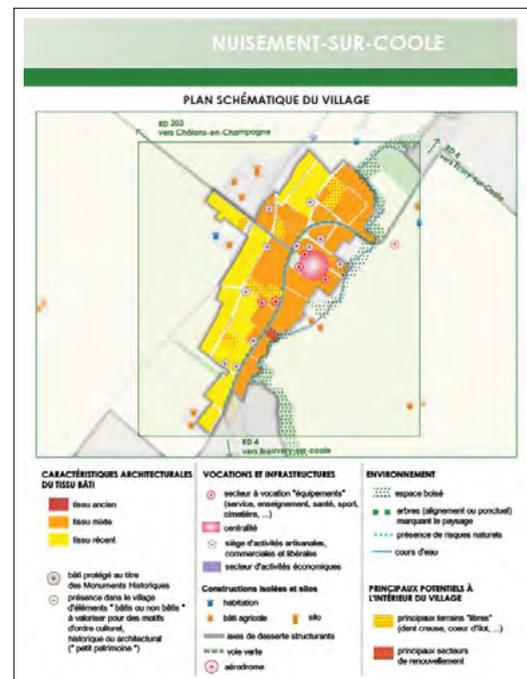
Les données collectées lors de relevés « terrain » et présentées aux élus à l'occasion des réunions de diagnostic ont été synthétisées dans un « atlas cartographique ».

Cet atlas servira de support de base pour aiguiller la traduction règlementaire.

→ L'atlas du diagnostic foncier

La période « printemps-été » a été consacrée à la mise à jour et à une mise en cohérence de la base de données du diagnostic foncier suite à la consultation du SCoT concernant le travail effectué sur les enveloppes urbaines (fin de l'année 2022) et à une nouvelle consultation des élus concernant la mobilisation de certains potentiels de densification (début de l'année 2023).

Ces données ont été ensuite mises en forme pour créer un « atlas ».



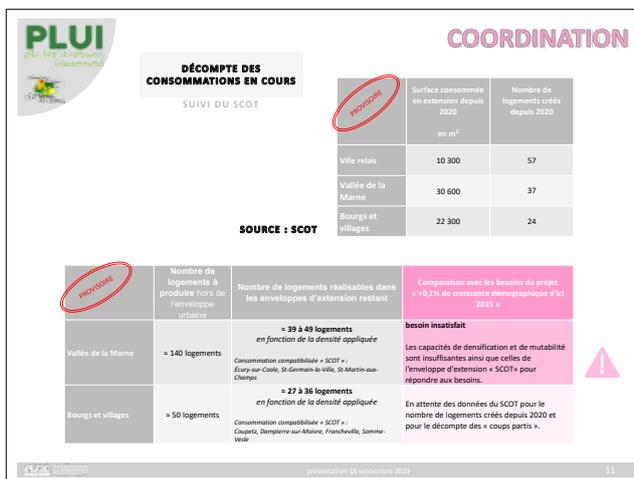
→ Une méthodologie pour l'étude environnementale des potentiels de densification

La stabilisation de la base de données du diagnostic foncier a permis d'amorcer « l'étude environnementale » des différents potentiels.

→ Un premier bilan du diagnostic foncier

L'étape suivante a été d'identifier différents paramètres pour traiter la base de données du diagnostic foncier de sorte à en extraire un bilan « réaliste » des potentiels.

Ce bilan a été partagé aux services de l'Etat lesquels en ont fait une première analyse.



→ L'analyse de la consommation des ENAF au cours des 10 dernières années

L'étude de la consommation des espaces fait partie des contenus obligatoires d'un dossier de PLU. Une première analyse des données disponibles (CEREMA, OCS) a été effectuée.

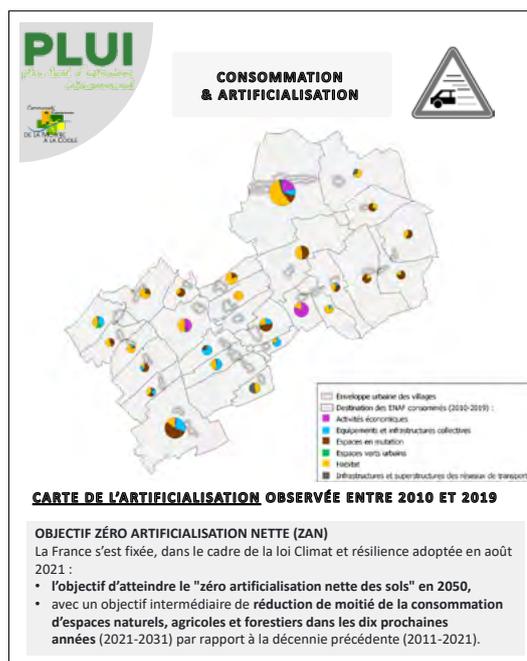
→ Une concertation des élus suite à la diffusion des atlas du diagnostic thématique et du diagnostic foncier

Différentes étapes techniques et consultatives se sont déroulées de l'été 2022 à l'automne 2023 pour garantir une certaine compatibilité et équité de traitement des contenus du diagnostic foncier.

Ces éléments et ces réflexions ont été présentés aux élus lors d'une « conférence intercommunale des maires » organisée en octobre, suivie des permanences leur permettant d'échanger sur les atlas diffusés.

→ Le projet de règlement graphique

Le diagnostic territorial étant suffisamment avancé et les orientations du PADD étant débattues, la création d'un projet de « règlement graphique » a pu être lancé. **Ce projet sera étudié avec les élus courant 2024.**



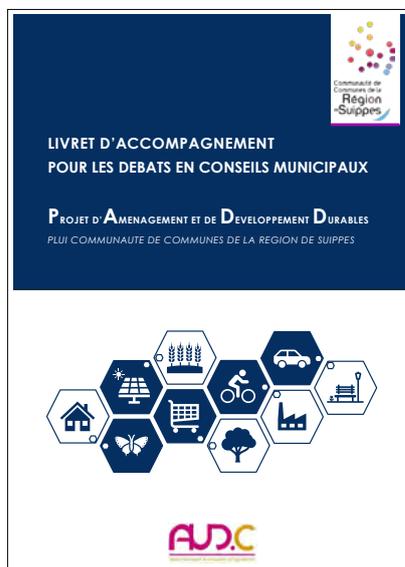
4. Le PLUi de la CC de la Région de Suippes

Organisation et animation de la réalisation et des débats du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

A la suite des **2 réunions de travail avec les élus pour synthétiser les enjeux généraux du PADD** qui ont eu lieu fin 2022, **un premier projet de PADD a été présenté et validé par les élus début 2023**. Les débats du PADD en Conseils municipaux ont ensuite été réalisés à partir d'octobre 2023, avec l'aide d'un « livret d'accompagnement » réalisé par l'agence permettant aux élus de renseigner leurs observations sur le PADD.

A la suite de l'analyse des observations des communes, **le débat en Conseil Communautaire sur le PADD a été organisé le 14 décembre 2023**.

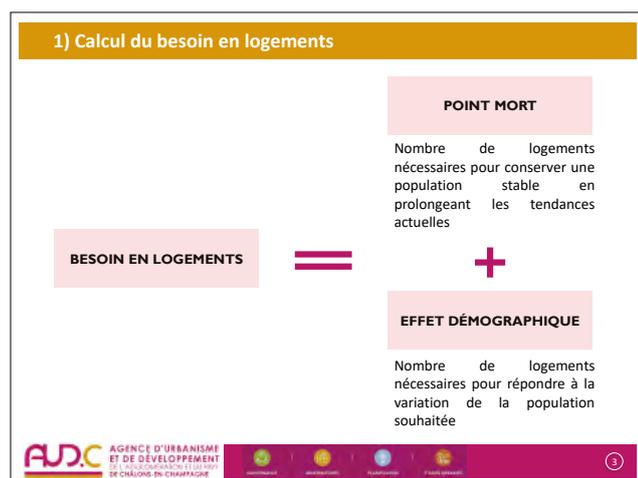
→ « **Livret d'accompagnement pour les débats du PADD en conseils municipaux** » réalisé par l'AUDC pour le PLUi de la CCRS



Réalisation de l'estimation du besoin en logements à horizon 2035

L'agence et le bureau d'études « Co-Habiter » ont animé une réunion pour présenter aux élus « la méthode » employée pour **calculer le besoin en logements de la CCRS à horizon 2035**. En fonction de la croissance démographique souhaitée, **3 scénarios ont été élaborés**, lors de cette réunion **les élus ont choisi le scénario le plus en adéquation avec les dynamiques du territoire**, et qui sera conservé pour la suite du PLUi.

→ Extraits de **la présentation sur la "méthode de calcul" du besoin en logements** réalisée par l'AUDC pour le PLUi de la CCRS



Organisation, animation et réalisation du diagnostic foncier

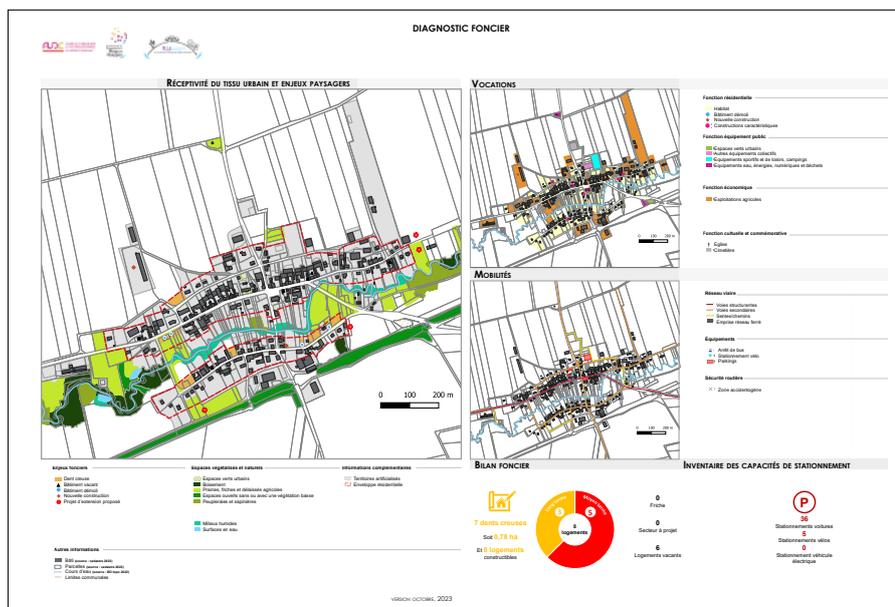
L'année 2023 s'est ancrée dans la continuité du travail entamé en 2022 visant l'élaboration d'un « *diagnostic foncier* ». Ce dernier requière une vision transversale pour **évaluer au mieux le potentiel foncier du territoire**. Il a été choisi d'utiliser essentiellement **la base de données d'occupation du sol à grande échelle (OCS GE)**, dont les données ont été réparties en **6 grandes catégories**, servant de base pour la **première phase du diagnostic foncier** avec la création de **6 cartes thématiques** :

- Carte 1 « *typologie du bâti* »
- Carte 2 « *vocations* »
- Carte 3 « *mobilités* »
- Carte 4 « *enjeux fonciers et paysagers* »
- Carte 5 « *trame verte et bleue* »
- Carte 6 « *enveloppes urbaines* ».

Les données présentes sur les cartes ont ensuite été rectifiées et complétées par les élus de chaque commune lors d'entretiens organisés par l'agence en mairie, puis par un relevé de terrain, permettant également l'enrichissement de la base photographique.

En 2023, ce travail a été réalisé pour les communes de : La-Croix-en-Champagne, Somme-Suippe, Saint-Rémy-sur-Bussy, Tilloy-et-Bellay, Sainte-Marie-à-Py, Souain-Perthes-lès-Hurlus, Saint-Hilaire-le-Grand, Jonchery-sur-Suippe, Sommepy-Tahure et Suippes.

→ Extrait d'un **poster de synthèse** du "diagnostic foncier" réalisé par l'AUDC pour le PLUi de la CCRS



A la suite de ce travail de recueil des informations, **5 réunions ont été organisées** par « *petits groupes de communes* » afin de **valider avec les élus les versions** mises à jour des cartes, assemblées sous forme de poster. Lors de ces réunions, les élus ont également donné leur avis sur deux « *atlas* » produits par l'agence pour chaque commune :

- **l'atlas des constructions caractéristiques**, recensant l'intégralité des bâtiments présentant un intérêt architectural ou historique
- **l'atlas des dents creuses**, qui servira de base de travail pour l'élaboration du bilan foncier

→ Extraits d'un **atlas des constructions caractéristiques** et d'un **atlas des dents creuses** réalisés par l'AUDC pour le diagnostic foncier du PLUi de la CCRS



Participation aux réunions sur les études en cours sur le territoire de la CCRS

En 2023, l'Agence a participé aux réunions relatives aux deux études en cours sur le territoire : **l'étude de revitalisation du centre bourg de Suippes** et **l'étude de requalification de la future friche « Le Bronze Industriel »**.

5. Les Diagnostics fonciers des PLUi

Introduction

Le diagnostic foncier est une étape essentielle dans la planification urbaine, offrant **une vision détaillée du territoire pour guider les décisions d'aménagement**.

Ce processus méthodique a pour objectif de collecter, analyser et **présenter des données foncières** essentielles. Son but est de permettre l'établissement d'un état des lieux précis en mettant en lumière les dynamiques territoriales ainsi que les enjeux majeurs qui en découlent.

La méthodologie des diagnostics fonciers s'est construite progressivement en tirant profit des expériences des 3 dossiers en cours d'étude.

Phases du Diagnostic Foncier

Dans un premier temps, les informations sont **structurées selon plusieurs thématiques** essentielles pour une meilleure compréhension. Une analyse spatiale a été conduite pour cartographier les utilisations du sol, les dynamiques d'occupation foncière et leur répartition géographique.

Pour chaque commune, cinq cartes spécifiques sont créées en utilisant principalement les informations extraites des bases de données disponibles, notamment la base OCS Grand Est. Ces cartes abordent différentes thématiques :

- **Carte 1 : Typologie du bâti**

Cette carte prend en considération la nature du bâti : individuel, collectif, continu ou isolé en zone agricole. Elle intègre également des informations sur les constructions, les caractéristiques des murs, ainsi que le patrimoine classé ou inscrit aux monuments historiques.

- **Carte 2 : Vocations**

Cette carte identifie les différentes fonctions des zones : résidentielle, économique, agricole, équipements publics, espaces publics aménagés, culturelles, commémoratives, etc.

- **Carte 3 : Mobilités**

Elle prend en compte les infrastructures de transport, les moyens et équipements de transport, ainsi que des informations sur le stationnement et les projets connexes. Elle intègre également des données relatives à la sécurité routière dans certaines zones spécifiques.

- **Carte 4 : Environnement et paysages**

Cette carte englobe les territoires agricoles, les espaces forestiers et semi-naturels, l'hydrographie, ainsi que la nature en milieu urbain (espaces verts, haies, alignements d'arbres, etc.). Elle inclut des indications sur les éléments paysagers à préserver, tels que les propriétés remarquables, ainsi que le patrimoine lié à l'eau.

- **Carte 5 : Enjeux Fonciers**

Cette carte est essentielle car elle met en lumière les enjeux fonciers, la mobilisation et la valorisation des terrains disponibles ou vides (dents creuses) et ceux pouvant être mobilisables pour des mutations potentielles et qui représentent principalement les friches. Elle intègre d'autres données telles que le potentiel de renouvellement des bâtiments, les projets en cours, les secteurs de projets, les permis de construire.

→ *Les corrections nécessaires pour garantir la précision de ces cartes sont réalisées lors des réunions avec les autorités locales pour présenter et ajuster celles-ci.*

6. Evaluations environnementales de PLU

Les 3 intercommunalités du Pays de Châlons ont décidé de confier à l'Agence d'urbanisme l'élaboration de leur PLUi en considérant l'intérêt d'avoir accès à une large base d'informations concernant leur territoire respectif et de pouvoir également disposer de l'expertise de l'Agence dans le domaine de la planification.

Diagnostics environnementaux des PLUi

→ 1. PLUi de la CCMC

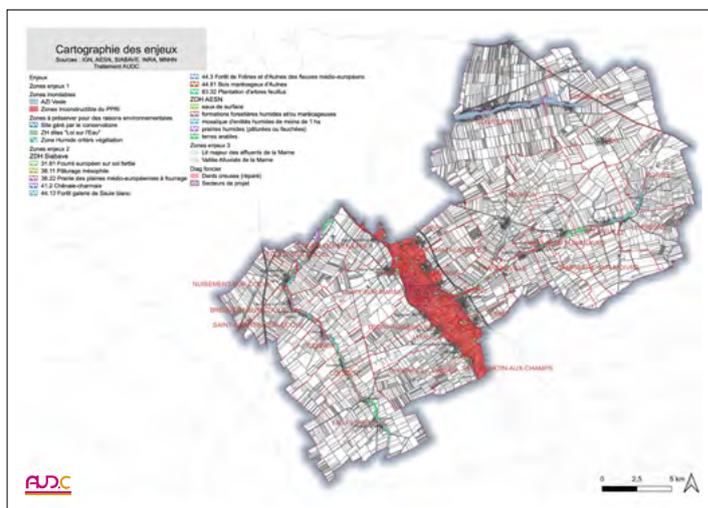
L'année 2023 a été dédiée à la réalisation du « pré-diagnostic » **des zones à dominante humide**. L'objectif était d'améliorer la connaissance sur ces milieux, condition indispensable **pour prévoir des mesures au sein du PLUi permettant de préserver ces zones en évitant leur urbanisation, de réduire ou de compenser l'impact des projets de développement sur ces zones humides**.

→ 2. PLUi de la CCRS

L'année 2023 a été dédiée à la réalisation du « pré-diagnostic » **des zones à dominante humide**. L'objectif était d'améliorer la connaissance sur ces milieux, condition indispensable **pour prévoir des mesures au sein du PLUi permettant de préserver ces zones en évitant leur urbanisation, de réduire ou de compenser l'impact des projets de développement sur ces zones humides**.

→ 3. PLUi de la CAC

L'année 2023 a été dédiée à la poursuite des « études préliminaires » sur les thématiques de l'environnement.



→ « Cressonnière » à Souain-Perthes-lès-Hurlus © Audc

Evaluations environnementales de PLU

Afin de prévenir les impacts dommageables que pourraient engendrer des projets sur l'environnement ou sur le réseau écologique européen « Natura 2000 », les PLU sont susceptibles d'être soumis à « évaluation environnementale ». **L'agence a ainsi évalué les dispositions de 5 PLU** selon la séquence « éviter, compenser, réduire » et a proposé des compléments à apporter aux projets.

La démarche a été la suivante :

- aide à la décision au regard des enjeux environnementaux,
- analyse des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du PLU,
- proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts,
- justification des choix retenus.

Les dossiers traités dans ce cadre concernaient :

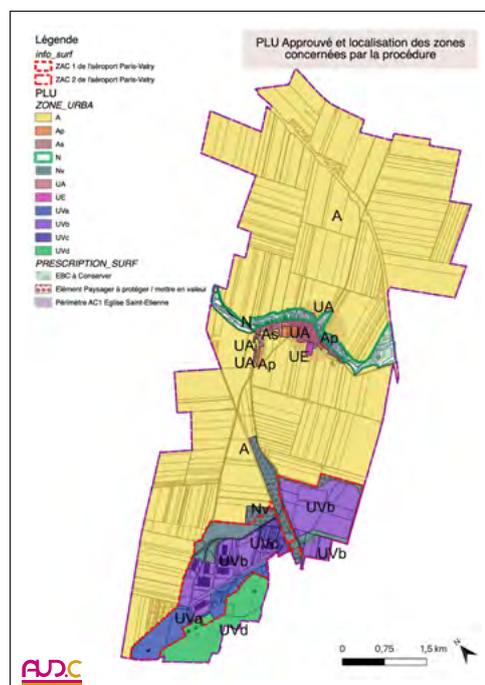
- **Bussy-Lettrée** suite à la demande d'examen au cas par cas et à la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de soumettre l'élaboration du PLU à évaluation environnementale.

- **Condé-sur-Marne** conformément au décret n° 2021-1345 du 13 octobre 2021, pris en application de la loi ASAP du 7 décembre 2020.
- **Fagnières** conformément au décret n° 2021-1345 du 13 octobre 2021 (périmètre du projet > 5 ha) la mise en compatibilité du PLU avec le projet d'implantation du centre de formation du SDIS du PLU soumis à évaluation environnementale.
- **La Veuve** conformément au décret n° 2021-1345 du 13 octobre 2021, pris en application de la loi ASAP du 7 décembre 2020.
- **Recy** conformément au décret n° 2021-1345 du 13 octobre 2021, pris en application de la loi ASAP du 7 décembre 2020.

Conformément au décret n° 2021-1345 du 13 octobre 2021, pris en application de la loi ASAP du 7 décembre 2020, les PLU doivent désormais faire l'objet d'une demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

Les dossiers traités dans ce cadre concernaient :

- **Bouy** : Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.
- **Châlons-en-Champagne** : Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.
- **Mourmelon-le-Petit** : Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.



7. Géoportail de l'urbanisme

L'Agence accompagne les communes et intercommunalités dans la conception de leurs documents d'urbanisme. À cet effet, elle appuie les collectivités dans le « processus de publication » desdits documents **sur le Géoportail de l'urbanisme (GPU)**.

Le GPU est la plateforme nationale officielle de diffusion et de consultation des « documents d'urbanisme » (*pièces écrites et données géographiques*).

Suivant les dispositions réglementaires, toute version d'un document d'urbanisme approuvée **après le 1^{er} janvier 2020 doit être publiée sur le GPU**.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, en application de *l'ordonnance n°2021-1310*, les documents nouvellement approuvés doivent être publiés sur le GPU pour revêtir **un caractère exécutoire** (*sauf difficultés techniques avérées*).

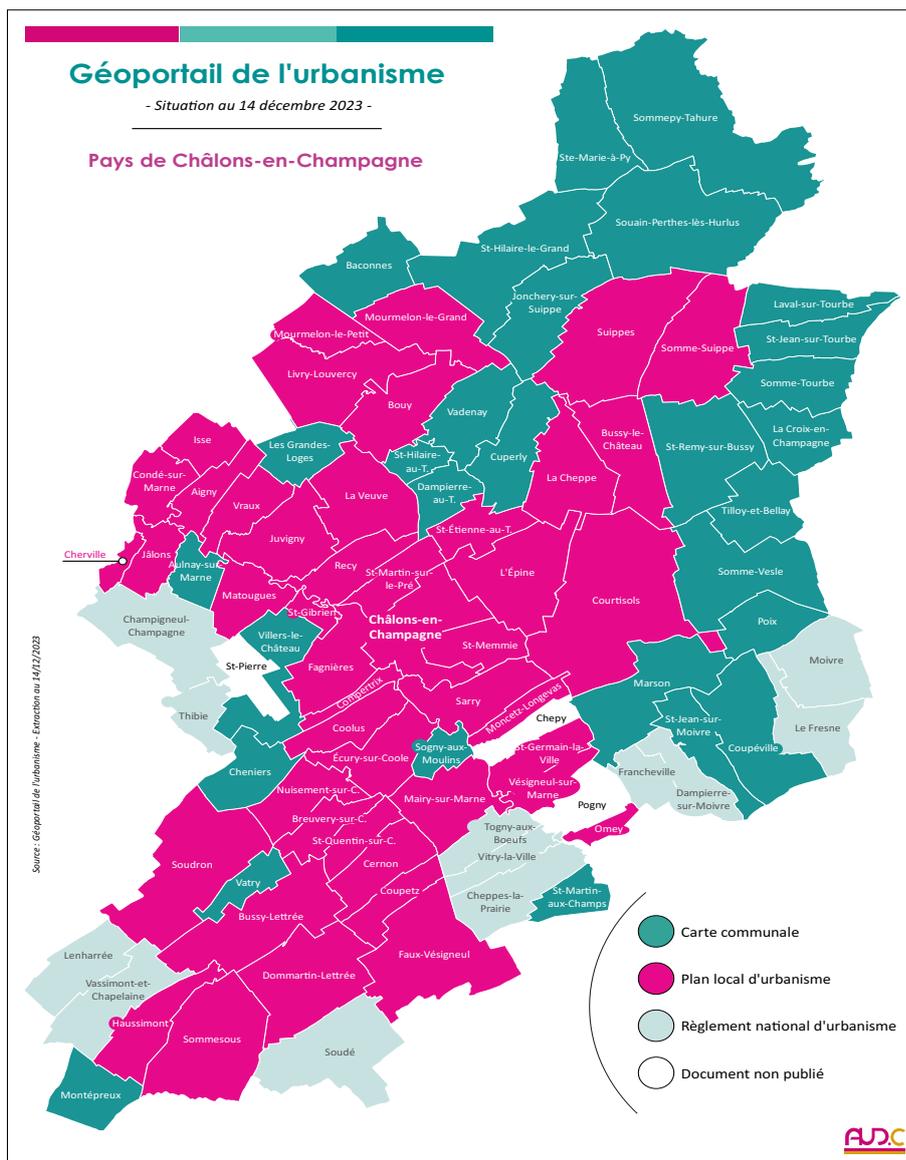
L'intégration des éléments dans le GPU exige un protocole de dématérialisation conforme aux prescriptions édictées par le Conseil National de l'Information Géolocalisée (CNIG).

Expérimentée en la matière, **l'Agence numérise les documents d'urbanisme en considération des standards nationaux**, réalise les dossiers informatiques puis **contrôle la validité technique** des fichiers.

En 2023, l'Agence a contribué à la publication /actualisation des PLU suivants :

- Aigny
- Châlons-en-Champagne
- Haussimont
- Saint-Martin-sur-le-Pré
- Sarry
- Sommesous.

Ces travaux résultent d'une étroite collaboration avec Châlons-Agglô et s'inscrivent dans une démarche globale de **ville des « documents d'urbanisme »**





04



AXE 4

LES ÉTUDES URBAINES

Accompagnement des projets de territoire

1. *Introduction*
2. *« Paysages éoliens » : atelier du PLUi de la CAC*
3. *« Les nouvelles formes urbaines » : atelier du PLUi de la CAC*
4. *Aménagement OAP « la friche du silo » à Francheville (PLUi de la CCMC)*
5. *Aménagement OAP « Mourmelon-le-Grand » (PLUi de la CAC)*
6. *Aménagement OAP « ZAE Centre-ouest de Fagnières »*



LES ÉTUDES URBAINES

1. Introduction

L'Agence répond régulièrement aux sollicitations de différentes communes pour aider à la réflexion sur des projets d'organisation de certains îlots urbains ou de projets d'aménagement paysagers.

Ces études permettent d'approfondir des réflexions sur l'adaptation des formes urbaines aux problématiques d'un nouvel usage du foncier mais également aux questions de la « crise climatique ».

Ce travail participe à la recherche de modèles d'organisation des espaces urbains et périurbains plus vertueux et contribue à l'apport de nouvelles modalités d'aménagement à l'échelle des territoires du Pays de Châlons.

2. « Paysages éoliens » : atelier du PLUi de la CAC

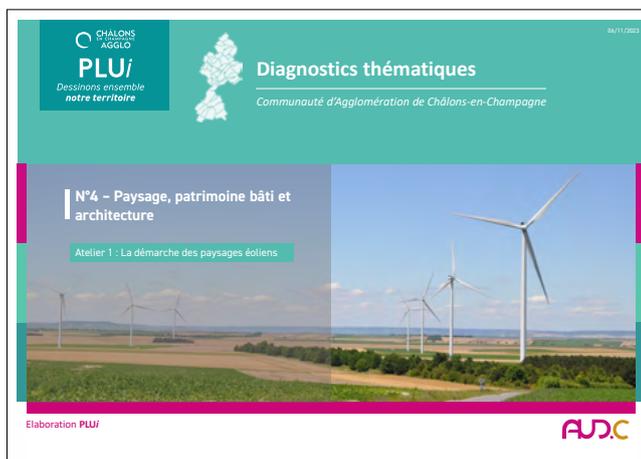
En animation des ateliers, **la thématique de « Paysage, patrimoine bâti et architecture » a été développée avec une présentation sur « La démarche des paysages éoliens ».**

Dans un premier temps, cette présentation a débuté avec la sensibilisation de la « loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ». Dans un second temps des études liées à l'éolien ont été citées, notamment celles qui concernent le territoire de la CAC : des études comme « le Schéma Régional éolien », le « projet de cartographie des Zones Favorables au Développement de l'Eolien (ZFDE) », la démarche « Paysages & énergies Marne » et le « Contentieux éolien SCOT ».

Cet ensemble d'études développé pour différentes institutions (La Région Champagne-Ardenne, la DREAL, le Conseil départemental de la Marne / DDT et l'AUDC) a été présenté dans le but d'intégrer leurs démarches, leurs objectifs et leurs résultats attendus.

Enfin, **l'évolution de l'éolien sur le territoire de la CAC a été présentée sous forme de cartes.**

→ Ainsi, **ce travail a permis d'introduire le sujet** relatif à la présentation détaillée de la démarche « Paysages & énergies Marne » de la DDT et le Conseil Départemental de la Marne.



3. « Les nouvelles formes urbaines »

Dans le cadre des « diagnostics thématiques » pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (CAC), **différents ateliers ont été animés.**

Ainsi, une des thématiques a été de traiter « Les nouvelles formes urbaines à travers les OAP ».

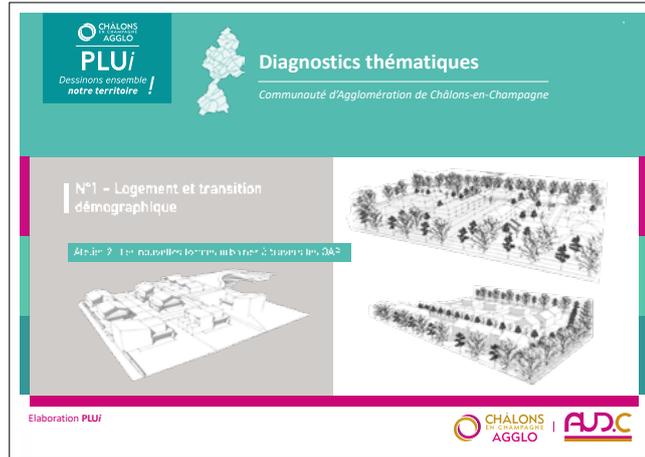
L'objectif de cette thématique : montrer comment les OAP se structurent pour répondre à différents objectifs urbains.



Deux études ont été réalisées sur **Haussimont** et **Bussy-Lettrée** en zones d'extension et **une troisième** sur une zone de densification à **Saint-Martin-sur-le-Pré**.

Les trois exemples mettent en avant **des aménagements qui favorisent la « mixité fonctionnelle »** en mettant en valeur l'environnement, le paysage, la lutte contre l'insalubrité, **favorisant la densification** et assurant le développement des communes.

En même temps, ces trois propositions doivent permettre de **répondre aux obligations de réalisation des OAP** dans les zones à urbaniser (1AU) et les « zones aménageables privilégiées » (îlots situés en zone U d'une surface supérieure à 5 000 m² telles que définies par le SCoT).

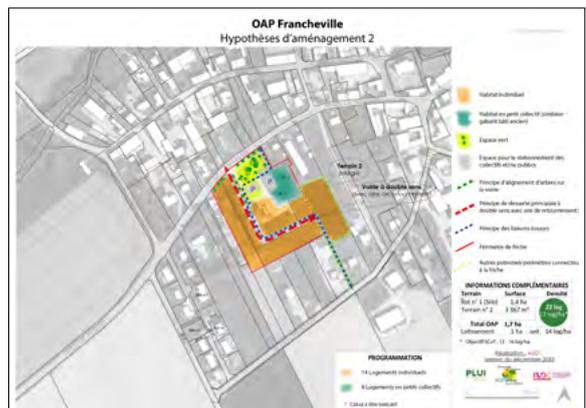
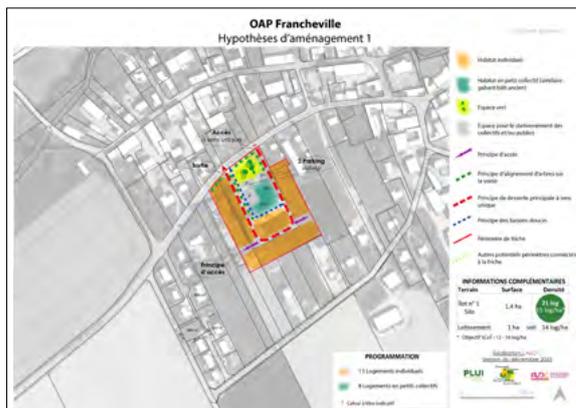
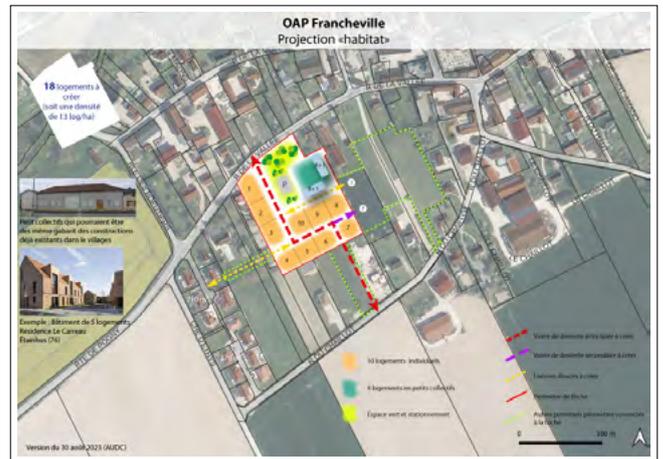


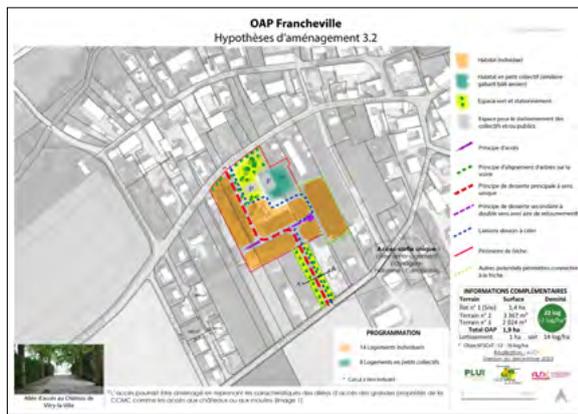
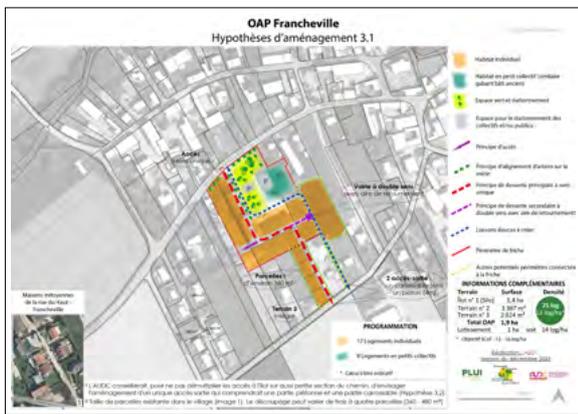
4. Aménagement OAP « la friche du silo » à Francheville (PLUi de la CCMC)

A la suite de l'arrêt de l'activité du silo de Francheville, la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole et la commune de Francheville ont confié à l'AUDC la réalisation des propositions d'une OAP pour le site. **Ce travail se développe dans le cadre du PLUi dans le volet des « OAP ».**

→ Dans un premier temps, **un scénario a été présenté en conseil municipal**. Il a permis aux élus de visualiser les « enjeux de l'aménagement » du site.

Suite à ce premier travail, **quatre scénarios ont été proposés pour les échanges avec le conseil municipal et seront présentés début 2024**.



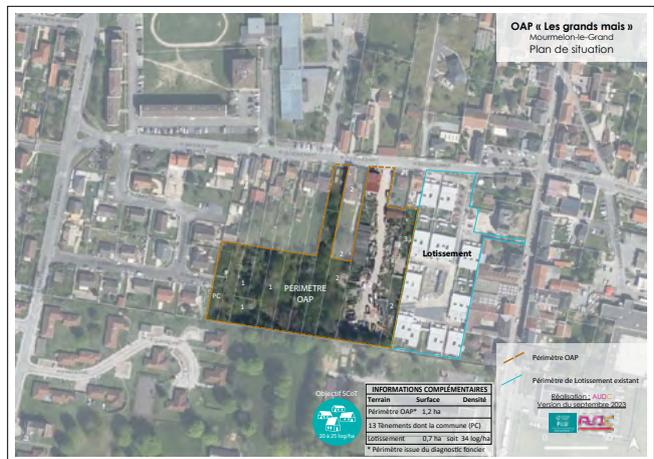


5. Aménagement OAP « Mourmelon-le-Grand » (PLUi de la CAC)

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CAC, le volet des « **Orientations d'Aménagement et de Programmation** » (OAP) a été lancé.

A la suite des résultats du « *diagnostic foncier* » sur les périmètres de projets des communes. **Les périmètres d'OAP ont été ciblés dans la zone à densifier comme dans les zones d'extension.**

L'AUDC a commencé le travail de propositions pour les OAP de la commune de Mourmelon-le-Grand.



→ Les périmètres des parcelles concernées (EPFGE) :

→ **Huit périmètres de projet ont été identifiés pour cette commune et pour chacun d'eux une proposition d'OAP a été réalisée.**

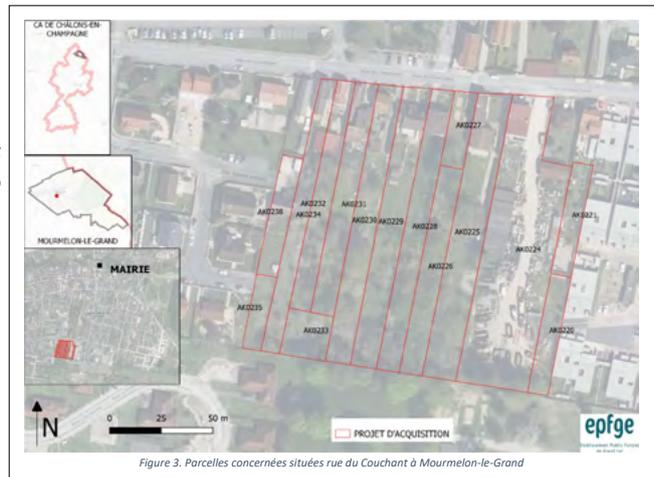
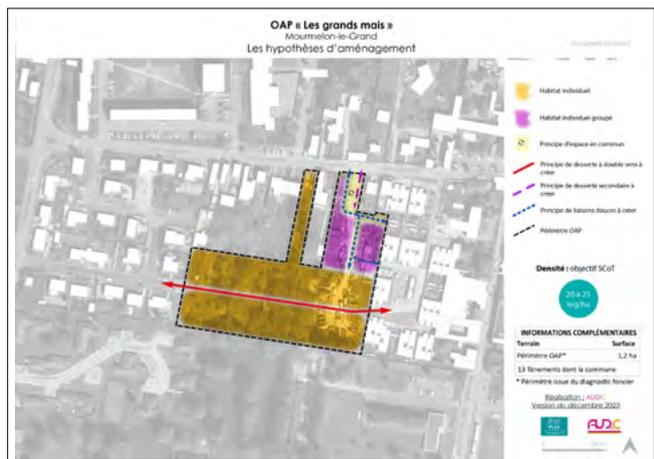
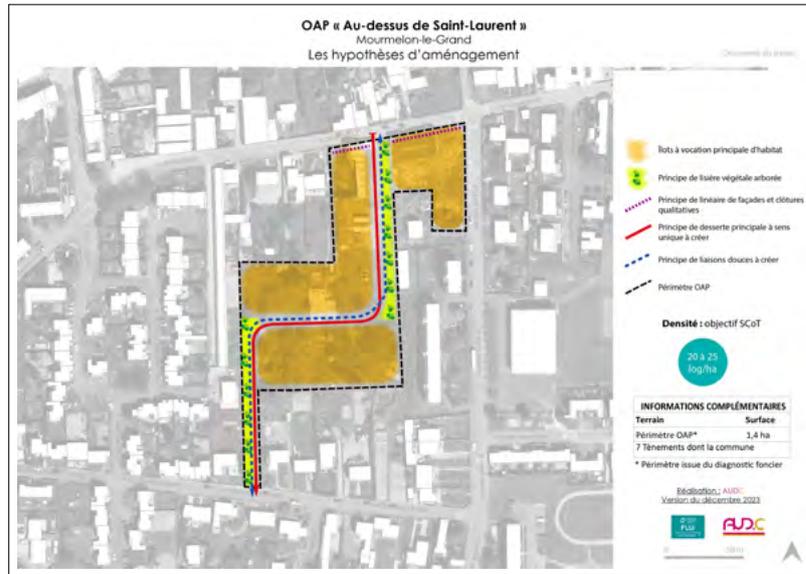


Figure 3. Parcelles concernées situées rue du Couchant à Mourmelon-le-Grand

→ Sur le périmètre d'OAP nommé « Les Grands Mais » **une étude plus fine a été élaborée pour accompagner la commune dans son projet d'acquisition des terrains en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPF-GE).**



→ Les schémas suivants montrent une partie de ce travail :



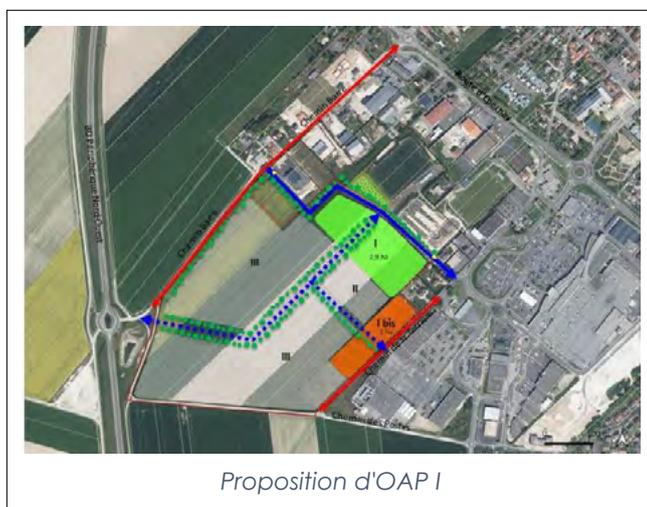
6. Aménagement OAP « ZAE Centre-ouest de Fagnières »

La commune de Fagnières et la Direction Aménagement et territoire de la Communauté d'Agglomération ont sollicité l'Agence afin de **réaliser des propositions d'une OAP sur les terrains classés en Zone 1AU4 et, en continuité de la ZAE Centre-Ouest de cette ville.**

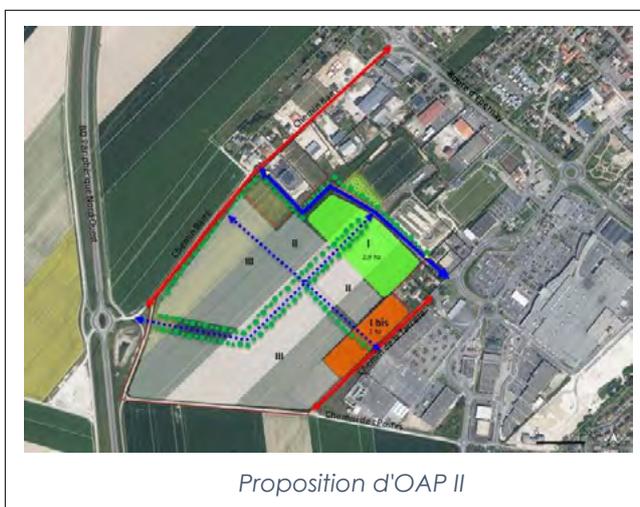
Pour ce faire, l'Agence a travaillé d'abord sur un « *diagnostic* » du site ainsi que sur les attentes de la commune de Fagnières et de l'Agglomération. Certains projets de construction des entrepôts ainsi que d'un hôtel et des bureaux motivent la réflexion sur l'aménagement de ce site. Le défi est de trouver un « *phasage de développement* » tout en respectant la limite de consommation foncière pour répondre à ces demandes.

→ Une première « *présentation des propositions* » a été réalisée auprès des élus et techniciens concernés. L'étude est en cours et un comité est prévu pour le mois février 2023.

Les illustrations suivantes montrent une partie des résultats de ces premiers échanges :



Proposition d'OAP I



Proposition d'OAP II





05



AXE 5

LA COOPÉRATION

Et le réseau des agences

- 1. Réseau 7Est : les études générales*
- 2. Missions EPFGE*
- 3. 44^{ème} Rencontre nationale de la FNAU à Clermont-Ferrand*
- 4. Réseau de Transport d'Electricité (RTE)*



LA COOPÉRATION

1. Réseau 7 Est : les études générales

Les contributions au partenariat entre la région Grand Est et le réseau 7Est

Les agences d'urbanisme apportent une expertise pluridisciplinaire dans le domaine de l'aménagement du territoire et proposent un modèle d'ingénierie mutualisé.

Fortes de leur ancrage territorial et de leur capacité à organiser la concertation entre les acteurs, les 7 agences d'urbanisme du Grand Est sont regroupées au sein du réseau 7EST.

Celui-ci est régulièrement sollicité par les différentes institutions et acteurs régionaux (Région Grand Est, DREAL Grand Est, délégation régionale d'Action logement services...) afin d'apporter un éclairage et un regard prospectif sur des sujets divers.



Les réunions régulières entre les directeurs des sept agences de la Région Grand Est permettent d'échanger sur les sujets d'actualité et de **coordonner des approches communes** vis-à-vis des partenaires régionaux, ainsi que de valider les études réalisées en partenariat pour la Région Grand Est.

Les sept agences présentent annuellement de manière coordonnée leurs travaux réalisés en commun auprès des services régionaux de l'Etat, DREAL, ce qui permet un échange de qualité sur les dynamiques différenciées d'évolution des territoires, mais aussi de **mieux décrypter les nouveaux enjeux et de proposer des anticipations de suivi** à mettre en place.

Les échanges au sein du réseau 7Est permettent de discuter sur des sujets de prospective et d'adaptation des territoires aux évolutions rapides en cours et à la définition de politiques locales qui peuvent y être apportées.

En 2023, la Région a proposé aux Agences d'intervenir sur des études territorialisées qui concourront à mieux connaître les dynamiques de certains groupements de communes n'ayant pas, à ce jour, l'appui d'une agence d'urbanisme sur leur territoire.

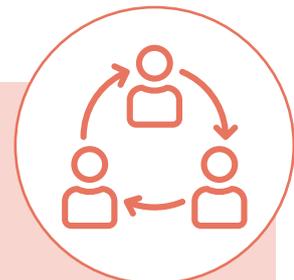
Ce programme est établi en concertation avec chacune des maisons de la Région Grand Est.

Ainsi, l'AUDC réalisera en 2024 une « **étude des flux migratoires et des flux d'emplois** » du territoire de la Communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais qui visera à mieux comprendre les échanges et les influences entre le Grand Paris et le Sud-Ouest Marnais en ciblant le territoire de l'intercommunalité du Sézannais (62 communes, environ 21 500 habitants).

→ L'étude détaillera plus précisément :

- **Les principales migrations résidentielles** entre le Bassin parisien et le Sézannais en analysant l'importance de l'origine des nouveaux habitants du bassin d'habitat et **les caractéristiques sociodémographiques des ménages concernés.**

- **Les dynamiques des flux domicile-travail** entre les pôles d'emplois parisiens et les zones résidentielles du Sud-Ouest de la Marne **ainsi que les modes de transport utilisés.**



2. Missions EPFGE

Introduction

En plus des missions d'observatoires fonciers des friches et dents creuses réalisées pour l'EPFGE, **l'Agence participe à certaines études globales réalisées par le réseau 7Est sur des « thématiques définies » dans le cadre d'un « programme partenarial » de l'EPFGE.**

En 2023, l'AUDC a participé activement aux **deux études et documents suivants** :

- Les 50 ans de l'EPFGE
- Le bilan des Observatoires du Foncier et de l'Habitat à l'échelle de Champagne-Lorraine.

Les 50 ans de l'EPFGE

Durant l'année 2023, **l'Établissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) a impliqué les agences d'urbanisme de Champagne-Ardenne et de Lorraine dans l'organisation d'un événement marquant le cinquantenaire de l'établissement**, qui s'est tenu le 6 octobre à Pont-à-Mousson, au travers de plusieurs productions.

La principale est un ouvrage intitulé « *50 ans d'aménagement en Lorraine et Champagne-Ardenne* », qui met en lumière les pratiques de l'aménagement du territoire des grandes époques passées et celles qui constituent les enjeux des années à venir.

Ce document a été co-conçu par les agences et l'EPFGE, majoritairement rédigé par les agences, appuyées par les ressources de l'EPFGE, et mis en page par l'Agence d'urbanisme Lorraine Nord (AGAPE).

Plus particulièrement, au niveau de l'AUDC, **la dynamique des parcs d'activités a été illustrée par celui de La Veuve, la reconversion des friches militaires par l'exemple de la Plateforme Paris-Vatry, et le sujet de la transition énergétique par le réseau Cloé.**

→ **Les agences d'urbanisme ont également rencontré les équipes de l'EPFGE afin de produire des « fiches métiers »** présentant le rôle et les missions des différents métiers qui la compose (chargés d'études, négociateurs fonciers, gestionnaires du patrimoine, chargés d'opérations), et **un grand poster montrant l'articulation de ces métiers dans la « vie » des différents types de projets sur lesquels peut intervenir l'EPFGE.** Le rôle de l'AUDC s'est limité à un travail de relecture sur ces missions.



Bilan des Observatoires du Foncier et de l'Habitat à l'échelle de Champagne-Lorraine

La loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 a instauré les Observatoires de l'Habitat et du Foncier, obligatoires pour tous les EPCI dotés d'un PLH. L'AUDC a été missionnée dès l'été 2022 par la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne pour une mise en place sur son territoire.

En début d'année 2023, l'AUDC a initié une démarche de « *partage de connaissances* » et de « *retours d'expérience* » entre agences d'urbanisme du Grand Est sur ces observatoires. Cette volonté de partage a ensuite été intégrée dans le programme partenarial entre l'EPFGE et les Agences d'urbanisme, **avec l'objectif de recenser les observatoires de l'habitat engagés et les besoins en indicateurs** pour les alimenter.

→ **L'AUDC a piloté cette mission** durant le premier semestre 2023, **proposant un questionnaire** recensant les observatoires du foncier et de l'habitat initiés **sur le territoire des 5 agences d'urbanisme**, et notamment leur contenu, les données utilisées et le niveau d'implication des agences.

Le « pilotage » de cette mission a été **repris par la SCALEN** à partir du second semestre.

3. 44^{ème} Rencontre nationale de la FNAU à Clermont-Ferrand

La 44^{ème} Rencontre de la FNAU s'est déroulée à Clermont-Ferrand du 15 au 17 novembre 2023 sur le thème « **No cultures, no futures : pas de réorientation écologique sans recomposition culturelle des territoires** ».

Plusieurs élus du Pays de Châlons ainsi que des collaborateurs de l'Agence d'urbanisme ont participé aux travaux de ces rencontres. Les visites organisées ont permis de découvrir les problématiques spécifiques du territoire de l'Auvergne.

Ainsi pour la ville de Vichy, l'accent a été mis sur la « **reconversion du patrimoine historique et des espaces publics** » de la ville thermale.

Pour la ville de Thiers, comment une dynamique de décroissance économique peut-elle être compensée par une politique de dynamique urbaine et sociale ?

Et enfin, la visite des établissements de la société Michelin a permis de mesurer « **les enjeux de reconversion des sites industriels anciens** » afin de valoriser le patrimoine historique tout en optimisant le foncier disponible.



LES TEMPS FORTS

Mercredi 15 novembre : Accueil, Déjeuner, Conférence, Visite de la Cité de la Céramique, Visite de la Cité de la Porcelaine, Visite de la Cité de la Céramique, Déjeuner.

Vendredi 17 novembre : Déjeuner, Visite de la Cité de la Céramique, Déjeuner.

LES PLÉNIÈRES

MERCREDI 15 NOVEMBRE - ACCULTURE

La réorientation écologique des territoires : un enjeu culturel

Le changement global menace la stabilité territoriale. Il remet la vulnérabilité de nos espaces de vie et interroge nos modes de centralité, nos manières de faire les villes et territoires. La réorientation écologique a-t-elle un sens pour faire face à un monde incertain et complexe, multiple, polycentrique, mouvant, sans fin, sans horizon, sans centre, sans bordure, et sans qui pourrait évaluer les politiques publiques et pratiques actuelles – qui ont bien sûr été à l'œuvre – mais la culture en tant que technologie de terre, un ensemble de codes et de valeurs qui détermine notre rapport au monde, qui nous lie les uns aux autres, humains et non humains, qui façonne des régions de civilisation propres à chaque société. Leur renouveau sans culture moderne, se perpétue dans le champ de l'antagonisme et de l'opposition et reproduit une culture entrepreneuriale, celle-ci de produire et de diffuser des connaissances que le changement climatique et l'effacement de la biodiversité nous rendent de plus en plus indispensables. Comment réinventer nos territoires, nos modes de centralité, nos manières de faire les villes et territoires, pour répondre à ces enjeux de reconversion ? Quels chemins, quels territoires, quels modes de centralité, quels modes de faire les villes et territoires, pour répondre à ces enjeux de reconversion ? Quels chemins, quels territoires, quels modes de centralité, quels modes de faire les villes et territoires, pour répondre à ces enjeux de reconversion ?

LES EXPLORATIONS ENQUÊTES

JEUDI 16 NOVEMBRE - ENQUÊTE

Grand territoire / FNAU-ONC

Exploration sur le territoire de la région Centre-Val de Loire, proposition de la réorientation des territoires au sein d'un territoire. Chargé exploratoire de son territoire à l'ouest français, à définir et qualifier les enjeux de la reconversion culturelle face à la réorientation écologique et leur rôle à l'intérieur d'un territoire de reconversion. Une culture de terre, un territoire, un territoire d'actions locales, réflexions à partir de savoirs et de réseaux d'expériences sans données territoriales.

LES SOIRÉES

LES SOIRÉES

LES SOIRÉES

Les « **tables rondes** » et « **séances plénières** » ont permis d'**explorer la question de la résilience des territoires sous l'angle de la création culturelle et des travaux collaboratifs** réalisés avec la population pour accélérer l'émergence des projets d'équipement ou d'aménagement favorables à la prise en compte des équilibres environnementaux.

Articles dans la revue de la FNAU " Traits d'agences "

En 2023, l'AUDC a contribué à la rédaction de **deux articles** dans la revue nationale de la FNAU « Traits d'Agence » qui ont permis de mettre en exergue les expériences spécifiques du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne sur certains sujets d'intérêt national.

→ **La première contribution a porté sur la question du risque inondation de la Marne et la sensibilisation des populations riveraines.**

→ **La deuxième contribution a décrit l'expérience de « War on Screen » comme un festival de cinéma ancré dans la mémoire du territoire en illustration du dossier pour la 44^{ème} rencontre des Agences à Clermont-Ferrand « No Cultures, no futures ».**

DOSSIER • LES AGENCES TOUTS RISQUES !

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Evolution du risque inondation de la Marne et sensibilisation des populations riveraines

[Par **Eric Chermé**, directeur, AUDC]



Le risque inondation sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne
Le territoire du SCOT du Pays de Châlons-en-Champagne, classé en territoire à risque important d'inondation (TRI), est très impacté puisque 22 des 90 communes sont concernées par le risque de débordement de la rivière Marne. Le territoire est couvert par un Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de la Marne moyenne.

Depuis 1974, le lac réservoir Marie (du Dan-Chanteau), d'une superficie de 48 hectares et d'une capacité de 350 millions de m³, gère les crues de la Seine-Lacs, a pour objectif de limiter les risques d'inondation de la Marne et de la Saône qui résultent d'une forte crue d'hiver, mais également de soutenir les débits d'étiage estival de ces deux fleuves. Il apparaît néanmoins que son efficacité reste limitée en cas de crues de printemps ou d'été qui deviennent de plus en plus fréquentes depuis une vingtaine d'années en raison du réchauffement climatique.

La traduction du risque inondation dans les documents de planification
Le territoire du TRI est couvert par un SCOT approuvé et l'ensemble des communes concernées ont disposé d'un document d'urbanisme.

Si le PPRI est réglementairement annexé aux documents d'urbanisme communaux, en tant que servitude d'utilité publique, la Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) vise à une meilleure intégration de ce risque dans l'urbanisme et l'aménagement.

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de Châlons Agglo lancé en 2022, les élus appuyés par l'Agence d'urbanisme travaillent sur l'intégration de mesures pour amener à une meilleure prise en compte du risque inondation dans l'occupation des sols et formuler des règles de réduction de la vulnérabilité, notamment par la mise en place de techniques de

limitation de l'imperméabilisation des sols et du ruissellement superficiel, et la prévention à travers un programme d'action de prévention des inondations (OPRI).

Le travail de prévention des sites sensibles
Le Syndicat mixte de la Marne moyenne (SMM), compétent en matière de GEMRI, a engagé en parallèle une étude de préfiguration des systèmes d'endiguement qui protègent les secteurs habités soumis au risque d'inondation afin d'évaluer l'efficacité des ouvrages et d'élaborer les travaux à réaliser afin de les maintenir en état de fonctionnement.

La prévention du risque sur le territoire
Compte tenu de l'engagement du Pays de Châlons-en-Champagne aux côtés des communes couvertes par le PPRI, le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) qui porte le SCOT accompagne le portage de la démarche d'élaboration d'une stratégie locale de gestion du risque inondation.

L'objectif consiste à élaborer un diagnostic territorial, constituer une base de données SIG, étudier la vulnérabilité du territoire, définir une SLGRI, développer une culture du risque par l'information

Cette stratégie intègre les objectifs suivants : améliorer la connaissance de l'aléa inondation et la mise en place de techniques de limitation de l'imperméabilisation des sols, développer une information sur l'état des zones humides et d'épandage des crues, mettre en place une communication adaptée sur la vulnérabilité du territoire, développer une culture du risque et l'information préventive des populations par la réalisation d'actions de sensibilisation au risque inondation, favoriser le développement de réseaux de surveillance et d'alerte, se préparer à la gestion de la crise et de l'après-crise.

Dans ce cadre, le Conseil de développement de l'agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne CODEV travaille sur les modalités d'information de la population au risque inondation et doit émettre des recommandations sur les outils de sensibilisation. ■

En 2023 TRAIT D'AGENCES 17

DOSSIER • NO CULTURES, NO FUTURES

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
« War on screen », un festival de cinéma ancré dans la mémoire du territoire

[Par **Eric Chermé**, directeur de l'AUDC et **Philippe Bachman**, directeur de la Comité, Seine régionale Châlons-en-Champagne]

Créé en 2013, le Festival international de cinéma « War on Screen », élément singulier d'attractivité culturelle du territoire de la Marne, fête aujourd'hui ses dix ans d'existence.



Il n'est d'un pari audacieux pour le monde entier que de tenter de maintenir la paix et de faire réfléchir sur la réalité des rapports entre le cinéma et les guerres dans un territoire touché par les conflits.

Philippe Bachman, le Festival a pour ambition de décrire et de faire réfléchir sur la réalité des rapports entre le cinéma et les guerres dans un territoire touché par les conflits.

Projet artistique et culturel original, objectif d'élargissement au niveau international, volonté d'expression de l'identité du territoire, ce Festival constitue un élément important de rayonnement et d'attractivité du Pays de Châlons-en-Champagne.

Un territoire marqué par les stigmates de la « Grande Guerre »
Organisé principalement sur les communes de Châlons-en-Champagne, Moussy-et-Suzette, et Suresnes, il entend renouveler l'image d'un territoire profondément marqué par les conflits d'une part permettant d'évoquer une histoire dont elles portent encore les stigmates.

Ainsi, le Centre d'interprétation Marne 14-18 de Suzette, situé sur l'ancien front de Champagne au carrefour entre Verdun et le Chemin des Dames, témoigne de la dure réalité de la vie des combattants et des civils, hommes et femmes, à travers de nombreux témoignages.

Aujourd'hui, le territoire est encore marqué par de vastes nécropoles hébergeant des dizaines de milliers de soldats morts dans ces combats meurtriers. Mais c'est également à cette période que le cinéma naissant, art forain balbutiant, devient le

témoin actif des champs de bataille et que les créateurs ne vont cesser de témoigner de la complexité et de la durée des conflits à travers le monde.

Un projet local de rayonnement international
Montrer la guerre sous tous ses aspects, mieux en comprendre les causes ainsi que les conséquences et les ressorts humains, culturel et financier entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée Grand Est, le Département de la Marne, l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense et les collectivités locales.

Avec Woe Fabrice, le festival est devenu depuis quelques années un lieu d'attention sur l'histoire, la médiation et la production audiovisuelle de la Défense et de producteurs.

Dans ce travail Woe Fabrice s'associe à cinq partenaires européens de cinéma, la Fama en France (2019), la Filmuniversität Babelsberg Konrad Wolf en Allemagne (2019), la Lotte Film School en Pologne (2020), IECAN en Espagne (2020) et l'INACI en Roumanie (2022).

Une ambition éducative et de médiation
Chaque année le Festival est organisé par un comité international reconnu, pour une part par Albert Dupontel, Bertrand Tavernier, Roland Joffé, Michel Hazanavicius, Bertrand Blier, Jean-Jacques Annaud... et accueille également de nombreux professionnels de plus de 50 pays. À travers ses films et ses prix, sont associés les professionnels de la création, le grand public ainsi que le jeune public qui, dans le cadre d'ateliers de médiation, peut s'immerger dans une lecture critique des œuvres cinématographiques présentées.

Ainsi en 2022 le festival a duré 7 jours, environ 20 000 spectateurs, plus de 200 partenaires et professionnels, ainsi que plus de 6 000 scolaires, sur des lieux décentralisés de l'ensemble du territoire. ■

En 2023 TRAIT D'AGENCES 17

4. Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

La convention avec RTE

Des informations sur « l'état d'avancement » de l'élaboration des « documents d'urbanisme » du territoire ont été transmises à RTE dans le cadre de la convention avec les agences du Grand Est.

Des échanges sont également en cours afin de rechercher des pistes de travail commun pouvant être intégrées dans une future convention.





06



AXE 6

LA COMMUNICATION

Publication et diffusion

- 1. Introduction*
- 2. Le Site internet de l'AUDC*
- 3. Le PLUi de la CA de Châlons-en-Champagne*
- 4. L'Agence AUDC*



LA COMMUNICATION

1. Introduction

L'Agence d'urbanisme et de développement de l'Agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne constitue **un lieu de ressources et d'échanges** entre les différents acteurs du territoire, mais également un lieu de réflexion pour le développement des territoires urbains et ruraux.

Les supports de communication développés par l'Agence **participent à la diffusion des travaux de l'Agence auprès des élus et des habitants du territoire.**

2. Le Site Internet de l'AUDC

Le site internet de l'Agence a été **mis en ligne en mai 2021.**



Pour rappel, voici le plan du **site internet de l'Agence** (niveau 1) <https://www.audc51.org> :

- page d'Accueil (Actualités, Publications, Cartes et Données, Nous contacter...)
- rubrique Observatoires
- rubrique Études urbaines
- rubrique Planification
- rubrique Ressources (Cartes et cartes interactives, Portail Datagences, Nos publications).

Analyse de la fréquentation du site

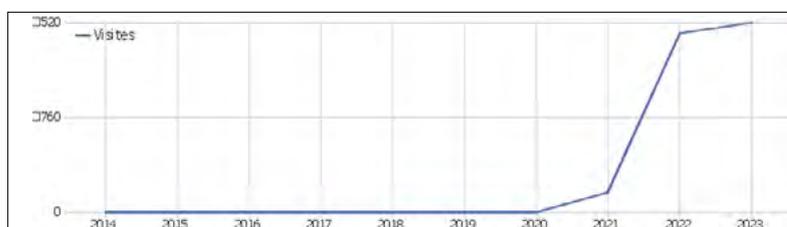
Afin d'obtenir les informations et données sur les utilisateurs et leur pratique sur le site de l'Audc, **des rapports via le module « Matomo » sont édités mensuellement et annuellement** afin d'affiner le suivi Google Analytics.



Les fonctionnalités de Matomo nous permettent d'évaluer l'ensemble du parcours de ceux qui visitent le site. Cet outil comprend :

- **le récapitulatif des visites** (nombre, actions, durée...)
- **les sources du trafic** (géographique : continent, pays, région, ville ; les navigateurs principaux ; les actions métriques principales ; l'url de la page ; pages d'entrée ; pages de sortie ; mots-clés recherchés sur le site ; liens sortants ; téléchargements ; durée des visites ; nombre de pages par visite ; type de canal : moteur de recherche, entrées directes, sites web, réseaux sociaux ; les mots-clés ; les moteurs de recherche...).

En 2023, le site de l'Agence a connu **3 520 visiteurs** et **13 633 actions**. **Le nombre d'actions par visite est de 4** pour une durée moyenne des visites de **4min.41s.** ; ce qui correspond à **un taux de rebond de 45%** assez performant pour un site non commercial.



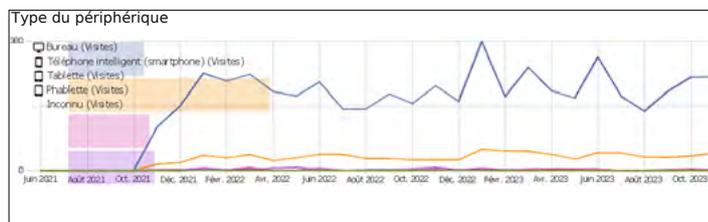
Les types de périphériques utilisés sont principalement : **l'ordinateur de bureau** (2 920 visites, 12 390 actions, temps moyen 5min. 22s.) **et le smartphone** (549 visites, 1 121 actions, temps moyen 1min. 21s.).

Les principaux navigateurs utilisés sont : **Chrome** (1 782 visites, 7 638 actions), **Firefox** (419 visites, 1 671 actions), **Edge** (407 visites, 1 349 actions) et **Safari** (325 visites, 1 754 actions).



Les actions du visiteur :

Vues de page	11 380
Vues de page uniques	7 817
Téléchargements	1 837
Téléchargements uniques	1 536
Liens sortants	366
Liens sortants uniques	333
Recherches	50
Mot-clés uniques	39



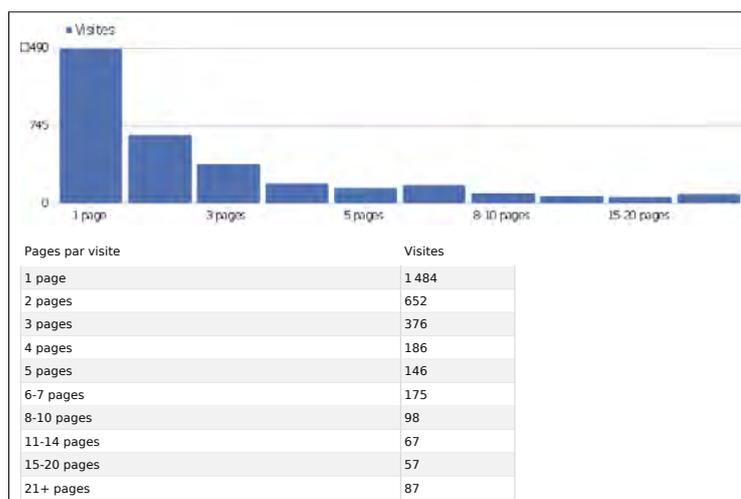
Les pages les plus consultées sont (top 10) :

1. Accueil > 3 067.
2. L'agence / L'équipe > 1 045.
3. Planification / Les documents locaux d'urbanisme > 472.
4. Ressources / Cartes et cartes interactives > 440.
5. Ressources / Nos publications > 402.
6. L'agence / Les missions > 327.
7. L'agence / Les recrutements > 322.
8. Contact > 256.
9. Observatoires / Habitat-Logement > 188.
10. Etudes urbaines / Les projets d'études urbaines > 177.
11. L'agence / L'animation petr-leader-codev > 150.
12. Observatoires / Economie > 144.

Les principaux «mots-clés» recherchés sur le site :

Codev, Recrutement, Agglomération Châlons, Atlas, Audc, CCAS, Châlons-Agglomération, Conseil de développement, Emploi, Fiche, Friches, Gal Leader, Inondation, Le Pays de Châlons en cartes et en chiffres, Les espaces arborés...

Le nombre de pages par visite :



Les téléchargements sur le site (top 10) :

1. Organigramme 2022 > 83.
2. Atlas Pays de Châlons > 71.
3. Organigramme 2023 > 54.

4. Recrutements (offres) > 39-28-26-24.
5. Portrait de territoire de la CA. de Châlons (SDIR) > 39.
6. Note d'analyse : Démographie 2023 > 31.
7. Programme de travail 2023 > 23.
8. Rapport d'activité > 18.
9. Logement social en 2022 (portrait...) > 18.
10. Fiche candidature Codev > 14.

La vue d'ensemble des visiteurs sur l'année 2023 :

En 2023, le **pourcentage des visiteurs entrés directement sur le site de l'Audc est de 36%** (1 266).
 Le pourcentage de visiteurs entrés directement **via les moteurs de recherche est de 62%** (2 192).
2% des visiteurs sont issus de sites web (60).
0% sont issus de réseaux sociaux.

Gestion de la « mise à jour » du site internet

Afin de partager la connaissance et l'information, de valoriser et diffuser les travaux de l'Agence, de nouveaux contenus ont été régulièrement intégrés, publiés sur le site internet de l'Audc en 2023.

De nouveaux articles « d'actualités » et de nouvelles « publications » ont été produits et publiés, en page d'accueil.

→ **Les actualités des territoires (3) :**

- Logement social dans l'Agglomération de Châlons-en-Champagne en 2022, 27/03/2023 (CLM),
- Face aux risques climatiques, quels outils d'adaptation et de prévention, 01/09/2023 (RD-EC),
- 50 ans de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est, réexplorer le passé pour mieux éclairer l'avenir, 27/10/2023 (FB).

→ **Les publications de l'Agence (3) :**

- Recensement des silos agricoles en « friche », 09/11/2023 (BD-XC),
- Avis à la population !, 23/03/2023 (CLM),
- Le Pays de Châlons-en-Champagne en cartes et en chiffres en 2022, 26/01/2023 (JC-CLM-RM-EC).

Page Accueil



Article d'Actualités des territoires



Article d'Actualités des territoires



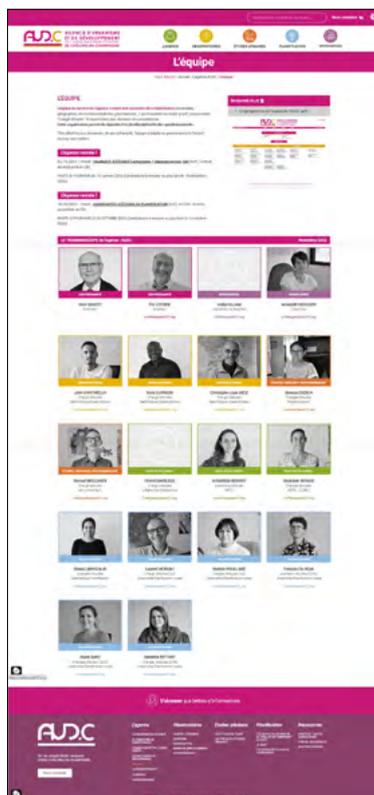
Article Publications de l'Agence



Article Publications de l'Agence



Page L'agence/L'équipe



Page L'agence/Le réseau



Page L'agence/Le territoire de compétences/Planification



Concernant la rubrique « **L'agence** », les pages suivantes ont été « mises à jour » :

- **Les missions de l'agence** > Programme de travail 2023, rapport d'activité 2022.
- **L'animation** (PETR, LEADER, CODEV) > L'animation du Codev.
- **Les instances de gouvernance** > Les membres du CA, Les membres du Bureau.
- **L'équipe** > Organigramme, trombinoscope de l'agence, publications d'offres d'emplois (L'Agence recrute !).
- **Les recrutements** > Publications d'offres d'emplois.
- **Le réseau** > La 44^{ème} rencontre des agences d'urbanisme (Fnau) à Clermont-Ferrand (liens), les contributions de l'Audc dans les publications de la Fnau (Traits d'agences n° 42, n° 43).
- **Le territoire de compétences/Planification** > La démarche de PLUi, La planification à l'échelle communale (tableau, carte).

Des publications réalisées dans le cadre de différentes études et analyses ont été publiées à la rubrique « **Observatoires** » :

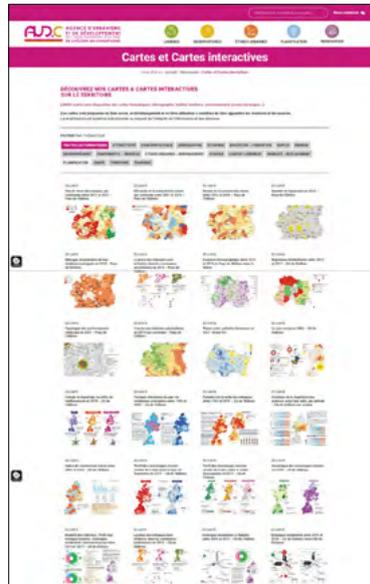
- **Démographie/En savoir plus** > (1) :
 - Les populations légales en vigueur au 1er janvier 2023 dans le Pays de Châlons, 02/2023 (CLM).
- **Environnement/En savoir plus** > (2 livrets "Ressources") :
 - Biodiversité et outils de planification, 08/2023,
 - Les îlots de chaleur urbains (ICU), 08/2023 (RM).

D'autres publications réalisées en 2023 viendront prochainement compléter la partie « *En savoir plus* » de la rubrique.

Concernant la page « **Cartes et cartes interactives** » de la rubrique « **Ressources** », une liste conséquente de cartes a enrichi les fichiers déjà publiés, entre août et octobre 2023.

Le « *renseignement SEO* » de chaque carte et le « *filtrage de recherche* » a bien été réalisé lors de l'intégration des fichiers « cartes » et des planches. Certaines cartes ont fait l'objet « *d'actualisation* ».

La page « **Les documents locaux d'urbanisme** » de la rubrique « **Planification** » a également été « mise à jour » en 2023. Les informations sur « *Les PLU* » et « *L'élaboration des PLUi* » ont été complétées.



Concernant la page « Nos publications » de la rubrique « Ressources », voici la liste des parties « actualisées » par des documents téléchargeables :

- Notes d'analyses (2),
- Chiffres-clés-Atlas (1),
- Plaquettes-Editions (2),
- Parutions (2).

Le site de l'Audc est géré avec le « support technique » de l'Agence Illicoweb, prestataire spécialisé dans la conception et la gestion de sites internet.

3. Le PLUi de la CA de Châlons-en-Champagne

Guide méthodologique

Suite à la réalisation d'une « première version » d'un « **guide méthodologique** » sur l'élaboration du **PLUi** en 2022, Châlons-Agglomération a souhaité apporter des modifications à cette proposition. L'Audc a donc travaillé en 2023 à la production d'une « nouvelle version » qui a été **livrée en septembre 2023** afin d'être imprimée.

→ **Ce document (extraits) a été diffusé aux élus de la Cac et à la population dans le cadre des « réunions de concertation ».**



Charte graphique et « Ateliers thématiques » : Assistance à la réalisation de supports

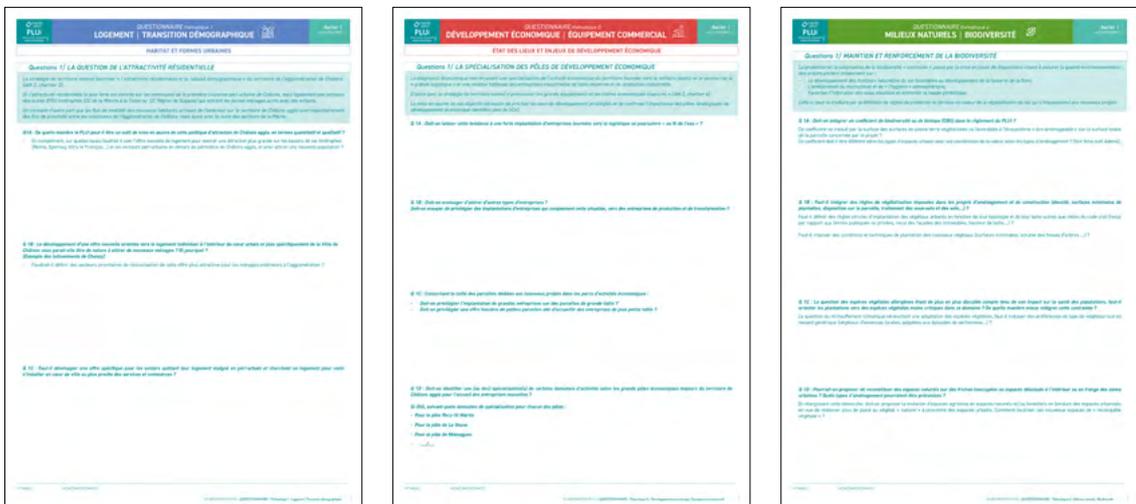
Dans le cadre de la production de la phase « *Diagnostics thématiques* » par les Observatoires de l'Audc, **différents supports** (modèle de présentations .pptx n° 2, questionnaires thématiques, livrets « *Ressources* », brochure,... acquisition de photos auprès de la ville de Châlons-en-Champagne) **ont dû être préparés afin d'organiser l'animation d'ateliers** selon les 7 axes thématiques définis en collaboration avec Châlons-Agglom.

Quelques exemples de supports de communication réalisés à cet effet :

→ **Les présentations des diagnostics des ateliers thématiques** réalisés dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Cac.



→ **Les questionnaires** (1. Logement-Transition démographique, 2. Développement économique-Equipement commercial, 3. Milieux naturels-Biodiversité).



→ **La brochure** « Le paysage de la Champagne crayeuse, les enjeux d'une approche paysagère pour un développement durable du territoire ».



→ Le travail de la **charte graphique**, et l'adaptation de pages de couvertures pour la réalisation de « livrets thématiques ».



→ Les « **livrets Ressources** », présentés lors de la conférence de la Foire de Châlons 2023 (08/09) sur le thème « *Face aux risques climatiques, quels outils d'adaptation et de prévention ?* »



L'agence a réalisé des supports « *d'informations et de sensibilisation* » pour les élus et la population sur des thèmes **concernant la planification et l'environnement**, en particulier :

- Un livret Ressources portant sur « Les îlots de chaleur urbains (ICU) »,
- Un livret thématique concernant « Biodiversité et outils de planification » dans le cadre des ateliers du PLU de Châlons-Agglomération.

Ces productions ont fait l'objet d'une large diffusion à l'issue de la conférence organisée par l'Agence lors de la Foire de Châlons-en-Champagne en septembre 2023.

4. L'Agence AUDC

Supports de communication de l'Agence

→ Des supports de communication ont été réalisés tout au long de l'année 2023.



Autres supports

La conception de maquettes de « **Couvertures/Dos de couverture** » a également été réalisée en 2023 pour :

- « **L'étude de peuplement 2023** » de la Cac à l'occasion de la CIL,
- « **Le rapport d'activité du PETR de 2022** ».



Conférence de la Foire de Châlons-en-Champagne

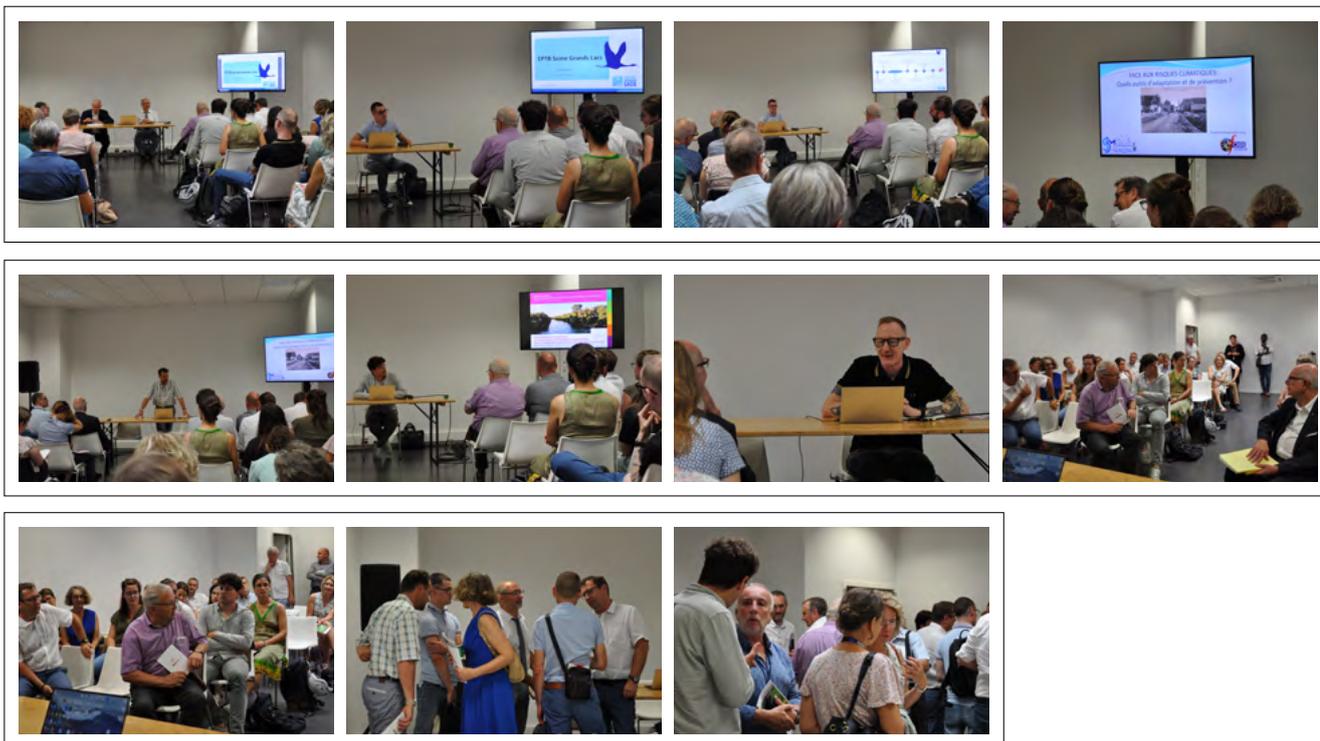
Comme chaque année, **l'Agence a organisé et animé une conférence publique** lors de la 78^{ème} Foire de Châlons qui s'est déroulée au début du mois de septembre.

Le thème retenu était lié à l'actualité et s'intitulait « *Face aux risques climatiques : quels outils d'adaptation et de prévention ?* ».



Cette conférence a réuni plusieurs intervenants dont des experts de ce thème notamment M. Alexandre FOLLIN, représentant *Seine Grands Lacs* et M. Ludovic MALOTET, représentant *le Syndicat Mixte de la Marne Moyenne* ainsi qu'un des rapporteurs du CODEV, M. Maxime GIRAUD **et les collaborateurs** de l'Agence d'urbanisme.

→ *Les échanges avec les participants ont été riches et ont permis de mieux appréhender ce sujet sensible pour les élus et la population.*





07



AXE 7

LES RESSOURCES HUMAINES

Gestion

1. Gestion des Ressources humaines



LES RESSOURCES HUMAINES

1. Gestion des Ressources humaines

En 2023, les effectifs de l'Agence ont été marqués par plusieurs mouvements importants du personnel liés à **de nouveaux recrutements permettant un renforcement de son potentiel d'expertise.**

Les départs de collaborateurs

Mme Laetitia GUERTON, recrutée le 01/09/22 en CDD d'une durée de 1 an en qualité d'**Assistante d'Etudes** pour l'élaboration du PLUi de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne a quitté les effectifs dans le cadre d'une rupture anticipée le 30/04/23.

Mme Roxane AVILES, recrutée en CDD le 14/12/22 pour une durée de 1 an pour effectuer l'**Assistance administrative du Codev** a quitté les effectifs le 31/08/23.

Mme Angélique GUERIN, recrutée en CDI le 01/09/21 en qualité de **Chargée d'études Géomatique, Foncier et Planification** a démissionné le 31/08/23.

Mme Laura EBNER, recrutée en CDI le 14/02/23 en qualité d'**Assistante d'Etudes en charge des missions de diagnostics de terrain, de la gestion des bases de données cartographique** a démissionné le 31/10/23.

Les arrivées de nouveaux collaborateurs

Afin d'une part de procéder au remplacement de certains départs mais également de faire face à la croissance des études à réaliser notamment dans le domaine de la « *Planification* », plusieurs collaborateurs ont été recrutés :

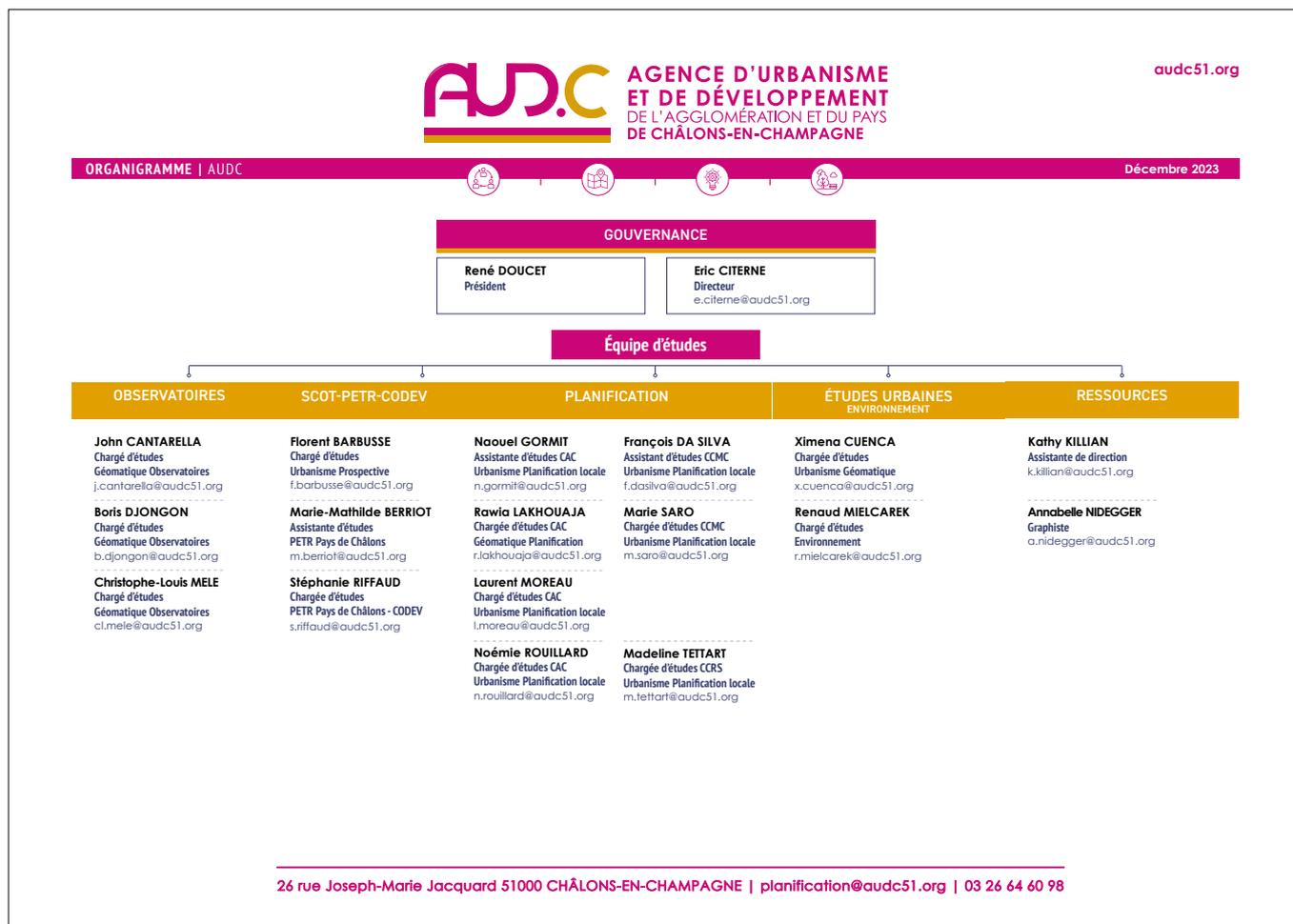
M. Boris DJONGON, recruté en CDI le 09/01/23 en qualité de **Chargé d'études Géomatique et Observatoires.**

M. François DA SILVA, recruté en CDD de 18 mois le 01/03/23 en qualité d'**Assistant d'études en planification locale** pour l'élaboration du PLUi de la CC de la Moivre à la Coole.

Mme Naouel GORMIT, recrutée en CDD de 18 mois le 04/12/23 en qualité d'**Assistante d'études** dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.



L'organigramme de l'Agence





RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 | AUDC

audc51.org